

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

(n° 2018/4044 à 2018/4188)

Présidence de M. Georges KÉPÉNÉKIAN, Maire

Le lundi 24 septembre à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 17 septembre 2018 en séance publique par monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Chers collègues, merci, nous allons pouvoir commencer ce Conseil municipal, en ce 24 septembre 2018. Comme à l'habitude, je vais d'abord désigner un secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Mina Hajri.

Y a-t-il des abstentions ? Pas de vote contraire. Merci

Je mets aux voix. S'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, merci, madame Hajri, vous avez la parole.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Mina Hajri, je vous invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Képénékian, M. Brumm, Mme Dognin-Sauze, M. Sécheresse, Mme Aït-Maten, M. Corazzol, Mme Gay, M. Graber, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Reynaud, M. Durand, Mme Rivoire, M. Le Faou, Mme Rabatel, M. Cucherat, M. Lévy, Mme Frih, M. Maleski, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Baume.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Besson (pouvoir à Mme Rabatel), M. Fenech (pouvoir à Mme Sangouard), M. Blache (pouvoir à M. David), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), Mme Fondevin (pouvoir à M. Lévy), M. Collomb (pouvoir à M. Képénékian), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Balas).

Absent non excusé : Mme Madeleine

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Bérat (pouvoir à Mme Roux de Bézieux), M. Coulon (pouvoir à M. Cucherat), M. Hamelin (pouvoir à M. Guillard), M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Palomino), Mme Lévy (pouvoir à M. Lafond), Mme Manoukian (pouvoir à M. Claisse), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Granjon), M. Philip (pouvoir à M. Corazzol), M. Rolland-Vannini (pouvoir à Mme Tazdaït), Mme Roux de Bézieux (pouvoir à M. Bérat).

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint. Merci.

(Le quorum est constaté.)

Hommage à la mémoire de monsieur Gabriel Caillet

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Nous avons tous appris la disparition cet été, le vendredi 13 juillet, d'une figure politique éminente de notre ville. Je veux bien sûr parler de l'ancien Maire du 4^e arrondissement, monsieur Gabriel Caillet, Gaby, qui nous a quittés à l'âge de 83 ans.

Je tiens, au nom de nous tous ici, à saluer la mémoire de cet homme qui a marqué la vie lyonnaise de son action et de sa générosité, et je voudrais bien sûr associer le Maire du 4^e, monsieur David Kimelfeld, et Emmanuel Hamelin, qui a été particulièrement proche de Gaby, si vous me permettez ce raccourci.

Je tiens d'abord à exprimer mes plus sincères condoléances et mon amitié à sa famille présente aujourd'hui à nos côtés, à son épouse Janine, qui l'accompagna toute sa vie, depuis le temps où ils chantaient ensemble dans les bals, jusqu'aux dernières heures de la maladie, à sa sœur Chantal Delorme, et son beau-frère, Robert Descaillot, ainsi qu'à sa nièce et filleule Mireille Caillet.

Je voudrais aussi saluer la présence avec nous aujourd'hui, de Michel Noir, accompagné de Danielle.

Gaby Caillet était une figure du monde politique lyonnais, et notamment du 4^e arrondissement, dont il sera le Maire durant tant d'années. Pendant trois mandats successifs, les Croix-Roussiens ont été ses administrés, mais ils ont, je crois, d'abord et toujours été sa famille. Il a toujours cultivé une vraie proximité, une forte générosité, une réelle intimité avec les habitants de son arrondissement.

C'était un homme de terrain, à l'écoute des autres, que ce soit sur les marchés, que ce soit dans la rue tout simplement, que ce soit dans les cafés, proche de tous, il connaissait mieux que tout le monde l'histoire de son quartier et de ses habitants.

Un homme attachant, toujours plein d'humour, fort d'un caractère généreux et si attaché à ce qui constitue l'âme de la Croix-Rousse.

Toujours au contact des habitants, c'était aussi un homme passionné, passionné de musique, passionné de culture, de traditions, et il mènera sous son mandat des projets importants, comme le complexe de la salle de la Ficelle. Il participera aussi de toute la dynamique autour de la création de la République des Canuts. Il restera attaché durant toute cette période à cette volonté forte de permettre un développement de la Croix-Rousse.

Gabriel Caillet incarnait une certaine façon de faire de la politique. Aux prises avec la réalité quotidienne, je crois que c'était cela, sa marque, celle de chacune et chacun, avec une vraie volonté de proximité, d'écoute et d'échange avec les habitants.

C'est de cette façon qu'il servait les habitants, en gardant les pieds sur terre et les coudes parfois sur le comptoir, comme il aimait à en jouer.

Il prenait appui sur ces quelques piliers irremplaçables que sont au fond l'expérience, la proximité, l'écoute, et peut-être plus simplement encore le goût des autres.

Quand nous incombe la charge d'une ville, nous avons beaucoup à puiser chacun à nos responsabilités dans son exemple et dans cette attention qu'il réservait avant tout à ceux qu'il servait, les Lyonnaises et les Lyonnais, nos administrés, nos voisins.

C'est aussi pour cela, pour ce qu'il nous inspire, que je souhaitais aujourd'hui lui rendre hommage, en ce premier Conseil municipal de la rentrée.

Puisse son exemple demeurer dans nos esprits, comme son souvenir l'est dans nos cœurs.

Je vous remercie.

Hommage à la mémoire de madame Anne-Claire Pech

M. LE MAIRE : Je voudrais laisser la parole maintenant à monsieur Jean-Jacques David, qui souhaite évoquer la mémoire de madame Anne-Claire Pech, ancienne Adjointe au Maire de Lyon dans le 6^e arrondissement, au cours du mandat de 2008 à 2014, qui nous a quittés le 15 août 2018.

M. Jean-Jacques David, je vous passe la parole.

M. DAVID Jean-Jacques: Merci, monsieur le Maire, de me donner la parole.

Bien évidemment, nous nous associons à l'hommage que vous venez de rendre à notre ami Gaby Caillet.

Je voudrais vous évoquer le souvenir d'Anne-Claire Pech, comme vous l'avez rappelé, qui nous a quittés au mois d'août. Elle fut mon Adjointe à la Petite Enfance dans le 6^e arrondissement pendant le mandat 2008-2014. Elle était très discrète mais efficace dans ses activités, alors que sa délégation n'était pas des moindres pour satisfaire notre population, car les places en crèche étaient déjà et sont toujours un souci pour les parents, pour les élus et pour les directrices de crèches. Elle avait institué, par exemple, une bourse aux vêtements d'enfants, qui perdure aujourd'hui et connaît toujours un succès de fréquentation.

En 2014, elle avait voulu mettre à profit ses compétences d'ingénieur-agronome en exploitant un domaine viticole à Banyuls, où elle s'était également engagée dans la vie municipale, étant Adjointe aux Affaires familiales et sociales et également élue à la communauté de communes.

Pour ma part, je l'avais rencontrée en octobre 2017, lors d'un passage à Banyuls. Nous avons évoqué sa vie professionnelle et municipale, mais rien ne laissait transparaître les effets de sa maladie qui l'a enlevée au mois d'août. Ses obsèques ont eu lieu à Banyuls, où l'émotion était très grande parmi la population et les élus.

Au nom des élus, je souhaite présenter nos condoléances à sa famille, à son mari et à ses cinq enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. À la mémoire de Gabriel Caillet et de madame Anne-Claire Pech, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'Assemblée.)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Compte rendu des décisions prises par monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 17 juillet 2017

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des projets des procès-verbaux des séances des 28 mai et 2 juillet 2018. Si personne n'a d'observations à présenter sur la rédaction de ces derniers, je les mets aux voix.

Y a-t-il des interventions ? En cas contraire, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

M. LE MAIRE : Les procès-verbaux sont adoptés.

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération numéro 2017/3176 du 17 juillet 2017. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Désignations

Commissions thématiques créées à titre permanent - Remplacement d'une représentante du Conseil municipal (rapport 2018/4044)

M. LE MAIRE : Nous devons pourvoir au remplacement de madame Gilda Hobert au sein de la Commission Finances, commande publique, administration générale, ressources humaines.

Avant de procéder à cette désignation, nous avons une demande de parole. Monsieur Remy, non inscrit, pour trois minutes.

M. REMY Arthur : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues,

Le présent dossier est le reflet de l'organisation de notre Conseil, des commissions se réunissent en amont de chaque Conseil municipal. Y siègent les conseillers qu'ils soient affiliés à la majorité ou non. C'est une instance de préparation du Conseil, qui permet à ses membres d'être tenus informés des délibérations soumises à un vote. C'est une instance d'information et de transparence. C'est assez sain pour notre démocratie. Je ne vous apprends rien là, monsieur le Maire, dans cette introduction.

Je ne vous apprends rien, mais, pour ma part, ce fut une grande découverte lors de notre première séance d'avril 2014 et depuis ce jour, depuis ce premier regard candide, j'ai appris beaucoup.

Je ne vous apprendrai rien non plus, monsieur le Maire, car je sais que vous êtes un homme intelligent, ouvert sur notre monde, et je l'ai découvert plutôt à l'écoute, je ne vous apprendrai rien donc quand je vous dirai que notre démocratie est à bout de souffle. Elle est à bout de souffle, avant tout du fait de l'absence de renouvellement du personnel politique. Les mandats sont possédés, plus que régulièrement renouvelés. Ils sont possédés par des hommes et des femmes obnubilés par leurs mandats, leur réélection, leur progression dans la hiérarchie politique, comme si, finalement, le moteur de leur engagement était le pouvoir et non le service de l'intérêt général. Cela aussi, je l'ai découvert à mes dépens au cours de ce mandat.

Bien entendu, ces personnes vieillissent avec le temps qui passe. Ceci étant, un grand âge n'est pas l'unique facteur à analyser dans l'essoufflement de notre démocratie. Certaines personnes ont ici des âges tout à fait respectables mais siègent ici depuis de nombreuses années, déjà installées alors que je n'avais même pas 10 ans, des personnes attachées à leur siège.

À mon sens, l'âge est un faux argument dans le débat actuel et à venir, le vrai argument, c'est celui de la longévité, car de reconductions de mandats en allers-retours entre différentes sphères et mandats, là s'installent les habitudes et là l'homme ou la femme politique se transforme en baron omnipotent.

Alors, monsieur le Maire, il est du devoir des élus responsables, de notre devoir donc, de redonner du souffle à notre démocratie. Comment faire ? En s'appuyant d'abord sur la démocratie locale, une forme jugée prioritaire par les Lyonnaises et les Lyonnais, mais également, et de nouveau je ne vous l'apprendrai pas, en permettant le renouveau de la classe politique. Laissons donc de la place et du renouveau. Laissons la candeur d'un regard nouveau s'installer. C'est tout ce que je nous souhaite pour l'année et demie à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, monsieur Remy, cher collègue. Je ne suis pas sûr que cela attire de ma part un commentaire.

Vous avez retenu que vous aviez appris beaucoup au cours de ces mandats. Moi, je continue d'apprendre tous les jours, cher collègue. Je pense que je ne suis pas au bout de mon apprentissage, que j'ai commencé très tôt finalement dans mon autre métier.

Pour le reste, je crois que nous avons été capables de réunir, au cours de ces derniers mandats, des hommes et des femmes intéressés par le projet de notre ville, des hommes et des femmes qui tenaient à l'avenir de cette ville, qui aimaient cette ville. Je crois que c'est ce travail qu'il faut continuer. Ce n'est pas parce que l'âge auquel vous faites référence intervient qu'il serait interdit d'avoir des projets très innovants et très jeunes. Je pense que ce n'est pas – vous l'avez d'ailleurs évoqué – seulement une question d'âge. En tout cas, n'insultons pas l'avenir. Je pense que tout cela dépend de nos engagements respectifs et de ceux de nouvelles femmes et de nouveaux hommes qui sont intéressés par

ce projet. Le pire serait qu'il y ait un désintérêt de la politique de la ville, de la conduite des projets de la ville, mais là, je ne suis pas très inquiet. Je m'inscris évidemment dans cette démarche. Je suis sûr que les mois qui viennent me feront encore grandir dans cette expérience de jeune élu.

Merci en tout cas de cette intervention.

Je vous propose la candidature, pour remplacer madame Gilda Hobert, de madame Françoise Rivoire. Y a-t-il d'autres candidats ?

Comme vous le savez, je vais vous proposer d'abord un vote à main levée. Pour cela, il faut d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin et je mets cette proposition aux voix.

Qui est pour ? Merci. Y a-t-il des abstentions ? Quelqu'un est-il contre ?

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets donc maintenant la candidature aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté

(Abstention des groupes Les Indépendants, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, madame Granjon et madame Rivoire)

M. LE MAIRE : Merci. Ce point est réglé et c'est madame Françoise Rivoire qui siègera à la Commission des Finances. Merci.

Questions écrites du 8^e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux questions orales, qui sont, aujourd'hui, pour ce Conseil municipal, celles du 8^e arrondissement.

Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, je passe la parole à monsieur le Maire d'arrondissement. Monsieur Christian Coulon, vous avez la parole.

a) Question n° 1 : École PUP Saint Vincent

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : Merci, monsieur le Maire.

J'ai une petite hésitation à poser des questions aujourd'hui. Avec l'intervention de monsieur Remy, je me demande si je dois continuer. Je rassure monsieur Remy, le temps faisant, il finira par avoir raison.

La première question, monsieur le Maire, concerne le PUP Saint Vincent. Comme vous le savez, notre arrondissement et la Ville de Lyon voient le nombre de ses habitants croître chaque année, signe d'une attractivité certaine. En effet, en dix ans, notre arrondissement a gagné plus de 10 000 habitants. Nous savons que, sur la métropole, cette progression sera poursuivie dans les prochaines années.

Cette hausse concerne également nos jeunes générations. Pour pourvoir à l'éducation de ces dernières, de nouvelles écoles sont sorties de terre, montrant une fois de plus l'ambition en termes d'éducation que portent la Ville de Lyon et ses élus.

Ma question portera sur le groupe scolaire prévu au niveau de la place Julien Duret. Pourriez-vous me donner des éléments de calendrier sur ce projet ?

M. LE MAIRE : Madame Nicole Gay va vous répondre, monsieur le Maire.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme vous le dites dans votre question, le 8^e arrondissement progresse en nombre d'habitants. Son attractivité n'a plus besoin d'être démontrée et la construction de deux lignes de tramway (le T4 déjà existant et le T6 à venir) est aussi là pour en témoigner.

Je vous rappelle deux grands projets sur des tènements industriels et hospitaliers en devenir, à court terme :

- le PUP Patay (420 logements et 100 chambres d'étudiants) ;

- le PUP Saint Vincent de Paul (217 logements et 88 chambres d'étudiants).

C'est un développement mixité de logements neufs de qualité qui vont sortir de terre.

Depuis près de 15 ans, nous disposons d'un observatoire urbain, outil important pour suivre les évolutions démographiques quartier par quartier. Celui-ci nous permet de nous adapter à cette croissance démographique, ce qui nous conduit également à construire des équipements publics avant même que les logements ne soient habités ou construits. Les deux PUP ci-dessus en témoignent et le PUP Duvivier Cronstadt sera dans cette même situation.

De tels programmes d'un renouvellement urbain ambitieux donnant un nouvel élan à ces quartiers nous conduisent à anticiper les équipements de proximité (groupes scolaires, crèches, résidences de personnes âgées) et des espaces verts, pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Il en est ainsi pour le groupe scolaire Julien Duret.

Au Conseil municipal de juillet, nous avons voté la construction du groupe scolaire, que nous nommons pour le moment Julien Duret, qui comprendra 18 classes, un restaurant et un gymnase. La maîtrise d'œuvre – c'est à noter – est assurée par les architectes de la Direction de la construction, et sa construction va faire appel à des procédés constructifs innovants, émanant des filières sèches, tels le bois, l'acier et le béton, apportant ainsi un confort optimum aux enfants et enseignants. Ces procédés sont rapides à mettre en œuvre, de nombreux éléments étant montés en usine et leur assemblage se faisant sur le site à construire. Ainsi, serons-nous en mesure de mettre à la disposition de la Direction de l'éducation et d'accueillir des enfants pour la rentrée 2020.

Quelques éléments de calendrier, que j'ai vus cités dans le journal aujourd'hui. En juin, nous avons lancé la phase de consultation en marché public. Fin 2018, le choix du groupement d'entreprises sera réalisé. Au premier trimestre 2019, le permis de construire sera déposé. De mai 2019 à juillet 2020, les travaux auront lieu, pour accueillir les enfants en septembre 2020. Le montant estimatif est de 13 millions d'euros hors foncier. Il est à noter que 4,2 classes sont financées par le PUP Saint Vincent et 4 classes par le PUP Patay.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, madame Nicole Gay.

Monsieur le Maire, les Lyonnaises et Lyonnais du 8^e arrondissement auront pris note de cette réponse, qui est évidemment un élément important du développement du 8^e arrondissement.

Je vous propose de passer à la deuxième question.

b) Question n° 2 : Développement de la vie associative

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire, madame Burillon posera la deuxième question pour le 8^e.

Mme Carole BURILLON : Monsieur le Maire,

Comme évoqué précédemment, notre arrondissement poursuit sa métamorphose. Les programmes de rénovation urbaine sont accompagnés d'une politique ambitieuse en matière de transports publics. Des groupes scolaires et collèges sont rénovés et créés. Des équipements de petite enfance et des logements voient le jour. Des travaux d'aménagement de voiries et d'espaces verts sont effectués tous les ans. Ensemble, nous travaillons à l'équilibre entre dynamisme urbain et qualité de vie. Ces évolutions s'accompagnent d'une volonté de développement du tissu associatif.

Pour faire le lien avec la question précédente, dans le cadre de l'implantation du groupe scolaire, quels sont les liens envisagés avec l'équipement socioculturel l'Espace des Quatre-Vents, inauguré en début de mandat ? De plus, pouvez-vous m'indiquer les actions prévues en matière de développement de la vie associative et d'éducation populaire, afin d'accompagner cette demande grandissante dans notre arrondissement ?

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Charles-Franck Lévy va vous répondre.

M. Charles-Franck LÉVY, Adjoint : Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, monsieur le Maire du 8^e arrondissement, chère Carole Burillon,

Il y a tout juste une semaine se clôturaient les derniers forums des associations. Beaucoup d'entre nous étions présents, et, au total, sur une durée de trois semaines, près de 1 000 stands ont été tenus. Ainsi, permettez-moi à cette occasion de remercier les services municipaux,

adjoints d'arrondissement, et bien évidemment les bénévoles, pour leur concours à cette belle organisation.

Ensemble, chère Carole, Monsieur le Maire du 8^e arrondissement, nous avons été témoins de la richesse associative du 8^e arrondissement et du soutien qu'apportent également les MJC et centres sociaux à cette dynamique associative.

En début de mandat, une convention a été signée avec les MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance. Cette convention rappelle la nécessité pour les structures d'éducation populaire de participer à cette mission d'animation associative et de vie de proximité. Elles le font en hébergeant des associations, environ une centaine, mais également en mettant à leur disposition des personnels et en étant également un lieu de rencontres associatives.

Dans le 8^e arrondissement, les six structures d'éducation populaire rassemblent à elles seules plus de 6 000 adhérents et salarient 57 équivalents temps plein. Le budget total avoisine les 3 millions d'euros. À ceci s'ajoutent toutes les manifestations de proximité, accueil et conseil qui s'adressent à tous sans pour autant être adhérents.

Nous l'aborderons plus tard durant le Conseil municipal, mais la place des associations au sein des écoles du 8^e arrondissement est essentielle. Des actions culturelles comme DEMOS ou Cabaret citoyen, sportives avec l'USEP, service civique de l'AFEV, développement de la culture scientifique avec Ebulliscience, aide à la scolarité avec Solidarité pour la réussite scolaire, lutte contre le décrochage scolaire, et bien évidemment la gestion des accueils de loisirs associés à l'école. Cette alliance éducative dans le 8^e arrondissement contribue à la réussite scolaire des enfants.

Sur le quartier du Moulin à Vent, et c'est également le sens de votre interrogation, la présence de la MJC Monplaisir depuis maintenant près de 10 ans et depuis le début du mandat avec L'Espace des Quatre-Vents, un lieu qui représente environ 440 mètres carrés et qui facilite la vie associative du quartier, accueillant une école de musique, accueil de loisirs, secteurs activités et tout ceci contribue à créer du lien sur le quartier. La mutualisation des espaces associatifs de Fonlupt et Presbytère a ouvert de nouveaux créneaux horaires pour les associations et donc renforcé la vie associative.

Comme l'a précisé Nicole Gay à l'instant, l'ouverture en 2020 d'un nouveau groupe scolaire sur le quartier, avec à terme un gymnase, offrira également sur des temps extrascolaires de nouvelles opportunités pour la vie associative. Il en sera de même sur la ZAC de l'Épargne avec l'ouverture à la rentrée 2019 d'un groupe scolaire conçu en amont avec un espace sportif séparé pour permettre l'accès dans de bonnes conditions aux associations. La Ville de Lyon également soutient la démarche, toujours sur le quartier Moulin à Vent, d'Epi Centre et de la SELGT, qui contribue également à ce dynamisme associatif. Rezo 1901, également soutenu par la Ville de Lyon, mais avec un autre modèle économique, contribue également à cette vie de quartier.

Enfin, monsieur le Maire, l'ouverture dans deux ans d'un nouveau centre social, rue Général Frère, avec un EAJE – nous en parlerons tout à l'heure –, les espaces jeunes, les salles d'activité, ce centre social sera la première pierre de la requalification de Mermoz Sud et également de Langlet Santy.

Toujours sur le quartier Langlet Santy, l'ouverture cette année de locaux au 108 avenue Paul Santy, avec l'arrivée des Petites Cantines et de deux salles pour le centre social des États-Unis, permet également d'élargir l'offre associative pour le 8^e arrondissement.

De nouveaux locaux sur le quartier des États-Unis devraient également contribuer au renforcement de cette offre. Avec le soutien de la Mairie du 8^e arrondissement, nous avons également fait en sorte que le centre international de séjour conserve sa gestion associative et s'inscrive également dans le cadre des chartes de l'économie sociale et solidaire. La présence depuis la rentrée scolaire de l'association Léo Lagrange avec le partenariat du centre social des États-Unis contribuera, nous le souhaitons demain, à renforcer l'offre associative et des activités pour les habitants du quartier des États-Unis.

L'année 2019 sera l'année du centenaire du centre social Laënnec, et ce sera l'occasion de travailler avec les associations sur la question du développement de l'offre associative de nouveaux modèles économiques. Il s'agit bien là de dresser de nouvelles perspectives.

Vous l'avez donc constaté, cette évolution du 8^e va de pair avec le souhait de bâtir une politique de développement, de soutien et de reconnaissance de la vie associative.

Comme le démontre le Journal officiel des Associations, nombre d'associations sont créées et modifiées dans le 8^e arrondissement. C'est donc bien là une composante incontournable du 8^e, des lieux de vivre ensemble, de convivialité, de démocratie, qui permettent à chacun de s'exprimer, d'être citoyen et responsable.

Ce que nous avons également entendu lors des forums des associations, c'est bien sûr le besoin de financement, mais de poursuivre le travail de reconnaissance, de simplification et d'accompagnement. Elles souhaitent être reconnues comme des acteurs à part entière de la société, et, à ce titre, poursuivre le travail de concertation engagé.

D'une manière transversale, nous devons continuer à soutenir et encourager le bénévolat dès le plus jeune âge et au cours des différents temps de la vie, ainsi que favoriser l'engagement, notamment des jeunes, sous toutes ses formes. L'accompagnement des associations doit être pour cela une priorité et une attention particulière dès leur création.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, monsieur Lévy. Je vous propose de passer à la troisième question, monsieur le Maire.

c) Question n° 3 : Stade Dumont

M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme nous l'avons évoqué dans les deux questions précédentes, l'évolution de notre arrondissement implique de nouveaux projets. Parmi ceux-ci, de nouvelles infrastructures et voiries permettant une amélioration des déplacements et, plus globalement, du cadre de vie.

Les différents PUP, en accord avec le PLUH, permettent un renouvellement du secteur en termes d'urbanisme. Sur le PUP Patay, au cœur du Grand Trou, un emplacement réservé est prévu pour la création d'une voirie permettant de relier la rue de Montagny et la rue Antoine Dumont. Cette nouvelle voie facilitera les déplacements des riverains et plus spécifiquement l'accès à une aire mixte. La construction de nouveaux logements est également un argument de poids au prolongement de cette voie.

Nous souhaitons de surcroît, et dans la continuité des aménagements entrepris au cours du mandat, qu'un équilibre soit préservé entre terrains sportifs, voiries et espaces verts. La création de cette voirie est conditionnée au déplacement de quelques mètres du terrain du stade Dumont. Pouvez-vous nous apporter des éléments de calendrier ?

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Yann Cucherat va vous répondre, monsieur le Maire du 8^e.

M. Yann CUCHERAT, Adjoint : Monsieur le Maire, chers collègues,

L'avenir du stade Dumont sur le secteur du quartier Grand Trou est lié à la création d'une voie nouvelle, vous l'avez dit, la VN16. Cette voie nouvelle, inscrite en emplacement réservé au PLUH, au bénéfice de la Métropole de Lyon, affecte l'emprise du terrain de sport Dumont sur une surface d'environ 600 mètres carrés. Le stade Dumont est composé d'un petit terrain de football en stabilisé, de pistes de course, de terrains de baskets, d'un bâtiment vestiaire de construction récente, d'un club-house et d'un espace vert d'environ 2 900 mètres carrés en prairie non aménagée. Le site est en accès libre pour tous les habitants et le terrain est fréquenté par les scolaires, les centres sociaux, ainsi que plusieurs associations du quartier.

Pour permettre la réalisation de la voie nouvelle, ce terrain de sport doit effectivement être déplacé. Une réflexion est en cours, à l'initiative de la Direction des Espaces verts, en lien avec la Direction des sports, la Direction de l'aménagement urbain et la Direction centrale de l'immobilier, afin de programmer le déplacement du terrain sportif parmi la création d'un chemin vert, des nouveaux espaces publics et verts du secteur Patay, du secteur Dumont remanié et de la place Duret.

En ce qui concerne l'échéancier, la Métropole projette la suppression des terrains de basket en mai 2019, tandis que l'opération de réaménagement du site est à programmer au début du mandat prochain.

La Ville de Lyon demeure toujours désireuse de proposer à ses habitants un cadre de vie de qualité et verdoyant et n'oublie pas que les installations sportives font la vie de nos quartiers et qu'elles contribuent à leur dynamisme et à leur rayonnement. Je sais, Monsieur le Maire du 8^e arrondissement, que vous défendez avec force cette position et c'est une chance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, je pense que vous avez eu beaucoup d'éléments de réponse. Nous allons bien sûr continuer à travailler à la transformation

et à l'évolution du 8^e arrondissement et cela, sous toutes les rubriques.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour des projets de délibération.

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

2018/4085 - Adoption d'une charte de bonne conduite pour les activités de location de vélos en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Merci, monsieur le Maire, chers collègues,

Vous le savez, nous l'avons souvent dit ici, la Ville de Lyon porte avec sa Métropole une politique de mobilité, tournée à la fois vers les modes actifs, mais aussi ouverte à l'ensemble des services innovants.

C'est le cas, vous l'avez découvert dans la presse, avec le système de vélos de location en libre-service sans station, que, souvent, on appelle en free floating. Ce phénomène se développe un peu partout sur la planète, en particulier en Europe, et on nous promettait à Lyon l'arrivée de 40 000 vélos par le biais de quatre à cinq sociétés, dont la plupart étaient porteuses de capitaux chinois.

Bien entendu, face à cette venue d'un nombre important de vélos – on parlait de 30 000, 40 000, 50 000 –, il s'agissait pour nous de réfléchir à comment nous pourrions, en particulier dans l'hyper-centre, le mieux organiser la fluidité de ces vélos devant être respectueux du code de la route et surtout du stationnement, en évitant de se garer sur des trottoirs ou sur des endroits fréquentés par les piétons.

Nous étions confrontés à des spectacles pour le moins turbulents. C'était le cas de ces photos qui montraient des centaines de vélos cassés dans les rues de Shanghai. C'était les autorités bruxelloises qui protestaient contre tous ces vélos cassés qu'on trouvait un peu partout. C'était le cas de nos confrères de Reims, de Lille, de Paris, qui constataient ces vélos en free floating récupérés dans les fleuves, sur les places, dans les jardins publics. Bref, c'était la perspective d'une véritable hécatombe qui se présentait à nous.

Une société est venue me voir. Cette société a déjà déposé son bilan mais rassurez-vous, les autres sont toujours là. Une est active sur Lyon et nous avons eu l'idée de proposer une charte comme nous l'avons fait pour le monde de la nuit avec un certain succès. Il s'agit de mettre en place une charte visant à établir des rapports tout à fait fluides avec ces opérateurs, et en particulier de mieux connaître le nombre de vélos mis à disposition des Lyonnais, le nombre de vélos cassés, bref un certain nombre d'informations utiles.

Cette charte, comme vous en avez vu le projet, a également pour objet de rappeler un certain nombre de règles dans une société organisée, à commencer par celles du code de la route, mais aussi un certain nombre d'autres précisions liées à la nature de la ville, c'est-à-dire la présence par exemple de ces vélos lors des événements, comme la Fête des Lumières.

Nous avons proposé l'idée d'une charte avec l'opérateur actuellement présent sur Lyon. Les autres repoussant actuellement leur date d'arrivée même s'ils nous expliquaient être favorables à une charte ne mettant bien entendu pas du tout en cause le pouvoir de police du Maire.

Sans préjudice à l'égard de ce pouvoir de police du Maire, nous proposons ce soir à notre assemblée cette charte qui rappelle ces règlements, qui rappelle l'engagement qui doit être celui de l'opérateur. Je ne vais pas la résumer ici, vous l'avez lue. Bien entendu, nous proposons que cette charte soit examinée dans d'autres conditions, d'ici quelques semaines ou quelques mois, une fois que le gouvernement et le parlement auront voté la loi LOM qui souhaite agir sur l'ensemble des mobilités et qui pourra éventuellement établir un statut pour ces vélos en free floating, ces scooters, puisque j'ai reçu des sociétés qui veulent installer des scooters dans notre ville ainsi que des trottinettes électriques, des gyropodes, et d'autres moyens de locomotion.

Je souhaite faire en sorte que ce soit uniquement la question du vélo qui soit traitée dans cette charte, de manière temporaire, en attendant que la loi nous permette de savoir exactement où nous allons. Je ne sais pas de quoi elle sera faite en matière de réglementation sur ces moyens de locomotion en free floating. En tout cas, la charte que nous vous proposons aura probablement vocation à être transitoire, ce qui explique que nous n'avons pas voulu agir dans l'immédiateté sur l'aspect tarifaire d'occupation du domaine public. Nous pensons que, compte tenu du fait qu'il doit y avoir environ 300 ou 400 vélos capables de rouler aujourd'hui dans la ville de Lyon, il n'est peut-être pas nécessaire de partir sur des principes qui, de toute façon, seront revus dès que la loi LOM sera votée.

J'ai déjà avisé les sociétés, qui sont des opérateurs de scooters électriques, de trottinettes et autres engins, qui souhaitent s'installer sur la ville de Lyon, en leur indiquant qu'il existait une charte, mais que, de toute façon, il s'agissait d'attendre la mise en place de cette loi et que nous n'entendions pas constater uniquement leur envahissement dans la partie de l'hyper-centre. C'est donc à leurs risques et périls qu'ils s'installeront sur l'espace public lyonnais.

Je voudrais également remercier la Métropole, qui a accepté d'examiner dans un premier temps en urgence mais sur le long terme d'un certain nombre d'espaces voués au garage des vélos. Il s'agit d'arceaux pour partie, mais aussi d'espaces qui peuvent être dessinés sur le sol, qui seront destinés à accueillir l'ensemble des vélos, ceux qui sont en free floating, qui ont tous des béquilles, comme ceux de Monsieur et Madame Tout-le-Monde. Petit à petit, la montée en puissance de la Métropole sur ces espaces destinés aux vélos se fera à jour. J'espère que, comme c'est le cas actuellement, nous n'aurons jamais à connaître ce que nos collègues de Reims, de Lille ou de Bruxelles ont pu constater.

Je tiens également à préciser que la société JC Decaux sera d'une certaine façon concernée, puisque, d'ici quelque temps, elle aura de fait des vélos en free floating, puisque ses vélos pourront être garés sur des espaces qu'elle déterminera elle-même. Je pense qu'il n'y aura aucun problème pour que cette société, qui est un partenaire ancien de la Métropole, signe cette charte.

Voilà, monsieur le Maire, ce que je voulais dire. Désolé d'avoir été un peu long. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai donc 4 minutes de temps de parole pour madame Granjon, non inscrite.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers,

La délibération soumise à nos voix concernant la charte de bonne conduite pour les vélos en libre-service est l'occasion d'avoir, dans cette assemblée, un échange de fond sur les priorités écologiques de notre Ville et de notre Métropole.

L'intention est énoncée clairement. Fortement engagées dans une politique de développement durable, la Ville et la Métropole de Lyon poursuivent leurs efforts afin de développer l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle. C'est évidemment une excellente intention, un objectif qui répond aux urgences du moment, que ce soit nationalement ou localement.

Après les nouveaux épisodes caniculaires de cet été, avec la multiplication des pics de pollution dans notre métropole et singulièrement dans notre ville, avec les inquiétudes liées à la présence massive des voitures dans certaines zones, je pense évidemment à la proximité du tunnel pour les écoles Servet et Entrepôt, il me semble effectivement essentiel que les collectivités s'investissent massivement et durablement dans la lutte contre la pollution des véhicules individuels pour l'utilisation de nouveaux moyens de transport. Évidemment, cela passe par une véritable réflexion sur la tarification du réseau lui-même.

Alors que nous sommes ensemble dans cette Assemblée, un rassemblement citoyen se tiendra tout à l'heure, à 18 heures, place Bellecour, pour protester contre la criminalisation de la solidarité, mise en œuvre par le SYTRAL et les TCL depuis un an. Non, donner son ticket alors qu'il est encore valable n'est pas un délit, c'est un acte de solidarité, à moins bien sûr que notre société soit prête à sanctionner le citoyen qui partagera sa baguette de pain avec le SDF qui attend devant la boulangerie. Je m'associe évidemment à l'esprit de ce rassemblement d'usagers, décidés à continuer à donner leurs tickets.

Les tarifs de nos transports en commun sont prohibitifs et n'incitent pas suffisamment à les emprunter. Ainsi, un chômeur non indemnisé, mais qui vit avec une personne qui travaille, a peu de chance de bénéficier du tarif à 8,10 euros. Je ne m'attarderai pas sur le prix du ticket individuel dans le bus. Alors qu'il était il y a quelque temps encore à 2 euros, au motif que, pour rendre la monnaie, c'était un peu compliqué, cela ne pose plus de problème, il est passé à 2,20 euros et maintenant, ce sera donc possible. Cela ne pose plus de difficultés pour les chauffeurs de rendre la monnaie.

Nos concitoyens financent les transports en commun par leurs impôts et par leur travail, puisque les employeurs versent une contribution pour eux. Mettre enfin en place le libre-service serait un acte fort, à la fois de justice sociale mais aussi pour préserver l'environnement. C'est le calcul fait par de nombreuses villes françaises, dont les dernières sont Niort et Dunkerque, mais aussi par des États entiers, puisque l'Estonie, dont la capitale Tallinn pratiquait déjà le libre accès pour ses 440 000 habitants depuis 2013, met en place la gratuité des transports en commun

sur tout son territoire. Même Paris a mis en place la gratuité pour les seniors.

Pendant ce temps, à Lyon et sa Métropole, ils ne sont même pas capables de mettre en place ce libre accès pour les jours de pics de pollution, exception faite évidemment d'une misérable journée durant la campagne électorale de 2014, dont l'objectif était vraisemblablement plus électoral que réellement écologique.

Personnellement et comme nombre de citoyens concernés par les enjeux environnementaux, comme tous les militants du droit à se déplacer, comme tous ceux qui croient qu'une collectivité doit réellement s'engager et pas du bout des lèvres, je reste convaincue que le libre accès est une solution d'avenir, une solution qui préservera l'environnement, celle qui protégera notre santé, celle qui garantira l'égalité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, madame Granjon. J'ai cinq minutes de temps de parole pour le groupe Les Indépendants, monsieur Brolquier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2ème arrondissement : Merci, monsieur le Maire.

Le secteur de la mobilité urbaine est en pleine révolution, des start-up de mise à disposition de voitures, de scooters et de vélos en free floating sont en train de s'implanter dans l'ensemble des agglomérations françaises, avec plus ou moins de succès d'ailleurs.

C'est une nouvelle manière simple, fluide, de se déplacer, pas de borne, un simple QR code pour déverrouiller, la possibilité de les laisser stationnés n'importe où. Ces nouveaux services complètent l'offre de mobilité dans nos villes, en démocratisant un peu plus les modes doux et propres. Il faut s'en réjouir.

Cependant, l'arrivée de ces acteurs d'un nouveau genre génère des problèmes, le développement anarchique, la déstabilisation des services publics de mobilité et l'encombrement de l'espace public, des conséquences logiques dans la mesure où aucune réglementation précise n'encadre ces nouvelles activités.

Nos collectivités, qui sont les premières concernées, doivent s'emparer de ce sujet et accompagner cette évolution avec cohérence, apporter un cadre réglementaire, permettre à la fois le développement de ces offres de service et le respect du partage indispensable de l'espace public entre les usagers.

C'est en ce sens, monsieur le Maire, que vous nous demandez aujourd'hui d'adopter cette charte de bonne conduite pour les activités de location de vélos en libre-service et sans station sur le territoire de la ville.

Les élus du groupe Les Indépendants soutiennent ce dispositif, un premier pas nécessaire afin que ces jeunes start-up prouvent leur volonté de s'implanter durablement dans notre paysage urbain. Bien que cette charte ne soit qu'incitative, sa signature sera un premier signe, sera le premier signe, de bonne volonté de ces sociétés de collaborer avec notre collectivité.

Cela permettra également d'éviter d'être débordés dans les prochains mois, lorsque les services de free floating, toujours plus innovants et toujours plus nombreux, apparaîtront à Lyon, comme, par exemple, les trottinettes électriques de la société américaine Lime, qui font actuellement fureur à Paris.

Cependant, un cadre juridique clair est inévitable. Nous avons pu observer dans le domaine du logement, avec les opérateurs de meublés de tourisme, que le flou réglementaire conduisait à des excès, néfastes à l'intérêt général. C'est pourquoi les élus du groupe attendent beaucoup de la LOM, la loi d'orientation des mobilités, qui permettra de donner à ces nouvelles pratiques des frontières plus précises. Les solutions ne manquent pas avec notamment la mise en place d'une licence délivrée par la collectivité ou la mise en place d'une redevance pour l'occupation du domaine public.

En attendant, il était important que notre collectivité ne reste pas passive et prenne les mesures qui s'imposent. Si, le cas échéant, cette charte n'était pas respectée, monsieur le Maire, il ne faudra pas hésiter lorsque la situation l'imposera à mettre en fourrière les véhicules de sociétés qui ne joueront pas le jeu du partage équitable de l'espace public.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je passe la parole au groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, madame Roux de Bézieux pour quatre minutes.

Mme ROUX DE BÉZIEUX Élodie : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez ce soir d'adopter une charte de bonne conduite pour les activités de location de vélos en libre-service sans station. Cette charte rappelle notamment les règles de circulation des cycles.

C'est bien de faire une charte, encore faut-il qu'elle soit respectée par tous, et nous devons, nous, élus de cette assemblée, être les premiers à la respecter.

Il y a quelque temps, je croisais un ancien élu avec un de ses enfants sur un Vélo'v. L'enfant était assis sur le cadre du vélo. Je suis moi-même utilisatrice de vélos, mais je me déplace principalement à pied. Par deux fois, j'ai vu ma fille être renversée par un cycliste roulant sur le trottoir à une allure anormale. Heureusement, ce ne furent que des bleus et des contusions. Jeudi matin dernier encore, alors que je traversais un passage piéton, un cycliste grillait le feu rouge et je dus faire un écart pour éviter l'accident. L'autre jour, c'est une personne sortant du bus sur un trottoir peu large qui manqua d'être percutée par un cycliste circulant sur le trottoir, alors même qu'une piste cyclable était matérialisée sur la chaussée. Des exemples comme ceux-là, je suis persuadée que nous pouvons en trouver un grand nombre.

Alors, oui à une charte pour un système de location de vélos encore peu développé sur notre ville, oui à ce qu'il y ait des règles, mais si aucun moyen coercitif adapté n'existe déjà pour les vélos circulant aujourd'hui, alors tout cela ne sert strictement à rien. Ce ne sont que des paroles en l'air, et, en politique, mes chers collègues, les paroles, c'est bien, les actes, c'est mieux. Alors, quels actes forts comptez-vous, monsieur le Maire, mettre en œuvre pour que la réglementation soit respectée par les cyclistes et la sécurité des piétons assurée correctement ? Attendre la loi ne suffit pas, il faudrait d'ores et déjà appliquer les règles qui existent.

M. LE MAIRE : Merci, madame Roux de Bézieux. Je passe la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, madame Chevallier, pour trois minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers collègues,

Le développement de l'usage du vélo se poursuit à Lyon d'année en année. Nous avons encore connu 15 % d'augmentation l'année dernière et cela se voit dans nos rues tous les jours. Je pense que vous devez tous le remarquer.

La location de vélos en libre-service sans station peut permettre d'accompagner voire favoriser ce développement, même si ces offres privées sont plus chères que Vélo'v pour une utilisation régulière.

La charte que nous adoptons aujourd'hui demande entre autres aux opérateurs de faire respecter aux utilisateurs de bonnes pratiques pour le stationnement des vélos : pas de stationnement sur le trottoir, comme cela a été indiqué précédemment, et incitation à privilégier les arceaux vélos pour le stationnement.

Avec l'explosion de l'usage du vélo, les arceaux vélos manquent aujourd'hui sur la voie publique, malgré les installations réalisées régulièrement par les services voirie de la Métropole. Tout utilisateur du vélo le constate régulièrement. Il y a toujours une réticence de certains élus à supprimer des places de stationnement de voiture pour installer des arceaux vélos et c'est bien regrettable.

Le développement de location de places de parking privées voiture en sous-sol par de nouveaux opérateurs internet, que nous avons déjà évoqué dans cette assemblée, doit permettre de libérer de la place en surface, en particulier pour la circulation des vélos et leur stationnement.

Deuxième chose, le comité interministériel de la sécurité routière prépare de nouvelles mesures de protection des piétons pour améliorer leur visibilité aux abords des passages piétons. Nous attendons la systématisation de la pose d'arceaux vélos en amont des passages piétons. Cela est déjà fait ponctuellement et cela améliorera la visibilité des piétons et donc leur sécurité.

Par rapport à ce qui vient d'être dit, quand les piétons meurent aujourd'hui, c'est bien dans des accidents causés par des voitures et non par des vélos.

Enfin, nous proposons qu'une redevance puisse être demandée aux opérateurs de location de vélos en libre-service, redevance qui permettra de financer l'installation supplémentaire, par exemple, de nouveaux arceaux. Comme cela a été indiqué, la future loi sur les mobilités devrait le permettre, nous l'espérons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques éléments de réponse, monsieur Sécheresse, et je demanderai également à madame Fouziya Bouzerda, madame Granjon, de vous donner quelques éléments.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Dans l'intervention de madame Granjon, je n'ai pas trouvé de quoi alimenter notre discussion, puisqu'elle ne parle même pas du dossier dont il est question ici.

Deuxième point, je remercie l'ensemble des contributeurs au débat. Il est clair que chacun a compris que la loi LOM changerait les règles du jeu et qu'il conviendra de débattre à nouveau entre nous de la manière dont nous pourrions nous adapter. Madame Chevallier, mais monsieur Brolquier l'a clairement dit, entre redevance ou licence, je ne sais pas de quoi sera faite cette activité, mais elle est commerciale, il sera donc normal que la collectivité puisse en tirer bénéfice.

Cela étant, comme vous l'avez très bien dit, la question de où se garent les vélos est une question essentielle. Il y a la question de là où ils roulent. J'ai remarqué que madame Roux de Bézieux avait une vie particulièrement dangereuse. Je lui conseille de porter une médaille ou deux, cela la protégera. Ce que je veux dire par là c'est qu'aujourd'hui la Métropole nous a proposé un certain nombre d'éléments de mise en œuvre, qui vont exactement dans le sens que vous indiquez. Cela étant, il n'est pas nécessaire de réclamer sans cesse des arceaux. Je pense que des espaces, compte tenu du fait que ces vélos ont des béquilles, pourront très bien convenir. Il n'est absolument pas coûteux que de déterminer des espaces. En tout cas, c'est ainsi que la société JC Decaux, autour de ces stations, va procéder. Je propose que nous examinions, y compris au sein de la Commission, la manière dont cela pourra se faire.

Je remercie les uns et les autres pour la qualité de ce débat. Merci.

M. LE MAIRE : Madame Bouzerda, pour la partie qui n'était pas directement en rapport avec la délibération.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots pour répondre à madame Granjon. Nous sommes à sa disposition, au SYTRAL, pour lui expliquer la politique tarifaire.

Pour la solidarité, on ne demande pas aux usagers d'assurer la solidarité des tarifs du SYTRAL, nous l'assumons. Nous avons des tarifs solidaires, appliqués à chaque situation.

Le point plus particulier que vous évoquez, madame Granjon, le fait de remettre son ticket, ne conduit pas à une verbalisation. Le ticket est incessible, c'est la règle sur le réseau, néanmoins il n'est pas verbalisé. Ce que nous avons constaté depuis plusieurs années, et qui est particulièrement problématique sur les grandes stations comme Bellecour, Hôtel de Ville, Part-Dieu, c'est la récupération par une filière organisée de trafic de tickets, vendus à des personnes âgées, vendus également à des touristes. C'est particulièrement problématique dans une ville comme notre ville qui accueille régulièrement des touristes. C'est donc de la pédagogie qu'il faut faire. Nous ne verbalisons pas la solidarité.

Il faut faire aussi de la pédagogie sur le réseau et les tarifs, parce que, vraisemblablement, quand vous parlez de tarifs prohibitifs, vous ne connaissez pas ce que coûte le transport aujourd'hui. Les usagers paient un quart du coût du transport. Le reste, ce sont les impôts des entreprises, dans le cadre du versement transports, et ce sont nos impôts, dans le cadre des subventions et abondements au budget du SYTRAL. Ce sont 900 millions d'euros chaque année. Chaque jour, pour faire tourner tramways, bus, métros, c'est 1,1 million d'euros. Le SYTRAL dans le cadre de sa politique et les transports sont par essence une politique publique déficitaire qui coûte de l'argent. C'est assumé, c'est une vraie politique. Les mobilités sont aujourd'hui au cœur de nos préoccupations.

Sachez que, ce qui fait l'attractivité d'un réseau, c'est sa densité, c'est le fait de construire aujourd'hui une nouvelle ligne de tram, c'est le fait de poursuivre un métro, de l'automatiser, d'ouvrir plus de lignes, puisque les demandes sont exponentielles, ce n'est pas le coût du réseau.

Je vous adresserai bien volontiers une moyenne des tarifs nationaux. Vous verrez, dans ce cadre-là, que le réseau lyonnais et le SYTRAL dans le cadre de son réseau sont loin d'être prohibitifs.

Par ailleurs, vous parliez d'encourager. Le SYTRAL, dans le cadre de sa politique, est aujourd'hui aux 75 % dans ses modes de transport électrique et a décidé récemment, avec l'ensemble de ses élus, de ne procéder désormais plus qu'à l'acquisition de bus propres et donc d'anticiper la loi de transition énergétique de plus de cinq ans, voire de plus de sept ans, puisque la décision se prend cette année.

Je ne voulais pas alourdir le débat, mais je pense, madame Granjon, que nous pouvons vous apporter toute précision, toute explication, pour vous permettre de mieux connaître notre réseau de transport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE : Il est donc adopté.

(Adopté).

2018/4086 - Déploiement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) - Convention avec l'État

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis 2012, vous le savez, l'ensemble des agglomérations et des villes, la Ville de Lyon comme les autres, participent au déploiement des sirènes du nouveau système d'alerte et d'information des populations, porté par l'État.

Ce réseau qui connaissait quelques problèmes, en raison d'installations demeurant obsolètes, est l'objet depuis de nombreux mois de discussions avec l'État. Il s'agit en effet de restructurer l'ensemble de ces installations au plan national.

Pour ce qui concerne notre Ville, nous allons disposer de 12 sirènes qui sont les 12 sirènes existantes et nous allons en repositionner, après accord de l'État, 3, pour un total de 15 sirènes, 10 de ces sirènes étant installées sur des bâtiments qui sont la propriété de la Ville de Lyon. Telle est la situation qui nous est donnée. C'est bien entendu de cette question que nous débattons ce soir au Conseil municipal.

Cette convention que nous allons signer reprend l'ensemble des engagements et obligations légales faits aux villes. Il s'agit :

D'abord d'assurer la prise en charge financière et technique de l'ensemble de ces installations. Sachez que le chiffrage des travaux pour les 10 sites de la Ville de Lyon s'élève environ à 40 000 euros.

D'assurer la maintenance de ce premier niveau (vérifications, actions simples et nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau).

D'informer en cas de dysfonctionnement les services de l'État.

L'ensemble du territoire lyonnais sera couvert. Il n'y aura pas de zone blanche comme la rumeur a pu le laisser croire. Je confirme à monsieur David, qui l'a proposé dans la Commission de la semaine passée, que nous irons nous en expliquer devant les conseils de quartier de son arrondissement. Merci. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, une de nos sirènes, madame Balas, je vous passe la parole pour trois minutes.

Mme BALAS Laurence : C'est un peu facile, mais c'est gentil.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans cette délibération, nous apprenons que cette injonction de l'État à relier nos sirènes au SAIP national coûtera 45 000 euros à la Ville. Nous verrons également un peu plus tard que grâce à un décret de l'ancien ministre de l'Intérieur, la Ville devra organiser une journée de formation pour les policiers municipaux utilisant une bombe lacrymogène de plus de 100 millilitres, objet qu'ils utilisaient jusqu'ici sans formation.

Par ailleurs, la mise en place de la retenue à la source pour les agents de la Ville ne sera pas indolore, puisqu'un chef de projet de la DSIT a été mis à disposition de la Direction des ressources humaines, des agents de ces mêmes ressources humaines sont également mobilisés, des dépenses de communication seront à prévoir. Nous avons demandé un chiffrage précis sur ces dépenses, mais nous ne l'avons pas encore à ce jour. Autant de dépenses donc, non prévues dans votre budget, qui viendront rendre plus compliqué le respect de la progression de 1,15 % prévue par le pacte financier conclu avec l'État en juin dernier.

Un certain nombre de voix s'élèvent parmi les élus locaux pour dénoncer cette situation. Parmi eux, François Sauvadet, Président de la Côte-

d'Or, avait refusé de signer la contractualisation, au motif que l'État impose aux collectivités des dépenses sur lesquelles elles n'ont pas la main, et il a décidé de se retirer des politiques relevant de la compétence de l'État. Plus récemment, le Maire de Dijon, François Rebsamen menace de ne pas resigner le pacte lors de la clause de revoyure.

Des dépenses imposées par l'État, c'est bien le cas des trois que je viens de vous citer. Alors, vous, monsieur le Maire, et vous, monsieur l'Adjoint aux Finances, qu'allez-vous faire : envoyer rapidement la facture au ministre responsable des collectivités locales – il s'appelle Gérard Collob – pendant qu'il est encore en place ou bien lui laisser gérer la situation lors de son retour qui semble assez proche ? Ou encore verrons-nous apparaître vos fameuses mesures exogènes lors de la présentation du compte administratif, distinguant de plus en plus chaque année les comptes réels des comptes acceptables pour le pacte cette année ?

Il est tout de même un peu décourageant de constater, et c'est un phénomène malheureusement assez français, que, lorsqu'on tente de contrôler la dépense d'un côté, donc dans ce cas du côté des collectivités, on l'augmente de l'autre, du côté de l'État, contribuant ainsi à remplir indéfiniment le tonneau des Danaïdes.

Bref, il ne s'agit bien sûr, monsieur Sécheresse, pas du tout de s'opposer à ce raccordement, mais cela ne nous empêche pas d'en constater les conséquences pour les finances de la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Sécheresse.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Vous vous sauvez à la fin en expliquant que, bien entendu, vous êtes pour ce réseau de sirènes, que vous êtes favorables à ce qu'il soit entretenu et qu'en cas de danger, les Lyonnais puissent être prévenus. Heureusement que vous avez terminé là-dessus, mais, en vérité, les Lyonnais comprendront que, pour vous, c'est une bonne occasion pour parler de toutes choses qui n'ont rien à faire avec ce dossier, ce qui devient une habitude, car, bien entendu, la télévision est là pour vous filmer. Je le redis, nous agissons pour la sécurité des Lyonnais. Ce dossier n'indique que cela. Que la moutarde vous monte au nez comme à Rebsamen m'importe assez peu.

M. LE MAIRE : Madame Balas, j'apprécie que vous soyez attentive aux conditions qui ne sont pas « votre contrat » mais « notre contrat ». Jusqu'à preuve du contraire, vous faites partie de ce Conseil municipal, donc des décisions que nous prenons collectivement. Donc notre contrat que nous avons signé, qui encadre nos dépenses.

Évidemment, toute dépense nouvelle vient s'imputer et nous oblige à être encore plus attentifs. Vous parlez de monsieur Rebsamen qui ne va pas à nouveau signer, mais je vais vous donner la liste de toutes les autres grandes villes qui ont signé, qui sont exactement dans la même situation. Quant à nous, nous avons posé, non comme condition, mais comme volonté qu'au moment de la revoyure, nous puissions balayer à nouveau avec l'État les questions qui sont entre une injonction venue de l'État et une dépense engagée de notre part.

Ai-je besoin de vous rappeler par ailleurs que vous êtes suffisamment attentifs – je parle de tout votre groupe –, pour que nous ayons une gestion rigoureuse, pas seulement de la Ville mais de toute notre nation. Tout ce qui viserait à équilibrer nos comptes et diminuer les dépenses publiques va dans le bon sens. J'entends bien qu'on aimerait que l'État fasse aussi un effort à la hauteur de celui des collectivités, mais chacun à sa place doit tenir son rôle. C'est à cela que nous nous sommes engagés. Charge à nous, et nous aurons l'occasion de vous présenter bientôt le budget 2019, d'essayer de faire tout ce qu'il faut pour rester dans l'épuration. Croyez bien que ce n'est pas un exercice facile. Merci donc de votre aide, madame Balas.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Sécheresse, un sujet peut-être plus léger.

2018/4088 - Dénomination d'une voie nouvelle et d'un espace public ZAC Confluence à Lyon 2^e

2018/4089 - Changement de dénomination d'une portion de voie publique : « Cours Charlemagne » en « Passage France Pejot » à Lyon 2^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Allez donc savoir, monsieur le Maire. Les objectifs et les caméras encouragent à pérorer. C'est la réalité.

Il s'agit de dénominations de voies nouvelles sur l'espace public lyonnais, propositions que nous effectuons à chaque Conseil municipal.

Je veux saluer le Consul général de Tunisie, monsieur Sami Ben Sik Salem, qui est ici, qui fait, ce soir, je crois sa première sortie. Vous le savez, nous proposons de dénommer place de la Tunisie la place située au sud du square Delfosse, à l'intersection du cours Bayard et du quai Rambaud à la Confluence, dans le 2^e arrondissement.

Vous vous en souvenez peut-être à la lecture du Progrès, nous avons tous découvert qu'un ouvrier en nettoyant un mur a laissé apparaître, alors qu'il s'agissait de la rue du Major Martin une plaque « rue de la Tunisie ». Nul n'ignorait en vérité que cette rue s'appelait jadis rue de la Tunisie. Vous imaginez la torpeur qui a été celle du Consul général. Il est venu me voir de suite pour me demander de réparer cela, ce que nous avons bien voulu faire et avec plaisir.

Je ne vais pas raconter l'histoire de cette rue, qui a changé de nom souvent, dès 1892, mais nous avons souhaité à la fois rendre hommage à la Tunisie et aussi à la constance des autorités diplomatiques tunisiennes. Nous allons donc réparer l'irréparable. Nous n'allons pas débaptiser la rue en question, qui se situe dans le 2^e arrondissement, mais nous allons baptiser une nouvelle place, place de la Tunisie, dans le même arrondissement.

Deuxième dossier qui nous est proposé, et c'est mon collègue Durand qui développera le dossier, nous vous proposons de dénommer rue famille Arcelin la voie nouvelle reliant le cours Charlemagne au quai Perrache, au sud de la rue Montrochet. Pour mémoire, les cinq sœurs et frères Arcelin, fratrie lyonnaise, qui résidaient dans le 2^e arrondissement si ma mémoire est bonne, s'étaient engagés en résistance en 1941 et l'ensemble de la famille, y compris la maman, avait pris part de manière extrêmement active à la Résistance. Leur appartement était, je crois, le lieu de beaucoup de réunions et de décisions. Bref, il convenait de rendre hommage à cette famille. C'est donc ce que nous allons faire, sachant que notre collègue Durand va en dire beaucoup plus que moi sur le pourquoi de cet hommage à la famille Arcelin.

Dernière dénomination, il s'agit d'un passage cours Charlemagne, transformant le nom en cours France Pejot. Nous vous proposons de rendre hommage ainsi à une résistante lyonnaise importante de la première heure, qui a eu beaucoup d'activités, elle aussi dès 1941 je crois. Avec sa sœur, elle a intégré le réseau franc-tireur et est devenue la secrétaire de son chef, Jean-Pierre Lévy. France Pejot était une résistante importante, qui a été mariée à quelqu'un de célèbre, puisqu'elle fut l'épouse de Maurice Jarre et elle est la maman de Jean-Michel Jarre qui m'a indiqué qu'il viendrait bien entendu à la nomination de cette voie, située sous les voûtes de Perrache, qui, je vous le rappelle, seront totalement réaménagées. Il ne s'agit donc pas de donner le nom au tunnel actuel, mais à une voie parfaitement rénovée.

Avis favorable de la Commission sur ces trois dénominations, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Avant de passer la parole à Jean-Dominique Durand, permettez-moi de saluer la présence parmi nous du nouveau Consul de Tunisie, qui nous fait le grand honneur d'être là. Nous avions préparé tout cela avec votre prédécesseur, Monsieur le Consul. C'est vous qui bénéficierez et profiterez de cette inauguration prochaine, mais nous aurons une pensée pour lui, car il a été très actif dans notre Ville et nous en sommes ravis, pour toujours rendre plus fortes nos relations avec la Tunisie que nous aimons tant.

Monsieur Jean-Dominique Durand, au nom du groupe Centre Démocrate, vous avez cinq minutes.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Merci, monsieur le Maire.

Par ces délibérations, Lyon entend rendre hommage non seulement à un pays ami, la Tunisie, avec lequel notre ville entretient des relations anciennes et amicales, mais aussi à une famille et à une grande résistante.

Il n'est pas ordinaire de donner le nom d'une rue à toute une famille, dont je salue ici la présence de plusieurs de ses membres : la mère, Thérèse, née Chartron, les quatre sœurs, Madeleine, Monique, Paulette et Suzanne, leur frère Joseph. Mais il faut se souvenir aussi de leur

père, Fabien Arcelin. Il parlait de sa famille comme d'une « meute » soulignant par ce terme leur unité et leur volonté d'agir. Médecin militaire en 1914, il s'était montré très courageux durant la guerre, ce qui lui a valu de nombreuses citations et décorations. Mais il mourut des suites d'une longue maladie en 1942.

Dès 1941, la famille tout entière était entrée en résistance. L'appartement de la rue du Plat devint un lieu de réunions clandestines, tandis que la maison de campagne à La Roche Vineuse, en Saône-et-Loire, recevait des armes et du matériel de radio. Les filles étaient agentes de liaison, Joseph rejoignit le maquis au Vercors. Tous furent arrêtés à un moment donné. Le plus étonnant, c'est que tous ont survécu. Monique a été arrêtée à Paris, madame Arcelin et les autres filles à Lyon. Toutes sont passées par Montluc. Par une heureuse erreur, la mère a été libérée assez vite mais ses filles ont été envoyées au camp de Ravensbrück. Sans connaître le sort des unes et des autres, car elles étaient placées dans des commandos différents, elles se sont retrouvées à la libération du camp. Joseph, lui, a survécu à l'assaut donné par les Allemands au maquis du Vercors, en parvenant à se faire passer pour un soldat américain. C'est donc une véritable saga familiale, que l'on a ici, une saga qui s'inscrit dans l'héroïsme de la Deuxième Guerre mondiale, de la Résistance, une saga qui mériterait certainement une biographie familiale et peut-être même d'être portée un jour à l'écran.

La seconde dénomination est plus classique, car elle met en valeur une seule personne, mais non des moindres, France Péjot, qui était avec sa sœur Raymonde, une résistante, agente de liaison au sein du mouvement Franc-Tireur fondé par Jean-Pierre Lévy, dont elle est devenue la secrétaire. Elle avait transformé leur appartement de la place des Jacobins et le magasin de son père rue Emile Zola, un magasin de lingerie féminine, en centres névralgiques du réseau. Arrêtée à Paris en juin 1944, elle se retrouve déportée elle aussi à Ravensbrück, d'où elle est parvenue à s'échapper au moment de l'évacuation du camp en avril 1945. Son fils, Jean-Michel Jarre est le grand musicien, bien connu des Lyonnais.

Par ces dénominations, notre Ville salue de grandes figures féminines de la Résistance qui ont accepté tous les sacrifices et qui ont pris tous les risques pour que notre pays vive libre. Ces femmes ont amplement contribué à ce que Lyon mérite d'être reconnue par le général de Gaulle comme « capitale de la Résistance ». C'est vraiment une bonne nouvelle que notre Ville leur rende cet hommage.

M. LE MAIRE : Merci, monsieur Durand.

Je mets donc les rapports aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Boudot a voté contre la dénomination « place de la Tunisie »)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2018/4090 - Installations classées - Institution de servitudes d'utilité publique - Société Total Marketing France Ancienne station-service Relais ELF - 10, quai Tilsitt à Lyon 2^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Il s'agit, monsieur le Maire, chers collègues, d'un dossier relativement classique à chaque fois qu'un site industriel doit être transformé en site d'activités plus classique, en logements ou en espaces récréatifs.

Ici, il s'agit de l'ancienne station Relais ELF située quai Tilsitt dans le 2^e arrondissement. Vous vous en souvenez peut-être, la société Total Fina Elf, devenue un peu plus tard Total France, exploitait cette station-service. Elle a déclaré l'arrêt de l'exploitation de sa station le 28 octobre 2002. L'exploitant avait identifié sur son site une pollution bien évidente aux hydrocarbures, relativement importante, mais localisée à de faibles profondeurs. Malgré des travaux d'excavation et d'évacuation des terres polluées, une pollution résiduelle, comme on la trouve de manière classique en hydrocarbures au niveau de la zone des volucompteurs, a été constatée. Les cuves ont donc été vidangées et neutralisées au béton. Elles ont été laissées, vous l'imaginez, en place.

Concernant la nappe, une pollution localisée avec une lentille d'hydrocarbures a été constatée en 2004. Ensuite, un écrémage manuel de ces hydrocarbures au niveau de la lentille a été réalisé entre novembre 2005 et janvier 2008. A partir d'octobre 2009, dans le cadre du suivi des eaux souterraines, on a constaté une évolution à la hausse des teneurs, ce qui a conduit à la mise en place d'un traitement in situ jusqu'en juillet 2013, visant à favoriser les phénomènes de biodégradation des hydrocarbures dissous.

Nous sommes face à un dossier assez classique, qui consiste à dire ce qui est juste, ce qui est bon, face à un site et compte tenu de sa destination. C'est ce que nous retrouvons au fil de nos dossiers tout au long de nos conseils municipaux.

Dans ce contexte, un arrêté préfectoral, puisque c'est de la Préfecture dont il s'agit, complémentaire a été pris en 2015 avec pour mission de poursuivre la surveillance des eaux souterraines, établir si un impact est avéré sur les eaux souterraines, s'assurer de la compatibilité des usages avec l'état des lieux, ce qui est vérifié, et prescrire le dépôt d'un dossier de demande de servitude. Le dossier de demande de servitude a été déposé en Préfecture, le 19 août 2016. Les campagnes de surveillance d'octobre 2013 à juillet 2017 ont confirmé l'absence d'impact en hydrocarbures.

Dans le cadre de l'évaluation quantitative des risques individuels, un certain nombre de préconisations – vous l'avez remarqué en lisant le dossier – ont été indiquées. Ce projet de délibération conclut donc à un avis favorable compte tenu des enjeux environnementaux et sanitaires associés à l'institution de servitudes d'utilité publique.

Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, monsieur Guillard, pour trois minutes.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, je suis très content de constater que Jean-Yves Sécheresse a retrouvé son calme. Je me posais la question de savoir si le jeu de chaises musicales qui s'annonçait dans vos adjoints suite à un retour annoncé ne le mettait pas dans cet état et s'il ne se sentait pas un peu visé, ce qui l'obligeait à marquer son territoire, nous l'avons bien noté. Je pense que je vais l'énerver un peu de nouveau, puisque l'intervention que je vais faire concerne bien les installations classées, mais d'une manière générale, et pas seulement celle dont Jean-Yves Sécheresse vient de nous parler en détail.

Nous avons très fréquemment abordé un sujet à la Métropole – il le fut encore lundi dernier –, sur lequel notre collègue élu du 4^e arrondissement, Josselin Édouard, est particulièrement attentif, à savoir les risques d'une quelconque défaillance de la centrale nucléaire du Bugey, risques qui pourraient peser sur notre agglomération et sur notre ville.

Il convient ici de prendre en compte la centrale nucléaire en elle-même mais également l'installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés prévue pour recevoir sur un peu plus de 8 000 mètres carrés 2 000 tonnes de déchets issus de la déconstruction des réacteurs nucléaires.

À ce titre, le fait que la Ville de Lyon tout comme la Métropole ne soient pas associées aux travaux de la Commission locale d'information de la centrale du Bugey ne peut que nous interpellier, alors même que c'est le cas de la Ville de Genève, pourtant largement moins exposée que le bassin lyonnais.

Au-delà du risque nucléaire direct, certains d'entre nous ont pu voir le reportage sur le barrage de Vouglans, diffusé le 13 septembre dans Envoyé spécial sur France 2 et toujours disponible en replay. L'hypothèse d'une rupture brutale aurait des conséquences tant directes pour notre Ville qu'indirectes en impactant les installations nucléaires du Bugey et ne peut donc – ne doit donc pas – nous laisser indifférents.

Aussi, monsieur le Maire, il me semblerait judicieux :

- D'une part que notre Ville demande à intégrer la Commission locale d'information de la centrale du Bugey ou tout au moins s'associe à la demande que le Président de la Métropole s'est engagé à renouveler.

- D'autre part que vous puissiez nous indiquer les démarches que vous avez sans doute engagées pour primo évaluer au mieux les risques et deuzio s'assurer de leur prise en compte à tous les niveaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, monsieur Guillard. J'essayais de comprendre le lien avec la station-service Relais ELF 10, quai Tilsitt, mais, pour autant, la question que vous soulevez est d'importance. Je ne vais pas la minorer. Monsieur le Président de la Métropole.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Je souriais en entendant monsieur Guillard, car Europe Écologie Les Verts semble l'inspirer. Cela frisait même le plagiat de l'intervention de Bruno Charles d'il y a une semaine à la Métropole, qui est exactement la même et

dont la réponse est certainement aussi la même.

Effectivement, la Métropole et de fait la Ville jusqu'à présent n'étaient pas concernées, parce que la demande avait été faite dans le passé au Préfet à plusieurs reprises. Le Préfet avait argumenté que nous n'étions pas dans le périmètre. Aujourd'hui, il y a une fenêtre de tir – sans mauvais jeu de mots –, puisque le périmètre ayant évolué, il y a l'opportunité que la Métropole et de fait la Ville de Lyon puissent renouveler la demande au Préfet. Le Préfet a aujourd'hui tous les éléments pour faire en sorte que la Métropole et la Ville soient associées à ces différents sujets.

M. LE MAIRE : Au-delà des petits sourires, je considère que c'est un sujet majeur par les temps qui courent. Nous savons tous les dangers réels que peut représenter un accident éventuel. Il est rare que les nuages s'arrêtent juste à l'aplomb des rivières et qu'ils ne les traversent pas. Merci. Nous allons nous attacher à organiser cela.

Sur cette délibération, pour autant, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. À peu près de même nature, mais nous allons peut-être parler d'un tsunami cette fois, monsieur Sécheresse.

2018/4101 - Installations classées : Institution de servitudes d'utilité publique - Société Nexans - 29, rue Pré Gaudry à Lyon 7^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un dossier configuré de la même façon. Comme vous venez de le préciser, il ne s'agit pas d'une ancienne station-service, mais de l'ancienne usine Nexans, usine importante du 7^e arrondissement, qui se consacrait à l'élaboration de câbles de toute nature et qui a cessé ses activités.

Une précision pour monsieur Guillard, le Conseil municipal de Lyon, a déjà débattu du sujet. Il ne s'agit donc pas seulement d'une observation de la Métropole, mais aussi d'une préoccupation de la Ville de Lyon. Il se reportera à l'ensemble de nos décisions et dossiers.

La société Nexans était spécialisée dans les câbles. Elle a déclaré en mai 2015 la cessation de ses activités. Plusieurs rapports et diagnostics ont été réalisés sur le site entre 2015 et 2018, afin de finaliser cette cessation d'activités, qui se traduisait par un arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2015, notamment pour demander des investigations complémentaires, fixer des travaux de dépollution, amener et fixer le suivi de la nappe, et demander la transmission d'un dossier de servitude d'utilité publique, comme nous l'avons à l'instant relevé pour cette fameuse station-service.

L'exploitant a transmis les éléments exigés et a réalisé des travaux de dépollution et de recouvrement prescrits dans cet arrêté. De l'ensemble des analyses et sondages, on constate que la présence résiduelle de métaux, de mercure, et d'hydrocarbures en différentes zones du sol existe. Les résultats de suivi de la nappe traduisent l'absence d'impact significatif. Nous sommes donc, compte tenu des projets prévus sur cet espace, exactement dans la configuration classique qui nous concerne quand nous devons donner notre avis.

Le risque sanitaire lié aux pollutions résiduelles du site étant jugé acceptable – je rappelle que c'est le langage de la DREAL – je l'ai déjà précisé lors de la Commission, est une formule je crois malheureuse, mais c'est la formule en général utilisée. La présence de pollution résiduelle du site est donc jugée acceptable pour un usage industriel, artisanal, tertiaire ou de parking, à condition de respecter les hypothèses retenues dans l'analyse des risques, s'agissant de trois points : l'imperméabilisation de certaines zones, le maintien d'un recouvrement systématique des sols et l'absence d'usage de la nappe.

C'est la raison pour laquelle ce projet de délibération reprend l'ensemble de ces prescriptions, comme nous le faisons de manière quasi systématique. Ce projet de délibération conclut à un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Un temps de parole pour le groupe Les Indépendants, monsieur Geourjon, cinq minutes.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers collègues,

En mai 2015, la société Nexans, anciennement Les Câbles de Lyon, a cessé ses activités de production libérant par la même occasion 85 000 mètres carrés de terrain sur son site de la rue Pré Gaudry au nord de l'actuel ZAC des Girondins dans le 7^e arrondissement.

En avril dernier, la Métropole de Lyon a acquis une partie de ce tènement pour un coût de 14 millions d'euros, afin d'y aménager des équipements publics et en particulier un collège dont la construction a été décidée en mars 2018.

Ce site anciennement industriel, relevant du régime des installations classées, le Conseil municipal doit aujourd'hui émettre un avis sur la demande d'établissement de servitude d'utilité publique afin de s'assurer du suivi de la dépollution des tènements.

Les études réalisées, comme cela a été rappelé par monsieur Sécheresse, par la société Nexans, établissent que le risque sanitaire lié aux pollutions résiduelles du site est acceptable pour un usage industriel, artisanal, tertiaire (bureaux) ou de parking, à condition de respecter les hypothèses retenues dans cette analyse, à savoir l'imperméabilisation de certaines zones, le maintien d'un recouvrement systématique des sols et l'absence d'usage de la nappe.

Je dois avouer, malgré les explications de monsieur Sécheresse, que l'usage du terme acceptable quand on parle de pollution des sols est comme toute relativement inquiétant, tout au moins pas rassurant. Surtout quand ce terme est associé aux prescriptions incluses dans le rapport : taux de ventilation des bâtiments, fréquence d'exposition, imperméabilisation des sols afin d'empêcher le lessivage des sols par infiltrations d'eaux pluviales pouvant conduire à une pollution de la nappe phréatique.

Sur cet ancien site industriel est notamment envisagée la construction d'un nouveau collège ainsi que le nouveau campus de l'EM Lyon. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous apporter plus de précisions sur la qualité sanitaire des sols de ces parcelles ? Par ailleurs, avez-vous des garanties de l'ancien propriétaire vis-à-vis de la prise en charge d'éventuels frais supplémentaires de dépollution dans l'avenir ?

Au-delà de ce dossier précis, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Métropole, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont-elles des services en interne en charge du suivi et des contrôles des anciens sites classés ou se déchargent-elles sur les services de la Préfecture ?

Dernière question, concernant cette fois le suivi de la qualité de la nappe phréatique. C'est un sujet que j'ai déjà abordé plusieurs fois sans réponse très précise. J'ai effectivement demandé à plusieurs reprises des informations sur les outils mis en œuvre pour suivre la qualité des eaux des nappes phréatiques lyonnaises, un suivi aussi bien en termes chimiques, bactériologiques, mais aussi vis-à-vis du niveau de ces nappes et de leurs températures, particulièrement en période estivale. En effet, de plus en plus d'immeubles utilisent ces nappes pour leur climatisation. Nous aurons d'ailleurs très certainement une demande d'autorisation pour les futurs bâtiments qui vont être construits sur l'ancien site Nexans. Par ailleurs, les parkings souterrains privés ou publics, mais aussi les lignes de métro, ont profondément modifié les courants qui irriguent ces nappes phréatiques. Aussi, il y a urgence qu'une étude globale de nos nappes soit lancée avec un suivi dans le temps pour voir l'évolution temporelle.

Je vous remercie des précisions que vous apporterez à ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, monsieur Sécheresse, quelques éléments de réponse.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Quelques mots. Sur le terme utilisé, nous pouvons le discuter, mais ce n'est pas moi qui l'ai trouvé. Nous pouvons dire convenable, tout ce qu'on veut, je ne sais pas, ce n'est pas exactement la mission du Conseil municipal de Lyon que d'aller dans le sens-là d'une réforme de la langue administrative.

Deuxième remarque, cela va dans votre sens, c'est-à-dire que nous allons revoir en détail l'ensemble de ce dossier quand il s'agira de construire, quand il s'agira d'aménager un campus ou je ne sais trop quoi. Bien entendu, comme souvent nous l'avons fait ici, les questions, par exemple liées à l'utilisation de la climatisation et donc à la nappe, seront réétudiées. On se souvient que, souvent, madame Chevallier est intervenue à bon escient sur ces questions. Je pense que nous aurons, puisque c'est votre souhait, à intervenir à nouveau sur un dossier qui nous dépasse un peu, car ce n'est pas la Ville de Lyon qui construit. Le dossier nous concerne, puisque c'est sur notre territoire qu'il se situe, cela étant je suis plutôt d'accord avec ce que vous avez dit.

Je vous remercie, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vais juste ajouter un mot. Le poids des mots est parfois lourd. Ce mot d'acceptable peut être interprété de plusieurs manières, mais il est aussi celui des juridictions internationales. Toutes les villes, qui, aujourd'hui, ont à construire la ville sur la ville, sont confrontées à ces terrains pollués. Je rappelle que le mot acceptable revient essentiellement et d'abord à l'usage qui est fait. On adapte l'exercice de dépollution à l'usage qui va être proposé ensuite sur ce terrain. En cela, nous sommes strictement, très strictement, dans les règles.

Ensuite, les questions des nappes phréatiques sont des surveillances continues. Jean-Yves Sécheresse vient de le dire. Nous avons bien entendu la préoccupation permanente et absolue de ne pas laisser s'organiser des risques de pollution secondaires. En tout cas, nous y serons très attentifs. Nous devons tous ici ne pas chercher ni à aggraver les risques, ni à les minimiser. La bonne attitude est celle responsable, c'est celle aussi de respecter strictement les règles qui sont édictées et qui sont, à mon avis, déjà assez contraignantes.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Nous passons à monsieur Le Faou.

2018/4087 - Lyon 6 - Requalification des cours Vitton et Roosevelt – Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération 66002001 « Requalification des cours Vitton et Roosevelt » - Affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012 pour un montant de 1 530 000 euros

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Il s'agit ici, au travers de cette délibération, d'approuver une convention de maîtrise d'ouvrage unique, liant la Ville et la Métropole de Lyon dans le cadre de cette opération des cours Vitton et Roosevelt.

Il s'agit aussi, au travers de cette délibération, d'affecter une partie de l'autorisation de programme pour un montant de 1 530 000 euros.

Très rapidement et en synthèse pour présenter ce projet, qui a fait l'objet déjà de maintes réunions sur le sujet ainsi que d'interventions devant le Conseil de la Métropole, au travers de ces aménagements, il convient d'apaiser la circulation sur le secteur Vitton-Franklin Roosevelt, de sécuriser les déplacements piétons et cycles, de valoriser et d'embellir le cours Vitton, de renforcer l'attractivité et de prendre en compte l'activité commerciale située le long de ce linéaire, et de préserver aussi au maximum le stationnement, tout en organisant les livraisons.

Le parti d'aménagement qui a été retenu est d'intégrer aujourd'hui un contresens cycliste séparé de la voirie de circulation, avec un système de séparation physique, d'élargir aussi les trottoirs de part et d'autre du cours Vitton, afin de favoriser la déambulation des piétons.

Tout ceci est rendu possible au travers de ce projet, est rendu aussi obligatoire au travers des éléments réglementaires édictés par la loi LAURE et se réalisera dans le courant de l'année 2019 avec des études complémentaires qui nous permettront de donner à voir le projet d'ensemble sur une partie plus importante du linéaire, afin de se rendre compte de l'intégration de ce site propre cycliste à contresens qui sera réalisé sur le cours Vitton en accompagnement de l'aménagement de l'espace public.

Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire, sur ce projet.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole du groupe Les Indépendants, monsieur Lafond pour cinq minutes.

M. LAFOND Luc : Merci, monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Vous nous demandez d'adopter aujourd'hui une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la requalification du cours Vitton.

À la lecture de cette délibération, deux impressions contradictoires dominent : du soulagement et de la colère.

Du soulagement, tout d'abord, car cela fait maintenant 25 ans, et ce n'est pas mon collègue Jean-Jacques David qui me contredira, que les élus du 6^e alertent la Ville et la Métropole sur la dangerosité de cet axe. Extrêmement fréquentée, mal aménagée et fortement accidentogène, cette voie ne donne pas aux piétons une sécurité suffisante. Il est dramatique que ce soit à la suite d'un nouveau tragique accident que la Ville et la Métropole se soient rendu compte des enjeux et aient enfin lancé des études pour la réalisation d'un premier tronçon en novembre 2019.

De la colère ensuite, car le projet que vous nous demandez d'adopter ne correspond pas à ce qui a été coprésenté devant la presse le 23 février dernier, puis le 1^{er} mars, en réunion publique, à plus de 350 habitants du 6^e, par vous, Monsieur le Président de la Métropole, et par vous, Monsieur le Maire de Lyon.

Le projet que vous nous présentez n'est en aucun cas le projet qui répondait aux aspirations des commerçants en termes d'aires de livraisons et en termes de largeur de trottoir.

Le projet que vous nous présentez n'est en aucun cas le projet qui répondait aux aspirations des riverains, consultés en nombre par le CIL Brotteaux.

Le projet que vous nous présentez vous a été imposé par les associations de cyclistes en total déni du compromis trouvé, en février dernier, entre l'ensemble des acteurs dont faisaient partie ces associations.

Preuve en est, votre décision, Messieurs, de fixer le tronçon de 150 mètres sur les 1,5 kilomètre du cours Vitton sans avoir réalisé des études préalables sur l'ensemble de l'axe et fléché ainsi le profil du tronçon futur. Un non-sens ! Nous ne faisons pas de l'anti-vélos, nous œuvrons pour son développement avec du bon sens pour notre environnement.

Pour les élus du groupe Les Indépendants, la parole publique a encore un sens et une valeur. C'est pourquoi nous ne reviendrons pas sur notre vote et voterons favorablement cette délibération comme nous l'avons fait à la Métropole et en arrondissement. Cela ne signifie pas que nous cautionnons vos méthodes, cela signifie qu'après 25 ans d'immobilisme, cette délibération reste une avancée pour améliorer en partie la sécurité des piétons.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, monsieur Lafond. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, monsieur David, cinq minutes.

M. DAVID Jean-Jacques : Monsieur le Maire,

En préambule de cette délibération, il y a un point de forme qui me dérange, c'est l'absence d'une concertation préalable organisée comme le prévoit le code de l'urbanisme pour les opérations d'aménagement ayant pour effet de modifier de manière substantielle le cadre de vie, dont le montant est supérieur à 1,9 million d'euros et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification de l'assiette d'ouvrages existants.

Mais passons sur ce point de forme qui concerne la Métropole et revenons au fond de ce dossier.

Ceux qui me connaissent savent que je suis plutôt d'un naturel tolérant et conciliant dans l'intérêt des causes communes. Avec tout le respect que j'ai pour vous et votre fonction, monsieur le Maire, je répète haut et fort que, dans ce dossier du réaménagement des cours Vitton et Franklin Roosevelt, vous faites une énorme erreur, et c'est peu de le dire !

Pourtant, le 1^{er} mars, j'avais apprécié cette position de bon sens, qui faisait pratiquement l'unanimité, à savoir l'infaisabilité d'une piste cyclable sur une portion de 150 mètres sur Vitton entre Tête d'or et Garibaldi, position que vous aviez défendue avec monsieur le Président de la Métropole pendant 1 heure 30 devant 350 personnes. Mais quel retournement de veste ! Quel mépris pour nos concitoyens et nos commerçants ! Pour ma part, je n'ai pas cette conception de l'engagement de l' élu. Mais c'est quoi cette reculade ? Pour donner raison à une poignée de cyclistes qui n'ont en tête que le lobby vélo à tort et à travers ? Sans imaginer le danger et les conflits que certains aménagements provoquent avec les automobilistes et les piétons.

Je ne m'attarderai pas sur le comportement de certaines personnes avec toutes sortes de deux-roues ou une seule roue, qui sont sur les trottoirs et dans les sens interdits.

Bref, c'est toute l'incivilité et l'indiscipline que tout le monde peut subir tous les jours, y compris vous Monsieur le Maire, si vous savez ouvrir l'œil dans votre ville.

En plus, les flous et les vides juridiques pour ces moyens de transport n'arrangent rien !

Un peu d'historique. Le postulat de départ en 1995 était la sécurité des piétons sur le cours Vitton, avec des trottoirs élargis de part et d'autre d'environ 1,25 mètre, au détriment d'une voie de circulation.

Projet admis par Christian Philip, 1^{er} Adjoint de Raymond Barre, qui avait lui-même souhaité sous l'impulsion de Dominique Nachury, Maire du 6^e, entreprendre une réflexion plus globale sur Vitton-Roosevelt en faisant réaliser trois études architecturales. Je vous renvoie à la délibération 4916 du 25 janvier 2000 à la Courly.

En 2001, notre arrondissement n'étant pas une priorité pour le nouveau Maire, pas vous, mais celui d'avant, les plans et les projets étaient du coup devenus introuvables, mais nos demandes restaient persistantes!

En 2008, élu Maire de notre arrondissement, je déclare à la presse que je souhaitais réactiver l'aménagement du cours Roosevelt pour en faire les Ramblas du 6^e. Gilles Buna, sensible à ce projet, nous laissait espérer des études et nous ne verrons que des plans partiels sur Vitton, où nos désaccords restaient les mêmes quant à l'insertion d'une voie cyclable dans le sens de circulation, sachant qu'à 50 mètres au nord et au sud de cet axe, une voie cyclable parallèle existe depuis l'an 2000.

Il aura donc fallu un accident mortel en octobre 2016 pour réveiller les consciences, bien que les circonstances de ce drame ne puissent être en rapport, mais il fallait agir !

Une première mesure prise en urgence au moins un an après fut l'installation d'un radar pour la vitesse et le non-respect des feux. Un peu tardif, mais c'est une bonne chose.

Deuxième mesure à venir : les plateaux ralentisseurs devenus maintenant réalisables, alors qu'il était invoqué des impossibilités, voire des problèmes de surcharge sur la dalle de métro. Mais de qui se moque-t-on ? Quand on sait, que, depuis des années, tous les 13 juillet, des chars militaires de 50 tonnes descendent le cours Roosevelt.

Vous voyez qu'une fois de plus, vous n'avez aucun respect des élus de terrain que nous sommes. Pour ma part, je vous laisse la responsabilité de vos actes et voterai contre ce dossier pour ne pas cautionner d'autres drames qui pourraient être évités et qui ne seront en rien résolus par l'approche que vous avez aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, monsieur David. Je passe la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, madame Chevallier, pour trois minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers collègues,

Le 11 septembre dernier, la Cour des comptes européenne a publié un rapport consacré à la pollution de l'air et son constat est sévère. C'est le premier rapport sur ce sujet qu'elle a publié. Elle considère la pollution de l'air comme « le plus grand risque environnemental pour la santé des Européens ». Elle recommande à la Commission européenne d'adopter d'ici 2022 les normes de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), qui sont beaucoup plus exigeantes que celles actuellement en vigueur. Je vous donne simplement un exemple : deux fois moins en particulier pour les particules fines.

Cette même Cour des comptes juge inefficaces les plans d'action des six pays européens que la Commission européenne a renvoyés devant la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect des normes. La France en fait partie ainsi que notre agglomération.

Nous savons que les déplacements automobiles sont la source principale de cette pollution de l'air dans le cœur des grandes agglomérations, et qu'il faut donc réduire l'utilisation de l'automobile en favorisant les modes alternatifs.

Alors que vient-on d'entendre à propos de cette délibération sur la requalification du cours Vitton ? Que notre collectivité aurait cédé au lobby des cyclistes. J'ai plutôt l'impression qu'ici certains élus au sein de cette assemblée soutiennent le lobby des automobilistes. Les associations cyclistes ont simplement rappelé l'existence d'une loi – vous allez me dire qu'il ne faut pas respecter les lois –, qui est la loi LAURE, pour loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, votée il y a plus de 20 ans. Cette loi rend obligatoire la réalisation d'aménagements cyclables, ne vous en déplaît, pour toute réalisation ou rénovation de voies urbaines. Et pour le cours Vitton, nous sommes bien dans ce cas-là !

Le projet présenté ce jour, donc le tronçon Tête d'Or-Garibaldi, n'a de sens que compris comme le premier stade de la requalification de l'ensemble de l'axe Vitton-Roosevelt. C'est un compromis dans l'attente de la requalification complète de cet axe, requalification qui devra comporter des aménagements cyclables dans les deux sens – aujourd'hui, nous avons un aménagement cyclable uniquement dans un sens dans le projet – tout le long de l'axe, ce qui alors respectera complètement la Loi LAURE. En effet, au vu du flux automobile actuel, des aménagements cyclables dans les deux sens sont indispensables et la mise en zone 30 ne peut être considérée comme un aménagement cyclable sur une longue distance.

Il faudra donc à terme supprimer la petite vingtaine de places de stationnement qui réduisent l'espace qui pourrait être dédié aux piétons et cycles. Ces places de stationnement, malgré ce que vous dites, ne sont pas nécessaires à l'activité commerciale. Des enquêtes le montrent. Les piétons et les cyclistes sont ceux qui pratiquent le plus les achats de proximité. Les livraisons à vélo se développent et les rues perpendiculaires au cours Vitton peuvent comporter des aires de livraison, c'est bien le cas pour Garibaldi aujourd'hui et cela fonctionne très bien.

Nous voterons ce rapport en attendant un projet plus ambitieux pour l'ensemble de l'axe. L'amélioration de la qualité de l'air, et c'est pour cela que je commençais mon intervention par cela, doit bien être notre priorité.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques éléments de réponse, monsieur Le Faou, sur un sujet qui a déjà été largement abordé à la Métropole dans les différentes réunions.

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Tout à fait, qui a déjà fait couler suffisamment d'encre et je pense qu'il n'est pas nécessaire d'en rajouter.

Je voudrais simplement rappeler quelques éléments. Comme l'a rappelé notre collègue Françoise Chevallier, nous sommes tenus, dans le cadre de nos aménagements, de respecter un certain nombre de lois et de règlements. Au regard de ces lois et règlements, la jurisprudence récente est relativement constante en la matière pour des collectivités qui avaient engagé des aménagements sans prendre en compte la mise en œuvre de bandes ou de pistes cyclables dédiées à l'usage des deux-roues.

Je voudrais simplement rappeler à monsieur David, ancien Maire du 6^e arrondissement, et à notre collègue Luc Lafond, une lettre qu'ils avaient adressée le 19 mai 2009 à la Direction des déplacements doux de la Ville de Lyon demandant, suite à une présentation du plan de déplacement doux réalisée dans le 6^e arrondissement en présence des associations et des comités d'intérêt locaux, le traitement en priorité une de l'axe Vitton-Roosevelt. J'ai ici la lettre sous les yeux, donc lettre adressée à l'époque aux services de la Ville et demandant le traitement de cet axe de façon prioritaire. Vous le voyez, nous répondons à vos demandes, certes avec un peu de retard, mais ceci sera mis en œuvre en 2019.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Beaucoup de choses prennent et peuvent prendre plus de temps. Nous n'allons pas nous fixer uniquement sur ce tronçon. Nous avons fait un large tour d'horizon et des rencontres, que ce soient les commerçants, que ce soient les acteurs que vous êtes à la Mairie du 6^e, que ce soient les cyclistes, que ce soit bien entendu l'association qui porte la mémoire de cet accident. Je pense que nous sommes arrivés à un accommodement raisonnable, comme on dit au Québec.

Au fond, nous tous, responsables politiques, nous essayons de trouver ce qui, au point médian, répond au plus grand nombre des attentes des uns et des autres. Nous n'avons pas considéré que c'était une solution magique ou idéale, nous avons considéré que c'était une solution acceptable, et, encore une fois, nous avons fait le tour de chacune et de chacun.

Évidemment, j'entends ce que vous nous dites, que les promesses ne sont pas tenues, mais sur des périodes aussi longues, avec des changements auxquels nous avons été confrontés, je crois que nous sommes en bonne route.

Nous étions à Copenhague il y a une quinzaine de jours, une ville qui a une culture du vélo assez remarquable. Nous ne sommes pas encore à ce niveau. 30 % des déplacements à Copenhague se font à vélo et 30 % en voiture. On n'exclut pas l'un avec l'autre.

Nous avons parlé des équilibres à trouver pour les piétons sur les trottoirs. Tout cela se produira aussi avec l'augmentation, j'en suis convaincu, du vélo. Quand vous êtes à un feu rouge à Copenhague et que 80 vélos démarrent, cela devient un fait de comportement nouveau. Je suis convaincu que nous sommes vraiment en train d'avancer.

Je vous remercie. Vous allez voter contre la délibération, si j'ai bien compris, c'est dommage, mais nous allons le faire, encore une fois, au point médian des attentes de chacun. Je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Boudot a voté contre, pour le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon M. David a voté contre, M. Bérat, Mme Balas, Mme Nachury se sont abstenus, les autres membres du groupe ont voté pour)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Le Faou.

2018/4097 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'INSEE et la Ville de Lyon pour la réalisation d'une étude portant sur l'analyse de la trajectoire sociodémographique des quartiers lyonnais au cours des 30 dernières années

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit au travers de cette délibération d'approuver une convention de partenariat entre l'INSEE et la Ville de Lyon pour réaliser une étude portant sur l'analyse de la trajectoire sociodémographique des quartiers lyonnais, au cours de ces 30 dernières années.

L'objectif de cette convention est de pouvoir récupérer un certain nombre de données en partenariat avec l'INSEE, notamment sur des analyses urbaines et des données sociodémographiques, qui vont nous permettre de cerner les évolutions et les mutations d'un certain nombre de quartiers au sein de notre ville.

Ceci va venir bien évidemment enrichir l'Observatoire urbain que nous avons mis en œuvre déjà depuis de nombreuses années et qui nous sert aujourd'hui à définir un certain nombre de perspectives et de projections sur l'évolution de notre Ville, notamment au regard de nos besoins en termes d'équipements, et je pense notamment aux structures éducatives. Nous y avons fait référence tout à l'heure au travers des questions du 8^e arrondissement.

Avis favorable de la Commission sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, monsieur Le Faou. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, monsieur Guiland, pour quatre minutes.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, je vous rassure, ce ne sera pas quatre minutes, mais beaucoup plus rapide.

La signature de cette convention de partenariat avec l'INSEE appelle de notre part quelques remarques très rapides.

Nous ne pouvons que nous réjouir que notre ville cherche à mieux comprendre l'évolution sociodémographique des quartiers lyonnais. Mieux connaître les habitants pour mieux comprendre leurs besoins et mieux anticiper les réponses de notre ville nous paraît plein de bon sens, et nous prendrons connaissance de ces études avec beaucoup d'attention.

Pour autant, et comme je l'ai déjà dit en commission, nous pouvons nous étonner qu'une telle étude intervienne alors même que le futur PLUH est déjà figé et figera malheureusement notre ville pour quelques nombreuses années. Les enseignements de ces travaux nous auraient certainement permis d'être encore plus précis dans la prise en compte des évolutions urbaines. C'est dommage, mais mieux vaut tard que jamais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Il faut quand même préciser que ce n'est pas comme si nous venions de découvrir la poudre. Monsieur Guiland n'est peut-être pas informé de tout ce qui s'est fait en amont. Il ne faudrait pas qu'on donne à penser qu'il n'y a aucun pilotage dans cette ville depuis 50 ans, au moins 10.

M. LE FAOU Michel, rapporteur : C'est bien connu, le PLUH, nous l'établissons au doigt mouillé. Nous sommes bien évidemment dotés, depuis un certain nombre d'années, d'un certain nombre d'outils, que ce soit ici, au niveau de la Ville de Lyon, mais aussi au niveau de l'Agence d'urbanisme, qui nous permettent de traduire les évolutions futures de notre territoire, en intégrant un certain nombre d'évolutions qui traversent aujourd'hui notre ville et notre territoire plus largement au niveau de la Métropole.

J'en veux pour preuve quelques exemples bien concrets. Nous faisons référence tout à l'heure aux équipements scolaires sur le 8^e arrondissement. Je rappellerai simplement deux éléments. Sur le PUP Berliet, le groupe scolaire réalisé sur le même tènement sera livré concomitamment à la livraison des derniers logements qui seront réalisés sur cette opération d'aménagement. Il n'y aura donc pas de décalage entre l'arrivée de la population et la livraison des équipements scolaires. Notre collègue Nicole Gay y faisait référence tout à l'heure, pour le groupe scolaire Duret, le groupe scolaire sera même construit en légère anticipation à la livraison future des logements qui seront réalisés sur ce secteur, au travers des deux opérations d'aménagement que sont le PUP Saint Vincent et le PUP Patay, avec une livraison et une mise en service du groupe scolaire pour la rentrée 2020.

Nous le voyons donc bien au travers de nos décisions et des données dont nous disposons pour anticiper le futur visage de notre ville, nous sommes tout à fait en capacité d'anticiper sur ces éléments et de livrer les équipements dont auront besoin les petits Lyonnais dans les années qui viennent à temps et en correspondance et en concordance avec le développement urbain que connaît notre cité.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Le Faou.

2018/4099 - Avis de la Ville de Lyon sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logement social (PPGID) de la Métropole de Lyon et approbation d'une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit ici de l'avis de la Ville de Lyon sur la mise en œuvre du futur Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social, le fameux PPGID, de la Métropole de Lyon, et d'approuver une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux. L'avis de la Ville de Lyon est favorable sur ce sujet et il y a aussi un avis favorable concernant cette convention qui va nous lier à la Métropole de Lyon pour fixer ces modalités de participation de la Ville à la mise en place de ce service d'accueil et d'information.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour monsieur Remy, non inscrit, quatre minutes.

M. REMY Arthur : Merci, monsieur le Maire, Chers collègues,

Monsieur Le Faou l'a rappelé, il s'agit d'acter le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social. Mon collègue André Gachet et moi-même avons plusieurs remarques à formuler : un regret, une satisfaction, une attention et un souhait.

Notre regret concerne d'abord l'élaboration du plan en tant que tel. Écartant par principe les Mairies d'arrondissement dans son écriture, certaines dispositions du Plan restent assez éloignées des réalités et besoins du terrain. Nous pensons notamment à la répartition par niveaux d'accueil. En effet, les accueils de niveau 1 ne pourront pas permettre l'inscription des personnes sur le fichier des demandeurs, qui doivent alors être renvoyés vers le niveau 2. Heureusement, grâce à l'engagement et au professionnalisme des acteurs concernés, ce côté un peu usine à gaz, artificiel et théorique, pourra être gommé.

Notre satisfaction ensuite concerne les dispositions de l'axe 2, je cite : « conforter les dispositifs partenariaux d'accès et de suivi des demandeurs justifiant d'un examen particulier ». Cet axe 2 se combine avec cohérence aux orientations du Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. C'est une bonne chose.

Notre attention est portée sur les demandes de mutation. En effet, nous constatons un certain nombre de sérieux blocages en la matière, ce qui empêche notamment les mutations des personnes âgées se trouvant dans des logements sociaux devenus trop grands après le départ de leurs enfants, et donc une moins bonne rotation des personnes dans le parc de logement social.

Notre souhait enfin est de mieux impliquer les demandeurs dans leur propre recherche de logement. Comme l'a souligné André Gachet à la

Métropole au moment du vote du Plan logement d'abord, je le cite : « plus de considération pour les personnes dans le choix de leur trajectoire, la participation à la réalisation, à la gouvernance et à l'évaluation des services qui leur sont destinés, au statut d'occupation durable et protecteur » est un point essentiel qu'il reste à travailler.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe Les Indépendants, monsieur Broliquier, cinq minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2ème arrondissement : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Merci de cette contribution, Monsieur Remy, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot)

M. LE MAIRE : Merci. Des dossiers sans demande d'intervention, Monsieur Jean-Yves Sécheresse.

2018/4094 - Convention de partenariat relative à la lutte contre l'indécence des logements (partenariat Ville de Lyon - CAF)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

2018/4095 - Lancement de l'opération n° 62006002 « Hôtel-Dieu - Mise en Lumière de la façade principale » à Lyon 2° et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013, pour un montant de 350 000 euros - Autorisation de signer une convention avec les associations syndicales de propriétaires du Grand Hôtel-Dieu, propriétaires du site de l'Hôtel-Dieu et avec la société GHD Commerces, propriétaire de l'installation d'illumination, pour la mise en lumière du site et l'entretien de l'installation d'illumination

(Adopté)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ces deux rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés).

(Abstention de M. Boudot sur le rapport 2018/4094)

(Abstention de MMES Perrin-Gilbert et Granjon sur le rapport 2018/4095)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Le Faou.

2018/4098 - Association Action Pour l'Insertion par le Logement (ALPIL) - Approbation d'une convention d'objectif 2018-2020 et attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 euros pour l'année 2018

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/4100 - Approbation de la convention de participation entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon au financement de l'équipe d'animation du dispositif métropolitain de la lutte contre l'habitat indigne (DMLHI) au titre des années 2018 à 2023

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour ces deux délibérations.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je mets aux voix ces deux délibérations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Abstention de M. Boudot sur le rapport n° 2018/4098)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Lévy.

2018/4091 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 650 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'État au titre de l'année 2018 pour ce dispositif

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot)

2018/4092 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 784 euros / Réduction à hauteur de 2 000 euros d'une subvention accordée à l'association Le Lien Théâtre

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, sur ces deux délibérations relatives au dispositif VVV et les différents chantiers loisirs éducatifs. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ces deux délibérations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Kismoune.

2018/4093 - Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la Politique de la Ville - Volet lien social et volet emploi-insertion - Pour un montant total de 40 376 euros

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

M. KISMOUNE Ali, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Boudot a voté contre)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Giordano.

2018/4096 - Lyon 6° - Lancement de la phase travaux et adaptation du montant de l'opération n° 06016011 « Forêts d'Asie » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

(Adopté)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ce beau dossier pour le lancement de la Forêt d'Asie au zoo Tête d'Or. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Dognin-Sauze.

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ÉCONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT - TOURISME

2018/4177 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 35 000 euros au Nouvel Institut Franco-Chinois, sis 2 rue des Sœurs Bouvier Lyon 5°, pour leur programme d'actions 2018

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Nous étions en Chine, monsieur le Maire, en mai dernier, aux côtés du Président de la Métropole et d'une large délégation d'acteurs lyonnais du monde culturel, économique et académique.

Nous avons pu constater encore une fois à cette occasion à quelle vitesse ce puissant pays organise son émergence, qu'il s'agisse d'écologie – les évolutions de l'électromobilité dans Pékin sont tout à fait spectaculaires –, qu'il s'agisse d'innovations économiques, urbaines, sanitaires ou sociales, ou encore d'accès à la connaissance.

Certes, nous avons nos différends et nos différences, mais nous nous retrouvons sur ces défis majeurs, et plus important encore, nous avons l'enjeu d'installer une réciprocité des échanges sur cette nouvelle ceinture, nouvelle route, au risque de voir les standards chinois prendre place en Europe.

C'est en cela que le nouvel Institut franco-chinois, qui canalise le dialogue – qu'il soit culturel, économique ou académique – avec Canton et au-delà, est un atout majeur pour notre Ville. L'implication de grands acteurs lyonnais dans sa gouvernance en est la confirmation. Le nouvel Institut franco-chinois, en marge de Pollutec, va organiser cette année, du 26 au 28 novembre, le Forum culturel franco-chinois sur la thématique « la Ville d'une ère nouvelle pour une route de la soie durable ».

Aussi, je vous invite à donner un avis favorable à ce soutien renouvelé au programme d'actions de l'Institut pour cette année.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Un temps de parole pour le groupe Europe Écologie Les Verts, madame Baume, pour trois minutes.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, chers collègues,

La Chine a, comme l'a indiqué Karine Dognin-Sauze, lancé un gros programme d'investissements autour des nouvelles routes de la soie avec la création, entre autres, d'aménagements favorisant les échanges.

Si son gouvernement travaille avec ardeur à ces échanges externes, du côté du dialogue, du partage et des échanges à l'intérieur du pays, il en est autrement, mais Karine Dognin-Sauze nous l'a indiqué au travers de nos différences et nos différends.

Certes notre collectivité, compte tenu de ses compétences, ne fait pas de diplomatie étrangère. En revanche, notre collectivité, en sa qualité de membre d'une association indépendante, à savoir le nouvel Institut franco-chinois, peut proposer au Conseil d'administration qu'ici, à Lyon, des actes soient posés.

Comme chaque année lors de ce rapport ayant trait à ce nouvel Institut franco-chinois de Lyon, les élus Europe Écologie Les Verts et apparentés portent à votre connaissance des informations que nous ne pouvons passer sous silence et que vous avez probablement lues dans la presse nationale cet été. À savoir qu'au nom de la lutte contre les extrémismes en Chine, un peuple, les Ouïgours, qui habitent le Turkestan chinois, qui est une grosse partie de ce grand pays, occupé par le régime chinois depuis 1949, est plus que jamais l'objet de répression. Notons que, bien entendu, la répression contre les Tibétains est toujours à l'œuvre, elle aussi.

Fin août, des intervenants des Nations Unies ont relayé l'existence d'internements dans des camps chinois de dizaines de milliers, voire d'un million de Ouïgours. Ces intervenants des Nations Unies ont appelé à la libération immédiate de ces personnes. Dans leurs conclusions, les agents citent « de nombreux cas d'internement d'un grand nombre de Ouïgours et d'autres minorités musulmanes, détenus en secret et souvent pour de longues durées, sans être inculpés ou jugés, sous prétexte de la lutte contre le terrorisme ou l'extrémisme religieux. »

Ces informations ne peuvent nous laisser de marbre. Alors, ce jour, nous renouvelons notre souhait que ce nouvel Institut franco-chinois, qui est aussi un lieu ressource, soit un lieu à minima avec un accès à une information indépendante où, par exemple, ce support d'informations, Regards Ouïgours, pourrait trouver sa place. Il existe fort probablement d'autres supports d'information interculturels qui mettent aussi en avant les activités du peuple tibétain. Notre Ville en tant que collectivité pourrait d'ailleurs tout à fait dans ce même souci d'accès à une information plurielle et de soutien à un peuple s'abonner à ce support.

Il nous semble important que ces questions de liberté d'expression, de libertés fondamentales, soient abordées ici à Lyon et au sein de cette association indépendante.

De fait, nous nous abstenons sur cette subvention dans l'attente d'une évolution en interne au sein l'association portée par la voix des représentants de notre collectivité.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

En tant que représentant de la Ville de Lyon au sein de cette association, je m'interdirai de participer au débat et au vote.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Képénékian ne prend pas part au vote)

(Abstention de MIMES Perrin-Gilbert et Granjon et du Groupe Europe Ecologie les Verts)

M. LE MAIRE : Merci. J'ai des dossiers sans demande d'intervention. Madame Bouzerda.

2018/4170 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Union des Commerçants et Artisans croix-roussiens - Association Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 - Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2018/4174 - Attribution de subventions pour un montant de 20 500 euros à des associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2018/4176 - Illuminations 2017 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 2 620 euros

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

M. BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Avis favorable sur ces trois dossiers qui illustrent la politique d'animation de la Ville de Lyon, notamment la semaine dernière à l'occasion de la Semaine de la Gastronomie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ces trois rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Dognin-Sauze.

2018/4171 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2018 2^e phase - Lancement de l'appel à projets internationaux 2019

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté)

2018/4172 - Don de véhicule réformé à la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté)

2018/4173 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon, sise 35 rue de Marseille à Lyon 7^e, pour l'organisation des 31^e Entretiens Jacques Cartier - Année 2018 - Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté)

2018/4175 - Attribution de subventions pour un montant total de 27 000 euros dans le cadre de la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat, et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté)

2018/4179 - Mandat spécial accordé à monsieur Georges Képénékian et madame Karine Dognin-Sauze pour une mission à Erevan (Arménie) du 5 au 12 octobre 2018

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté)

2018/4180 - Mandat spécial accordé à monsieur Georges Képénékian et monsieur Loïc Graber pour une mission à Leipzig (Allemagne) du 6 au 7 novembre 2018

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Avis favorable pour l'ensemble de ces rapports.

Je souhaiterais simplement, si vous me le permettez, attirer l'attention sur le Festival des Solidarités, qui se tiendra cette année ici à l'Hôtel de Ville, les 16 et 17 novembre prochains, dans un format renouvelé, et j'invite votre présence sur les temps de débat qui sont prévus à cette occasion, ainsi qu'à la rencontre des acteurs de la solidarité internationale qui œuvrent sur le terrain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets ces six rapports aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Abstention de M. Boudot sur les rapports n° 2018/4171, 2018/4173 et 2018/4175)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Rivoire.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ - SANTÉ - DROITS DES CITOYENS

2018/4181 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, aides ménagères), pour un montant de 162 250 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération concerne différentes actions auprès des personnes âgées et handicapées.

D'une part, elle marque le soutien de la Ville à cinq structures d'aide à domicile pour lesquelles l'enveloppe globale a été revue à la baisse, en raison principalement de la compétence pleinement exercée par la Métropole.

La Ville de Lyon a rencontré avant l'été 2017 les cinq structures dans le cadre d'un dialogue constructif, pour travailler ensemble sur une cohérence d'intervention en lien avec la Métropole.

La Ville de Lyon finance seulement 5 associations sur les 88 structures qui interviennent sur le territoire lyonnais.

Le Plan métropolitain des solidarités, qui a été voté par la Métropole possède une fiche action sur la structuration des aides à domicile. La Métropole a donc lancé une réflexion approfondie et un travail d'audit sur les besoins des usagers et un diagnostic des aidants. L'objectif de ce

travail est bien d'avoir une offre lisible et coordonnée, en appui d'une cartographie des opérateurs en matière de soin ou aide à domicile, pour le développement d'une nouvelle politique territoriale au service des usagers, dans laquelle la Ville de Lyon s'inscrit pleinement.

D'ailleurs, lors de son Conseil métropolitain de 17 septembre 2018, la Métropole a voté une augmentation de ses tarifs de 17,50 à 20 euros concernant l'ensemble des structures.

Une rencontre commune Métropole-Ville de Lyon et les associations concernées est à l'étude.

D'autre part, dans ce rapport, vous avez des subventions pour améliorer les actions et l'animation auprès des seniors sur le territoire et dans nos établissements.

À noter la présence de 12 services civiques d'Unis Cité, ainsi que des actions de l'association Vivre aux éclats, qui interviendront dans nos quatre EPHAD pendant plusieurs mois pour soutenir nos personnels dans l'animation et la lutte contre l'isolement.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Rivoire. Un temps de parole pour le groupe Europe Écologie Les Verts, madame Baume, pour trois minutes.

Mme BAUME Émeline : Comme le groupe Europe Écologie Les Verts l'a indiqué la semaine dernière en Conseil de Métropole, nous nous félicitons que la Métropole ait fait évoluer les tarifs horaires pour ces activités qui nous semblent essentielles. C'est un fait extrêmement positif.

En revanche, nous profitons de ce Conseil municipal pour alerter sur cette évolution pour des organisations de l'économie sociale et solidaire, les cinq associations dont il est question, qui sont présentes depuis extrêmement longtemps sur le territoire, et qui, malgré la montée en puissance d'autres organisations de l'économie sociale, et c'est très bien qu'une diversité d'entrepreneurs se proposent d'accompagner à domicile des personnes vieillissantes et des personnes en situation de handicap, c'est extrêmement bien, la question est : si notre Ville, si notre collectivité accompagne certaines organisations, c'est peut-être eu égard à sa capacité à aller vers une diversité de publics, c'est-à-dire peut-être accompagner les situations les plus délicates, les plus périlleuses, qui demandent le plus d'ancienneté, de compétences, d'écoute, de disponibilité.

Comme je l'ai indiqué en Commission affaires sociales, je souhaiterais vraiment que nous ayons un temps au calme pour croiser les données Métropole et Ville de Lyon, et voir dans quelle mesure l'ensemble de la diversité des situations rencontrées par des femmes et des hommes sur notre Ville sont prises en charge et très correctement.

Ce qui est caché en creux derrière, c'est le débat sur les diverses écoles de l'économie sociale et solidaire. Je vous passe les débats ici, mais c'est suffisamment important, nous avons suffisamment confiance dans notre Ville, dans le CCAS et l'Adjointe, Françoise Rivoire, pour savoir que chaque situation trouvera une solution et que, l'année prochaine, de fait, les associations actuellement accompagnées financièrement par notre Ville le seront. Cela n'enlève en rien l'évolution côté Métropole. Au contraire, nous pouvons garder cet accompagnement financier, au nom de l'innovation sociale, au nom de la compétence, au nom de la diversité des publics.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Pelaez ne prend pas part au vote)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Aït-Maten.

2018/4182 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 59 385 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire, pour les subventions aux associations, associations qui permettent de porter la politique en matière de solidarité de notre Ville.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Un temps de parole de madame Granjon, non inscrite, pour six minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers.

L'été a été très chaud, voire pour une assez longue période, caniculaire. Nous avons tous pu suivre ici les recommandations de l'État, en fermant nos volets, en nous rendant dans des lieux frais et climatisés, en nous hydratant plusieurs fois par jour et en buvant de l'eau. Notre Ville a même mis en place sur son site Internet un onglet qui permettait de trouver des îlots de fraîcheur et c'était bien agréable de s'y rendre.

Mais qu'en est-il des plus défavorisés, de ceux qui n'ont pas de volets à fermer, de ceux qui dorment dans les parcs et les rues de notre agglomération ? Ces Lyonnais qui n'ont pas la chance d'avoir accès à Internet, pas la chance d'avoir une porte à fermer le soir ?

Nous pensons qu'à la vue des changements climatiques, avec des épisodes caniculaires qui vont devenir de plus en plus fréquents, et au même titre qu'il existe un plan froid, nous devrions mettre en place un plan canicule.

Plan qui permettrait de mettre à l'abri les plus fragiles. Quand on dort dans la rue, il n'y a pas d'accès suffisant à l'eau. Notre ville ne compte pas suffisamment de fontaines car, entre celles qui sont en panne, celles qui sont volontairement éteintes et le manque de ce type d'équipement, l'accès à l'eau est beaucoup trop compliqué ! Sans oublier le fait que pour une grande ville comme la nôtre, nous n'avons plus qu'un seul bain-douches, ce qui est loin de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Ici, nous avons eu la chance que certaines associations ainsi que des citoyens prennent les choses en mains en faisant des maraudes auprès de ces populations qui n'ont plus de domicile. Mais il faudrait que ce type d'accompagnement soit organisé par les services de la Ville. Nous n'avons pas le droit de laisser porter le poids de la survie des uns sur les épaules de citoyens et des associations mobilisés, qui ont fait ce qu'ils ont pu avec les moyens qui sont les leurs et dans l'urgence.

Et comment parler des gens qui dorment dans la rue, sans aborder la problématique des familles ou encore des adolescents qui, cet été, ont aussi été dans cette même situation ? Des personnes qui ont dû quitter leurs pays pour des raisons diverses mais toutes dramatiques ? Ces familles de migrants, ces jeunes mineurs isolés, qui ont vécu la double peine d'être déracinés et d'être ici sans réel soutien public ?

La Métropole de Lyon a choisi de déboursier 1,8 million d'euros pour protéger des bâtiments publics vacants, et pour certains chauffés en hiver et avec des volets à fermer en été.

Nous avons donc des familles qui dorment dans les rues et des bâtiments chauffés et dotés de volets pour se mettre à l'abri du froid comme du chaud qui restent vacants et qui nous coûtent un pognon de dingue !

J'aimerais comprendre. Si, dans les bâtiments les mieux adaptés, on logeait les familles, ces bâtiments-là seraient de fait protégés car surveillés par les gens qui y habitent et les structures publiques et associatives qui les accompagnent. Ainsi, la collectivité remplirait ses obligations morales et légales tout en faisant une utilisation raisonnée des deniers publics.

Parlons des mineurs isolés dans notre Ville et notre Métropole dont c'est la responsabilité. Nous le savons, il va falloir plus de places d'accueil, plus d'éducateurs, plus de personnels. Il va falloir plus, beaucoup plus, car la violence de ce monde, les inégalités et les changements climatiques vont continuer à pousser nombre de gens sur les routes de l'exil.

Les moyens sont insuffisants alors qu'il y a urgence. Les élus du 1^{er} avaient proposé un vœu qui a été transformé en question écrite. Ce vœu a aussi été déposé par madame Corinne lehl, élue Lyon Citoyenne et Solidaire, en Mairie du 7^e arrondissement lors du dernier Conseil. Madame Picot, Maire de cet arrondissement, a rejeté le vœu mais a exprimé sa volonté d'échanger pour trouver des solutions et demander ensemble plus de moyens pour l'accueil de ces jeunes.

Sur le 1^{er}, nous avons essayé d'améliorer le quotidien des jeunes mineurs en ouvrant un lieu de répit. C'est évidemment insuffisant, mais si chaque arrondissement avait fait de même cet été, cela aurait permis de mettre à l'abri un nombre considérable de jeunes. Ces solutions ne sont pas pérennes, sans une décision volontariste de la Ville en lien avec les arrondissements. Toutefois, cela soulage un peu, un peu comme un Doliprane pendant une angine. Il ne soignera pas mais permettra de se sentir mieux un moment.

En France, pays des Droits de l'Homme et du Citoyen, nous ne pouvons pas tolérer cette terrible réalité qui est que, cet été, dans notre ville, des adolescents livrés à eux-mêmes ont dormi dans la rue.

Je sais que ce n'est pas le lieu, monsieur Kimelfeld, mais vous avez dit que seule, la Métropole ne pouvait pas gérer ce nombre important d'adolescents livrés à eux-mêmes. Nous sommes prêts à demander avec vous plus de moyens à vos amis du gouvernement. Nous sommes prêts à aider, à accompagner à hauteur de ce que l'on peut faire sur un arrondissement. Mais votre prédécesseur à la Métropole et le prédécesseur de monsieur Képénékian dans cette assemblée, notre ministre de l'Intérieur, qui a déjà par voie de presse annoncé son retour, ne pourrait-il pas faire remonter cette problématique ? Ne pourrait-il pas intercéder pour vous auprès du Président de la République et de son Premier ministre pour aider à faire de notre territoire un véritable espace d'accueil ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Aït-Maten.

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues,

La situation que nous connaissons aujourd'hui prend de l'ampleur et n'est pas près de s'endiguer. La crise écologique, sociale, économique et alimentaire que nous traversons, jettera malheureusement encore de nombreuses personnes sur les routes. Autant regarder la réalité en face.

Guinéens, Ivoiriens, Maliens, Afghans. Ils sont des centaines de jeunes à fuir la guerre et la misère. Nous ne pouvons pas rester de marbre face à leur détresse. Nous avons au contraire le devoir de les accueillir de façon solidaire, réfléchie et responsable, et nous le faisons avec chacun nos moyens.

La Métropole, dont c'est la compétence, le fait. Pour adapter ses moyens à l'afflux de mineurs non accompagnés, elle a créé 140 nouvelles places d'accueil depuis 2017. La Métropole a également augmenté les effectifs de la MEOMIE, qui dispose de 25 postes aujourd'hui, quand elle en comptait 12 en 2016. 140 évaluations sont ainsi effectuées chaque mois et 729 nouveaux jeunes avaient été pris en charge en 2018 au 15 septembre, contre 329 en 2016. Au total, ce sont 1 300 jeunes qui sont répartis dans les foyers et familles d'accueil. En 2018, 50 millions d'euros auront été consacrés à ces jeunes pour 36 millions d'euros en 2017. Nous n'avons donc pas à rougir de cette politique et nous la soutenons.

Au CCAS de Lyon, nous le faisons, en accueillant ce public d'une part dans les bains-douches et j'ajoute sept lieux d'hygiène sur Lyon, un dans chaque accueil de jour et un au Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri, rue du Père Chevrier, et dans notre restaurant social. Chaque jour, une cinquantaine de jeunes mineurs non accompagnés vient déjeuner, encadré par des bénévoles du Secours populaire, avec lequel nous avons signé ce matin en Conseil d'administration du CCAS une convention après l'avoir fait avec le Secours catholique.

Car les associations font également tout ce qui est en leur pouvoir et les initiatives des uns et des autres méritent d'être saluées. Quelques exemples. Le Secours populaire a eu le temps de s'organiser et de structurer son accueil. Depuis le mois de juin, les jeunes y trouvent un accueil personnalisé, un petit-déjeuner leur est offert, ils peuvent bénéficier, peut-être de manière un peu coquette, des services d'un coiffeur, suivre des cours de français et de mathématiques, et obtenir un soutien dans la gestion de leur dossier administratif. La Croix-Rouge, qui, pendant tout l'été, a apporté l'aide et l'eau nécessaires aux personnes à la rue. L'association Singa, qui propose de l'accueil à domicile, participe également à cette démarche citoyenne.

Mais tout cela nous fait regarder les choses en face. Nos moyens ne suffiront pas à endiguer ce phénomène. Plus de 40 000 mineurs non accompagnés sont arrivés cette année sur le territoire national, soit quatre fois plus qu'en 2016. Toutes les grandes métropoles sont concernées et doivent faire face.

Monsieur le Maire, chers amis, je partage la vision de l'Isabelle Granjon, mais de grâce ne rentrons pas dans des débats partisans, mais prenons la mesure des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Je suis personnellement convaincue que c'est ensemble, et je vais dans le sens de Myriam Picot, Maire du 7^e arrondissement, et en unissant nos efforts que nous viendrons à bout de ces difficultés. Je le répète, la crise est structurelle, il est de notre devoir d'accueillir humainement ces personnes.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, madame Aït-Maten, et je dirais aussi merci d'ailleurs à madame Granjon. La question n'est pas seulement de nous interpeller et d'essayer de trouver les solutions.

Je voudrais dire ici que, depuis bientôt un an, nous travaillons avec le Préfet, la Métropole et la Ville et les principales associations de notre territoire, pour essayer d'anticiper, de trouver des pistes de solutions à une question, qui, comme vient de le dire Madame Ait-Maten, est pérenne.

Je pense que le temps n'est plus de dénoncer ou d'annoncer telle ou telle solution miraculeuse, qui, à un temps ou à un autre, seront elles-mêmes saturées, parce que nous mettrions tous les bâtiments de la ville à disposition, à un temps N + quelque chose, ils seront à leur tour saturés. Ce sont d'autres pistes qu'il faut trouver.

Vous l'avez dit, Strasbourg avec qui je suis en relation, Nantes, Lille, sont déjà aussi dans des situations complexes. Nous sommes aujourd'hui la troisième porte d'accueil dans notre pays et nous savons bien que si les métropoles sont attractives, elles ne pourront pas toutes accueillir. C'est une répartition qu'il faut trouver, qu'il faut proposer. Quelqu'un qui est parti de conditions difficiles ou d'un petit village n'a pas forcément envie de se retrouver dans un petit village. Cela peut paraître un peu bizarre, mais c'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés quand nous allons discuter avec ces personnes qui arrivent.

Je reste convaincu que le pire serait de ne pas traiter cette question. L'autre pire serait de la traiter aux deux extrêmes, en s'envoyant des anathèmes à la tête. C'est tous ensemble que nous pourrions trouver des propositions, des solutions, encore une fois, je ne vais pas dire qu'elles sont européennes, mais nous voyons bien qu'elles doivent se dessiner à une autre échelle même que notre unique territoire. Nous allons donc continuer à travailler, à essayer de trouver, face à ces situations, qui, hélas, ponctuellement, nous interpellent, mais qui, je l'espère, sur le temps moyen et long, trouveront de meilleures solutions. En tout cas, c'est à cela que nous sommes engagés ici.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Boudot vote contre)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Tazdaït, vous avez la parole.

2018/4186 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 13 899 euros

Rapporteur : Mme TAZDAÏT Djida

Mme TAZDAÏT Djida, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de valider l'attribution d'une subvention pour cinq structures qui portent des actions de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai un temps de parole de monsieur Boudot, non inscrit, pour huit minutes.

M. BOUDOT Christophe : Merci, monsieur le Maire. Je vous rassure tout de suite, je ne prendrai pas mes huit minutes, mais j'aurai quelques mots un peu différents de ce qui vient d'être dit évidemment. Si moi je ne porte pas ces mots-là, personne ne le fera ici.

Dans ce temple de la macronie triomphante lyonnaise, je constate qu'on continue, malgré les besoins en financement, d'économies de fonctionnement, à distribuer çà et là des subventions à des associations véritables marqueurs de gauche.

Ce rapport, qui nous indique le versement de subventions aux associations me permet une certaine mise au point. On y apprend que, par exemple, 6 000 euros seront attribués à l'association Forum réfugiés Cosi pour, évidemment, on ne serait pas dupe, refondre son site Internet et répondre aux enjeux de la communication moderne. Le montant n'est pas très élevé, mais il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour une association aujourd'hui très controversée. On sait aujourd'hui que la demande d'asile en France est une filière à part entière de l'immigration clandestine. On sait aussi que ce droit d'asile est bafoué et détourné de sa véritable substance et que plus de 80 % des personnes déboutées du droit d'asile ne repartent pas dans leur pays d'origine, ne sont pas expulsées.

Personne ne croit que la nouvelle loi Asile et Immigration de Gérard Collomb améliorera cette situation, hélas. Face à ces flux migratoires

totalelement incontrôlés, qui font peser autant de risques sur nos comptes sociaux, sur les budgets de nos collectivités locales – nous voyons bien que les crèches et les écoles sont saturées –, que sur notre sécurité et notre identité, je veux porter ici dans cette assemblée, vox clamentis in deserto, la parole du bon sens et de la fermeté.

Je rappellerai notamment qu'il faut supprimer les phénomènes d'appel d'air en retirant de notre droit du sol toute possibilité de régularisation des clandestins. Il faut expulser les personnes illégalement entrées en France et déboutées de leur demande d'asile. Il faut également démanteler les filières mafieuses de passeurs. Il faut bien sûr cesser les subventions aux associations d'aide aux clandestins. Il faut bien sûr étudier les demandes d'asile avant le voyage en Europe, directement sur le sol d'origine des demandeurs.

Monsieur Gérard Collomb arrivant place Beauvau a été, nous a-t-on dit, stupéfait de la véritable ampleur du phénomène migratoire en France. Nul doute que là où il sera l'année prochaine, il aura à cœur d'agir dans ce domaine en priorité.

Monsieur le Maire, malgré nos besoins sans cesse renouvelés d'économies, vous avez encore la subvention facile et je le regrette. Les Lyonnais et les Français sont inquiets. On le voit bien dans les sondages d'opinion de la rentrée. Je ne reviendrai pas sur la cote d'amour du Président de la République, qui a fondu comme neige au soleil et qui vaut bien celle d'un François Hollande 18 mois après son élection, François Hollande, détesté par les Français, cher ami, qui fut également votre candidat et qui pense lui aussi à revenir.

Mais je relèverai simplement les trois critères essentiels qui préoccupent l'opinion publique aujourd'hui. En numéro 1, c'est le pouvoir d'achat. En numéro 2, c'est l'insécurité. En numéro 3, c'est l'immigration. Alors maintenir sous perfusion d'argent public toutes ces associations ne va pas dans l'intérêt des Français et des Lyonnais, l'intérêt des Français et des Lyonnais qui doit être votre seule boussole, Monsieur le Maire.

Sans surprise, je voterai contre ce genre de subvention comme je le fais depuis le début du mandat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Le groupe Centre Démocrate, monsieur Rudigoz, pour deux minutes.

M. RUDIGOZ Thomas : Merci, monsieur le Maire, madame la conseillère déléguée, mes chers collègues,

Je rappellerai l'origine et l'objet de ces associations, Les Cités d'Or, actions d'insertion sociale auprès de personnes en situation de décrochage scolaire, social, Forum réfugiés – je reviendrai dessus, qui est en grande partie subventionnée par l'État mais pour mener une mission de l'État –, la Frise, Journée de partage de pratiques et d'expérience, le Lien Théâtre à la Duchère, création et diffusion d'événements théâtraux, et la Compagnie Fred Bendongué pour une action dans les quartiers dans le cadre du défilé de Biennale de la danse. En tout, nous sommes à une subvention de 13 899 euros. Où est le scandale pour des montants pareils ?

Monsieur Boudot, le problème avec vous et votre parti, c'est que vous passez votre temps à stigmatiser ce type d'association, qui font un travail extraordinaire dans les quartiers. Vous ne faites rien vous-même dans les quartiers, à part agiter la peur.

Sur Forum réfugiés, vous essayez de tout mélanger. C'est une association qui fait un travail extrêmement important et qui est reconnu comme tel par beaucoup d'autres associations qui œuvrent justement auprès des réfugiés. Ils ont une mission de l'État pour être la plateforme de premier accueil des demandeurs d'asile. Cela ne veut pas dire pour autant que, derrière, ces personnes vont bénéficier du droit d'asile. Avec ce type de rhétorique, vous essayez de créer la confusion et justement de surfer sur la peur de certains de nos concitoyens, certaines craintes par rapport au problème migratoire, qui est un réel problème et nous en avons également conscience. Vous avez rappelé le travail que fait le ministre de l'Intérieur, que fait la majorité actuelle face à cette problématique. Bien sûr, nous n'avons pas les mêmes méthodes que vous, qui seraient beaucoup plus expéditives.

Ce qui m'interpelle, monsieur Boudot, c'est, par rapport à ces problématiques, on connaît aussi la rhétorique et le positionnement d'autres mouvements d'extrême droite.

Monsieur BOUDOT Christophe : Pourquoi lisez-vous votre papier, Monsieur ?

Monsieur RUDIGOZ Thomas : Monsieur Boudot, j'ai le droit de lire mon papier. Vous lisez votre papier aussi ! Monsieur Boudot, laissez-moi lire mon papier. Je n'ai peut-être pas vos qualités de tribun, excusez-moi.

Je vais juste reprendre quelques éléments sur les actions qu'a menées une association que vous connaissez très bien, qui s'appelle le Bastion social. Vous les connaissez très bien et vous avez une certaine proximité. La preuve est que vous cherchez les mêmes victimes, vous cherchez les mêmes objectifs politiques. Monsieur Bissuel et ses amis ont mené une action coup de poing sur Forum réfugiés le jour de la Journée mondiale des Réfugiés. Nous voyons donc votre proximité avec ces mouvements d'extrême droite. Je pense que les choses sont claires dans la façon dont vous procédez. Vous cherchez les mêmes boucs émissaires, vous cherchez les mêmes objectifs et donc nous ne pouvons que déplorer ce type d'agissements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Voilà, finalement, comme je n'ai pas de papier, monsieur Boudot, je vais dire « no comment ». C'est tellement récurrent. J'ai répondu tout à l'heure sur la délibération précédente sur la ligne politique qui est la nôtre, celle de notre pays, celle d'autres pays européens, à part quelques exceptions qui sont assez caractéristiques, peut-être celles dont vous vous sentez très proche. Cette question est à l'ordre du jour, charge à nous, tous ensemble, de trouver les réponses. J'ai compris que ce sera sans vous.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Boudot a voté contre, abstention de madame Bauguil)

M. LE MAIRE : Merci. Des dossiers sans demande d'intervention. Madame Rabatel.

2018/4183 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2017

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

(Adopté)

(M. Boudot vote contre)

2018/4184 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 35 400 euros - Exercice 2018

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

(Adopté)

(M. Boudot vote contre)

2018/4185 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2018 pour un montant total de 30 750 euros (rectificatif)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire, chers collègues, et permettez-moi quelques mots sur cette délibération.

Je présente aujourd'hui le troisième Rapport annuel concernant la politique d'égalité femmes-hommes, en interne dans nos RH, et en externe dans nos diverses compétences et politiques publiques. C'est devenu une obligation légale de présenter ce rapport chaque année au Conseil municipal, et je m'en félicite.

Nous avons bien sûr en soutien de ce rapport les 90 actions du Plan d'actions 2016-2019 en cours de réalisation. Je précise que nous votons dans ce Conseil 2018 le rapport sur l'année des actions 2017.

Concernant nos ressources humaines en interne, nous avons réalisé le troisième rapport de situation comparée entre les femmes et les

hommes salariés de la Ville de Lyon, devenu lui aussi une obligation.

Premier constat : la Ville n'échappe pas aux stéréotypes, au poids des mentalités. Cela explique par exemple la répartition genrée des emplois (98 % de femmes dans le médico-social), ou le fait que 91 % des agents à temps partiel sont des agentes, ou qu'aucun homme ne soit en congé parental en décembre 2017, ou que les femmes reportent leur départ à la retraite pour compenser le temps partiel.

Deuxième constat : il y a quelques points d'amélioration concernant les inégalités femmes-hommes dans notre Ville, dans les RH, par exemple la différence moyenne de salaire, corrigée du temps partiel pour que ce soit plus comparable, est de 12,4 %, ce qui a baissé de 2 points en quatre ans. Par exemple aussi, nous sommes à 36 % de femmes ingénieures, chiffre en hausse de 3,3 %, alors que ce taux est à 27 % dans les écoles d'ingénieurs.

Mais ces progrès doivent être renforcés, d'où nos actions pour favoriser par exemple l'évolution de carrière, portée par la Mission management et accompagnement des cadres, qui peut être un tremplin pour des femmes qui veulent accéder à des postes à responsabilité, ou bien nous avons travaillé ces derniers mois sur le régime indemnitaire (dit RIFSEEP), afin d'améliorer l'équilibre entre les différentes filières, source d'inégalité entre les femmes et les hommes. Nous sensibilisons aussi tous nos nouveaux agents et apprentis à l'égalité femmes-hommes. Etc.

Bref, nous sommes attentifs, mon collègue Gérard Claisse, Adjoint aux Ressources humaines et moi-même, à ces sujets qui sont un aspect essentiel de la vie de nos salariés.

Concernant nos politiques publiques pour l'égalité femmes-hommes sur toute la Ville de Lyon, nous avons zoomé sur des actions différentes des deux précédents rapports, mais les actions précédentes continuent, bien sûr, voire se renforcent selon les cas.

Je cite quelques actions développées dans ce rapport :

L'éducation à la vie, réalisée par la Mission éducative et médico-sociale de la Ville, qui a fait réfléchir les enfants de 39 écoles sur l'égalité filles garçons, et en particulier le respect de leur corps ;

L'emploi et la reconversion professionnelle des femmes ont été au cœur d'un premier salon dont la Ville a été co-organisatrice et qui a réuni plus de 2 000 femmes l'an dernier. Pour information, ce deuxième salon Profession'L vient de réunir et il a rassemblé 4 500 femmes sur deux jours. Ce salon a montré son utilité pour aider concrètement au travail des femmes ;

Une autre action, c'est le soutien aux associations qui favorisent la vie affective et la santé sexuelle et reproductive des femmes. J'en profite pour dire qu'il y a à Lyon un réseau d'associations féministes et féminines de grande qualité, très nombreuses, très actives, et je salue leur travail et leur collaboration avec la Ville ;

Autre action valorisée dans ce rapport, nous avons maintenu trois permanences d'accueil gratuites pour les femmes victimes de violences, et désormais dans les mairies des 3^e, 7^e et 8^e arrondissements, ainsi que trois intervenants sociaux en commissariats, le tout en cofinancement avec l'État ;

Nous nous félicitons aussi de l'engagement de 28 institutions culturelles dans la quatrième Charte de coopération culturelle, signée en décembre 2017 entre la Ville et l'État. Cette Charte comporte un axe égalité femmes-hommes important, avec une référente dédiée, la création d'un groupe de travail, la collecte de données sur la programmation, l'emploi, le public. Vous voyez que nous menons des actions tous azimuts avec de nombreux adjoints impliqués dans cette égalité femmes-hommes ;

Dernier exemple, nous encourageons les pratiques sportives des femmes. Une étude réalisée en 2017 par la Mission égalité a montré l'évolution ces trois dernières années, la réduction des stéréotypes avec plus de femmes licenciées dans le foot, les sports de combat, le tennis de table, etc. Nous espérons que l'engagement de la Ville de Lyon accueillant les demi-finales et la finale du Mondial féminin de foot en juillet 2019 renforcera la visibilité des grandes sportives et le sport féminin en général.

Pour conclure, je me permets de dire que toutes les villes ne déploient pas ces politiques et des plans d'actions structurés à ce niveau. Je dis aux habitants qui nous regardent que les rapports annuels seront bientôt disponibles sur lyon.fr, en page solidarité, puis cliquez sur égalité femmes-hommes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, madame Rabatel. Vous présentez trois rapports, avec un avis favorable de la Commission, je pense.

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Le rapport suivant, avis favorable de la Commission, monsieur le Maire, pour des subventions pour l'égalité femmes-hommes. L'autre rapport, le troisième, avis favorable de la Commission, monsieur le Maire, pour des subventions aux associations de personnes en situation de handicap.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets aux voix ces trois rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(M. Boudot vote contre les rapports n° 2018-4183 et 2018-4184)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Faurie-Gauthier

2018/4187- Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros à l'association À L'EAU MNS, sise 60 rue Christian Lacouture - 69500 Bron, pour le Village Santé

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues,

Avis favorable de la Commission pour l'attribution de cette subvention qui permet la réalisation d'un Village Santé qui accompagne les courses du Run In Lyon, qui, cette année, auront lieu du 5 au 7 octobre. Une manifestation évidemment qui fait le lien entre le sport et la santé, sous le parrainage cette année de Frédéric Michalak, mais qui est aussi l'occasion de présenter toutes nos politiques santé, avec cette année un accent mis sur nos politiques senior, avec des interventions de Françoise Rivoire, mais également d'une diététicienne et d'une psychomotricienne du CCAS. C'est aussi la présence de nombreux partenaires, dont les HCL. Tout le programme sera sur lyon.fr dès demain.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Graber.

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

2018/4135 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 104 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit par cette délibération d'attribuer comme chaque année une subvention de 104 000 euros en investissement équipement à 16 acteurs culturels de notre territoire, pour améliorer les conditions de travail des équipes administratives et techniques des différents lieux et associations, et les conditions d'accueil du public.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, monsieur Guiland.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Comme il a été dit en Conférence des Présidents, nous aurions souhaité avoir sur ce rapport un vote séparé pour une raison toute bête. Nous voyons revenir dans les associations dont vient de parler Monsieur l'Adjoint une association bien connue, appelée Grrrnd Zero, sur laquelle l'attribution d'une première subvention d'investissement de 300 000 euros il y a quelques années avait déjà suscité polémique. Cette rallonge de 10 000 euros est pour le moins inopportune. Nous avons voté contre à l'époque et voterons donc contre la subvention à ce collectif.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Avant de décider peut-être, un mot de commentaire, monsieur Graber.

M. GRABER Loïc, rapporteur : Merci, monsieur le Maire.

Je prends acte, monsieur Guillaud, de votre position et de celle de votre groupe et je ne partage pas la raison toute bête, comme vous dites. Ce choix est assez révélateur d'une certaine vision de la politique culturelle, vision qui n'est pas la nôtre. Je m'explique.

Notre majorité a soutenu et soutient toujours aujourd'hui les projets artistiques alternatifs qui ont vocation à donner une place importante à l'audace, au non-conformisme, à la singularité. Ils reprennent des poches de liberté essentielles au renouvellement des langages artistiques.

Sur la dernière saison, Grrrnd Zero a organisé 78 événements dans différentes salles de notre ville de Lyon, que ce soit au Péricope, au Sonic, au Kraspek Myzik, au Bal des Fringants, et j'en passe.

C'est pourquoi nous accompagnons ces initiatives, tout comme nous le faisons avec la Friche Lamartine ou lorsque nous créons un terreau fertile pour les initiatives privées, je pense en particulier au Zoo Art Show dans le 6^e, au projet le Terminal ou les Halles du Faubourg dans le 7^e.

Ces lieux contribuent à la diversification et au dynamisme de notre offre culturelle. Nous sommes sensibles à la reconnaissance nationale voire internationale dont bénéficie aujourd'hui Grrrnd Zero, ne serait-ce que par le concert en plein air cet été du rappeur californien Jon Wayne, qui a modifié son emploi du temps, puisqu'il était prévu aux Eurockéennes pour être aussi sur la scène du Grrrnd Zero.

Oui, notre majorité se soucie et soutient les lieux de l'émergence, de la jeune création, pour la scène locale et régionale. Grrrnd Zero répond pleinement à cette ambition par ses lieux de résidence, ses studios de répétition, ses lieux d'enregistrement, ainsi que sa salle de concert de 500 places. La captation vidéo que réalise Grrrnd Zero via la plateforme Web Arte témoigne d'un réel professionnalisme.

Nous faisons donc le choix de soutenir les lieux de fabrique de la culture de demain, soutenant les projets novateurs et porteurs pour notre Ville et notre Métropole. Nous renforçons donc, aux côtés de Grrrnd Zero nos huit scènes découvertes, nous accompagnons et modernisons nos deux scènes musicales actuelles reconnues par le ministère de la Culture et de la Communication que sont le Péricope et le Marché Gare, et nous accompagnons aussi les initiatives prises par les Subs ou les Célestins autour de l'émergence et des premières créations.

Pour conclure, monsieur le Maire, je rappellerai simplement que ce chantier a reposé sur un très fort engagement des bénévoles de Grrrnd Zero. Plus de 380 personnes se sont mobilisées depuis un an pour permettre l'ouverture de ce lieu et sur la mise en place d'une plateforme de récupération de matériaux. L'aide de la Ville de Lyon va permettre de conclure l'aménagement de ce site, en particulier sur le système incendie, qui, de fait, ne peut pas être fait par des bénévoles. Elle a aussi un effet levier pour permettre d'autres financements publics, comme ce sera le cas avec la Métropole d'ici quelques semaines, preuve de la bonne articulation de nos interventions au service des acteurs culturels de notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne rajoute rien.

Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, ayant demandé un vote séparé, je mets d'abord aux voix la subvention de 10 000 euros à Grrrnd Zero.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Boudot, les groupes les Républicains et apparentés et les Indépendants votent contre la subvention « Grrrnd Zéro »)

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ensuite l'ensemble des autres subventions aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot sur le rapport)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Graber, vous avez des dossiers sans prise de parole.

2018/4127 - Approbation de nouveaux tarifs dans le cadre de l'ouverture de la salle pédagogique de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4128 - Approbation d'une convention établie entre la Ville de Lyon / Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le CCAS de la Ville Lyon et l'Université Lyon 2 pour la réalisation d'entretiens au sein des résidences autonomie de la Ville de Lyon dans le cadre de l'exposition « Génération 40 »

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot)

2018/4130 - Demande de subventions d'investissement 2018 pour les acquisitions d'œuvres d'art du Musée des Beaux-Arts et du Musée d'Art Contemporain auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles et de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du FRAM (Fonds Régional d'Acquisitions des Musées)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4131 - Approbation de conventions de mécénat dans le cadre de la rétrospective « Bernar Venet » présentée au Musée d'Art Contemporain du 21 septembre 2018 au 6 janvier 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4132 - Approbation d'une convention de prêt de l'exposition temporaire « Génération quarante – Les jeunes et la guerre » entre le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) et le Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne (rectificatif)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4133 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros à la Compagnie Augustine Turpax pour l'accompagnement artistique du projet urbain de Mermoz Sud

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot)

2018/4134 - Tarification des locations d'expositions itinérantes et des locations de salles au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4136 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 4^e, 6^e et 9^e arrondissements pour leurs projets culturels pour un montant global de 20 000 euros - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4137 - Approbation de la nouvelle grille tarifaire aux Archives municipales

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4138 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - Archives municipales et les Archives départementales et métropolitaines pour la mise à disposition d'images numérisées d'annuaires et indicateurs lyonnais

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4139 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Musée d'Art Contemporain et SPIRITO dans le cadre de l'opération « Ouïe le jeudi » - Quatre concerts au Musée d'Art Contemporain de novembre 2018 à juin 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4140 - Approbation d'une convention entre l'Agence Rhône-Alpes-Auvergne pour le Livre et la Documentation (ARALL) et la Ville de Lyon - Bibliothèque pour le portail Internet commun LECTURA / LECTURA + (rectificatif)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4141 - Approbation de la charte de la conservation dans les bibliothèques

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4142 - Exonération du droit d'entrée aux Musées Gadagne le samedi 24 et dimanche 25 novembre 2018 dans le cadre de l'organisation d'un week-end portes ouvertes pour la découverte des salles du nouveau parcours marionnette

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4143 - Approbation d'une convention de partenariat culturel entre le Musée national du Hangeul (République de Corée) et le Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4144 - Approbation de quatre conventions de prêt à titre gratuit entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'association Club des Amateurs d'Automobile Anciennes, l'association Lyon 2CV Club, l'association NEW MAP et Cie dans le cadre du 40^e salon international Epoqu'Auto et la société PHA dans le cadre du 60^e anniversaire du Circuit de Charade

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4145 - Approbation de la gratuité des animations proposées par le Musée Henri Malartre à l'occasion de la Fête de la Science du 9 au 14 octobre 2018

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4150 - Approbation d'une convention de partenariat entre le Musée des Beaux-Arts / Ville de Lyon et l'association Beaux-Arts Campus

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4151 - Approbation d'une convention de partenariat entre le Musée des Beaux-Arts / Ville de Lyon et la Biennale de la Danse de Lyon pour l'organisation d'un événement au musée du 17 au 29 septembre 2018

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4152 - Approbation de nouveaux tarifs au Musée des Beaux-Arts de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4153 - Approbation d'une convention de partenariat entre le musée des Beaux-Arts / Ville de Lyon et le Théâtre National Populaire (TNP)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4154 - Approbation d'une convention de partenariat entre le Musée des Beaux-Arts / Ville de Lyon et l'association de guides conférenciers GRENAT

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4155 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Fondation SwissLife, dans le cadre d'un programme culturel pour les malades d'Alzheimer

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4156 - Approbation d'une convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la société Navig'inter pour la mise en place d'une proposition couplée croisière / visite au Musée pour les groupes touristiques et scolaires

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4157 - Approbation de cessions de droits d'auteur pour l'exploitation d'iconographies dans le cadre de l'exposition Odyssee. Les livres sauvés au Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4158 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Auditorium de Lyon et Mediatransports pour la saison 2018-2019 de l'Auditorium-ONL

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4159 - Approbation de conventions établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon, le Fonds Decitre et la société Decitre pour les parrainages des années 2016 et 2017

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4164 - Approbation de conventions de parrainage dans le cadre de la rétrospective Bernar Venet présentée au Musée d'Art Contemporain du 21 septembre 2018 au 6 janvier 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4166 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et des établissements de l'enseignement supérieur (Lycée La Martinière Duchère, l'Institut Droit Art Culture (IDAC) / Université Jean Moulin-Lyon 3, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon et l'Université Catholique de Lyon (UCLy)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4167 - Approbation d'une convention de partenariat entre le Musée des Beaux-Arts / Ville de Lyon et le Centre hospitalier Saint-Jean-de-Dieu

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4168 - Approbation des tarifs de location des encadrements du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4169 - Approbation de deux conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, JC Decaux France et Rhonexpress dans le cadre de la saison 2018-2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Merci. 32 rapports qui ont reçu un avis favorable de la Commission des affaires culturelles.

Laissez-moi dire un tout petit mot sur la très belle exposition Bernar Venet, qui s'est ouverte jeudi soir au Musée d'art contemporain et jusqu'au 6 janvier, qui propose une rétrospective du travail de cet artiste au MAC, mais aussi dans l'espace public, sur la place Antonin Poncet, à Confluence et dans les jardins du Musée des beaux-arts.

Un autre petit mot aussi pour revenir sur la Biennale de la Danse, puisqu'elle fait l'objet d'une délibération, qui nous a fait vivre le week-end dernier un moment assez extraordinaire rue de la République et qui, pendant une grosse semaine encore, propose sur de nombreux territoires de notre métropole et de la région de mettre la danse en avant.

Avis favorable de la Commission sur tous ces rapports, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets aux voix tous ces rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Abstention de M. Boudot sur les rapports n° 2018-4128 et n° 2018-4133)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Jean-Dominique Durand.

2018/4129 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté)

2018/4146 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 6 500 euros

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté)

2018/4147 - Approbation des modalités d'attribution du Prix « Citoyen du Patrimoine » - 2019

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté)

2018/4148 - Demande de subvention au ministère de la Défense / Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives pour la restauration et la réalisation de monuments commémorant les deux guerres mondiales

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté)

2018/4149 - Projet de restauration du tableau de l'église Saint-Nizier « Saint Irénée » par Antoine Jean Gros (1813), classé monument historique et demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles

rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté)

2018/4165 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 euros à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de l'événement Silk in Lyon festival de la soie – Approbation d'une convention cadre 2018-2020

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues,

Avis favorable de la Commission pour ces rapports, Monsieur le Maire.

Un mot au sujet du dernier concernant le nouvel événement Silk In Lyon, le festival de la soie, qui marque un renouvellement de ce que nous faisons jusqu'à présent au sujet de la soie et notamment à travers le festival Label Soie, qui était arrivé à épuisement, et que nous renouvelons complètement à travers de nouvelles visions et surtout une internationalisation de cet événement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ces différents rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE: Merci. Monsieur Cucherat.

2018/4160 - Modification de la délibération n° 2018/3901 portant sur l'attribution de subventions pour la programmation Tout l'monde dehors ! 2018 (Association du Carillon Rhônalpin)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2018/4161 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2018 - Approbation de modèles de conventions types (rectificatif)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2018/4162 - Fête des Lumières 2018 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2018/4163 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumière - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'Association culturelle France Hong Kong Limited, pour l'organisation de la 2^e édition du Festival Lumières Hong Kong, du 29 novembre au 2 décembre 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission sur ces quatre rapports, dont trois concernant la Fête des Lumières, une édition 2018 qui s'annonce de grande qualité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ces différents rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Brumm.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

2018/4068 - Cession des certificats d'économie d'énergie

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit d'un rapport relatif aux cessions des certificats d'économie d'énergie, qui a reçu un avis favorable

de la Commission.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Écologie Les Verts, madame Chevallier, pour trois minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : C'est madame Baume qui interviendra.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce jour, nous décidons de céder un peu plus de 53 000 euros de certificats d'économie d'énergie. C'est moins qu'en 2016, car il y a eu des décalages de travaux. Il y aura donc encore des certificats 2017 à céder en 2019. Nous le pouvons parce que ceux-ci sont calculés en regard des investissements réalisés par la Ville dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territoire.

Chaque fois qu'une collectivité investit dans les économies d'énergie ou la production d'énergies renouvelables, c'est une avancée. D'abord, c'est évident, une baisse immédiate de la facture d'énergie de la ville se fait sentir. C'est ensuite la possibilité de revendre ces certificats. Mais aussi et surtout, la Ville agit ainsi contre le dérèglement climatique. Cette action combinée aux efforts de sobriété de consommation d'énergie est essentielle.

Cet été, la canicule a été plus forte et plus longue que d'autres années. Plus personne ne doute du dérèglement climatique de notre planète. À cet effet, je vous invite à prendre connaissance de l'article publié dans la matinée par Rue89, qui, avec d'autres journalistes européens, ont cumulé l'augmentation de température dans nos grandes villes. Il se trouve que Lyon est en tête de l'accélération de la température. Beaucoup de Lyonnais indiquent que cet été fut irrespirable. Cela ne vous a pas échappé. Des équipements municipaux ont même dû être temporairement fermés pour cause de chaleur. Ce fut le cas de la bibliothèque du 9^e arrondissement. Tous les scientifiques tirent la sonnette d'alarme, certains ont même envisagé qu'il n'y ait plus de marche arrière possible. Nous verrons collectivement ce que dira le rapport du GIEC à paraître le 8 octobre prochain.

Les Lyonnais ne s'y trompent pas, ils ont été 15 000 à marcher pour le climat le samedi 8 septembre. Nos concitoyens attendent des actions et attendent aussi des actions de la part de la Ville.

La Métropole quant à elle s'est engagée lundi dernier sur une voie, le Président de la Métropole ayant reçu les organisations qui avaient appelé à manifester, en indiquant qu'un Plan Climat Énergie Territoire plus ambitieux et plus partagé allait arriver et en s'engageant dans un désinvestissement carbone.

Alors, pour nous, élus écologistes, il est plus que temps pour notre Ville d'accélérer cette transition, avant que nous soyons doublés par l'augmentation des températures, la transition vers la sobriété et la frugalité ainsi que l'efficacité (entre autres énergétique), limitant ainsi le pillage de nos ressources ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et garantissant des activités utiles socialement et du point de vue environnemental pour tous.

Je vous remercie. Nous voterons avec plaisir ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Baume. Le groupe Lyon Centristes et Indépendants, madame Condemine, pour trois minutes.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, Adjointe : Merci, monsieur le Maire, chers collègues,

Notre action ambitieuse destinée à réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par le patrimoine et l'activité de notre collectivité commence à porter ses fruits, grâce au renforcement et à l'élargissement du Plan Climat Énergie, que nous avons adopté en 2013 et qui constitue aujourd'hui l'un des documents clef de notre politique de développement durable.

Les bouleversements climatiques que nous constatons au fil des saisons et des années nous rappellent l'urgence de limiter notre impact sur le climat – les températures caniculaires que nous avons connues cet été encore en étant une illustration.

Les villes sont en première ligne de ce combat, notamment parce que les territoires urbains concentrent à la fois les activités, les risques, mais aussi les solutions, les innovations à même de nous permettre de relever ce défi.

Ainsi, le plan ambitieux de 10 millions d'euros que nous avons choisi d'adopter sur ce mandat pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, mais aussi de l'éclairage public et des transports, trouve une traduction positive à travers la cession des certificats d'économie d'énergie.

En effet, ce mécanisme nous permet de valoriser les efforts que nous avons produits, en capitalisant aujourd'hui plus de 15 millions de kilowattheures et de les valoriser financièrement en les rétrocédant pour des activités qui sont par nature plus consommatrices d'énergie, créant ainsi un équilibre.

Pour notre collectivité, les investissements que nous avons engagés sont ainsi rentabilisés deux fois :

La première fois, en réduisant la facture liée aux consommations énergétiques, qui représentent, je vous le rappelle, pas moins de 20 millions d'euros par an pour la consommation d'électricité et de chauffage.

La seconde, en nous permettant de valoriser financièrement ces efforts et de trouver des ressources supplémentaires.

Cette démarche reste aujourd'hui modeste, et bien évidemment elle doit être scrupuleusement pensée et encadrée dans le respect de la lutte contre la pollution et du développement de notre territoire.

Pour autant, depuis 2011, et avec ce projet que nous nous apprêtons à voter, ce sera près de 1 million d'euros que nous aurons pu dégager comme retour sur investissement.

Comment, dans les années à venir, la Ville de Lyon pourrait-elle approfondir cette démarche et valoriser ce capital de kilowattheures en l'utilisant comme levier pour renforcer son plan d'action énergie et sa stratégie en termes de développement durable ? C'est une piste que nous devons travailler, et même au-delà, c'est un enjeu pour notre ville de demain.

Le groupe Lyon Centristes et Indépendants votera donc favorablement ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. C'est très bien comme cela. Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Brumm.

2018/4082 - Caisse de Crédit municipal de Lyon - Présentation des documents budgétaires de l'exercice 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit d'un rapport concernant la Caisse de Crédit municipal de Lyon, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Gauche Solidaires, madame Manoukian.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération est l'occasion pour Lyon Gauche Solidaire de dire pour une fois du bien d'une banque.

Le Crédit municipal est un établissement éthique, social et solidaire. Ce n'est malheureusement pas un modèle bancaire universel mais c'est, heureusement, une réalité locale. Une réalité locale, soutenue par la Ville de Lyon et sur laquelle s'appuient de nombreuses personnes précaires pour bénéficier d'une offre de services sociale et solidaire.

Avec le prêt sur gage, le Crédit municipal offre une sorte de dépannage financier qui permet aux gens de récupérer à 94 % les objets gagés. Il finance les microcrédits pour, entre autres, des demandeurs d'emploi ou des allocataires des minima sociaux. On peut voir dans le rapport d'activité que le nombre et le volume de ces microcrédits explosent, grâce à de nombreux et nouveaux partenariats noués avec des acteurs de notre territoire. Le microcrédit personnel a non seulement vocation à faciliter l'insertion des personnes, mais également à lutter contre le phénomène d'exclusion bancaire. Il vient réparer une injustice dont sont victimes les personnes en situation de précarité : l'impossibilité pour elles d'avoir accès à un crédit personnel à un taux modéré.

Le Crédit municipal apporte aussi une grande bouffée d'oxygène budgétaire au CCAS en lui versant 300 000 euros chaque année. À noter que, la première fois, de l'argent est aussi versé aux CCAS des autres villes où le Crédit municipal est implanté.

À travers ces versements, le Crédit municipal sert donc directement nos politiques sociales à destination des plus fragiles, des plus démunis, des plus pauvres.

Rappelons qu'il y a près de 15 % de pauvres dans notre ville, soit environ 70 000 personnes. La pauvreté n'est pas que reléguée en périphérie, concentrée dans les quartiers prioritaires ou disséminée dans la ruralité, elle est aussi présente au cœur de nos villes. La pauvreté est partout et ses formes sont multiples.

On sait par exemple que les femmes sont particulièrement touchées par la précarité et la pauvreté, à travers notamment la question des familles monoparentales.

Nous souhaiterions d'ailleurs que le Crédit municipal dans ses prochains rapports publie des statistiques sexuées sur le public accueilli. Il faudrait pouvoir savoir si l'activité du Crédit municipal reflète cette réalité d'une pauvreté féminine plus forte. Cette connaissance permettrait peut-être de proposer des services spécifiques et ainsi de lutter contre ce phénomène.

Dans un contexte où le chômage, la précarité, l'exclusion, sont le quotidien des millions de Français, nous voulons valoriser l'action de l'une des plus vieilles institutions de notre ville.

Le Crédit municipal continue de montrer sa pertinence et son utilité, de prouver sa capacité d'adaptation, grâce à son plan de développement stratégique, et cela tout en gardant son rôle social et ses valeurs fondatrices de solidarité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur David vient à juste titre de me rappeler que le Maire, lui-même et moi-même, nous ne voterons pas, puisque nous sommes représentants de la Ville au sein du COS du Crédit municipal.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(MM. Brumm, David et Royer ne prennent pas part au vote)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Claisse.

2018/4079 - Modification du nombre d'heures de vacations à la Direction de la police municipale - Mission piste mobile d'éducation routière

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Merci, monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération faisant l'objet d'une demande d'intervention, je vais donner quelques éléments de contexte. Il s'agit par cette délibération d'actualiser le nombre d'heures de vacation consacrées à l'animation de la piste mobile d'éducation routière, piste qui permet dans nos écoles primaires de sensibiliser nos enfants et j'allais dire nos petits-enfants, monsieur Remy, pour certains d'entre nous, à la sécurité routière.

Il vous est proposé de passer ce nombre d'heures de vacation de 450 heures par an, tel qu'approuvé en novembre 2016 à l'unanimité par notre assemblée, à 600 heures pour faire face à la demande croissante de piste d'éducation routière dans nos écoles.

Je rappelle en effet que ces animations sont réalisées en partie par d'anciens policiers municipaux à la retraite sous forme de vacation. Cela nous permet tout à la fois de recentrer l'activité de nos policiers municipaux en activité sur leurs missions fondamentales de sécurité et de tranquillité publique, tout en maintenant par la présence de nos ex-agents à la retraite la présence de policiers, donc un lien positif de proximité entre les écoliers et les policiers. C'est donc l'intérêt de ce dispositif.

Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Un temps de parole pour madame Granjon, non inscrite, quatre minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers,

Ce rapport concernant la modification du nombre d'heures de vacation à la Direction de la police municipale nous propose de permettre à des policiers municipaux en retraite de gagner quelques euros, en traversant la rue, afin d'apprendre aux petits Lyonnais comment mieux se comporter sur nos voies publiques en les formant à la sécurité routière.

Nous nous opposons à ce dossier, car si nous entendons bien le besoin financier des retraités, est-ce réellement ce que nous voulons pour nos anciens ? Je vais donc en profiter pour attirer votre attention sur la situation de plus en plus précaire de nos seniors.

Depuis cinq ans, les pensions sont bloquées, alors que le coût de la vie, lui, ne cesse d'augmenter. Dernièrement, la nouvelle augmentation de 1,7 point de la CSG a amputé un peu plus leur pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, on nous parle de la désindexation des pensions et du fait que les pensions de réversion seraient sur la sellette, sans oublier le scandale nouveau de la suppression de la franchise pour les personnes sous tutelle.

Toutes ces mesures pourraient faire croire à un acharnement sur une population déjà fragile.

Quand on passe d'actif à retraité, il n'y a plus de primes de fin d'année ou d'intéressements, il n'y a plus de 13^e mois ou d'avantages en nature. Donc la petite bouffée d'air que ces primes procurent n'existe plus.

Ce jeudi 27 septembre, les organisations syndicales des retraités CGT, FO, FSU, Solidaires, ainsi que la CGC, organisent une réunion publique concernant le pouvoir d'achat des retraités et leur place dans notre société.

Savez-vous que, sur le Rhône, la pension de retraite moyenne de la CARSAT est de 875 euros ? Vous en conviendrez, nous ne parlons pas de nantis.

J'ai longuement échangé avec le secrétaire de l'USR, qui m'expliquait que beaucoup de retraités n'avaient plus de mutuelle à cause du coût de celle-ci et du fait que les pensions étaient trop basses pour en assumer les tarifs.

Ils ne peuvent pas assumer correctement le coût de la vie ordinaire (loyer, électricité, eau, etc.) et donc leur mutuelle passe à la trappe. La conséquence : c'est plus de lunettes adaptées, pas de soins dentaires convenables. Je ne vais pas vous faire la liste, elle serait bien trop longue. Mais je ne doute pas que chacun ici ait conscience de la dégradation des conditions de vie que cela entraîne.

En France, nos anciens sont de plus en plus souvent contraints de travailler à l'âge où ils devraient seulement jouir de leur retraite. Je parle ici d'emplois comme diffuseurs de prospectus ou d'heures de ménage ou de bricolage, des emplois non seulement précaires mais physiquement difficiles, cela juste pour vivre décemment.

Alors je me questionne, un nombre important d'actifs privés d'emplois cherche, en ce moment même en traversant la rue, un travail. Mais notre société préfère, plutôt que de mieux accompagner ceux qui ont déjà cotisé, les laisser se ruiner la santé plutôt que de leur verser ce qu'il leur est légitimement dû grâce aux années de travail durant lesquelles ils ont cotisé pour financer eux les retraités des anciens. C'est ce que l'on appelle la solidarité intergénérationnelle. Ce sont les bases de notre système de protection sociale, c'est son esprit même, celui que nous devons défendre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, madame Granjon. Monsieur Claisse, deux mots.

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Vous me permettez de ne pas intervenir sur les réflexions en cours sur la réforme de la retraite.

Il existe une préoccupation sur une population – pas toute la population – des retraités. Il est bien évidemment important de préparer l'avenir.

Par rapport à la délibération qui nous concerne, je veux indiquer à madame Granjon que, par rapport au vote favorable que vous avez émis en 2016 sur cette même délibération, sur les 450 heures, sur le principe, il n'y a rien de changé. On peut changer d'avis, c'est ce que vous faites

en votant contre cette fois-ci. Encore une fois, cela peut se comprendre, mais, sur le fond, rien ne change.

Deuxième élément de réponse, puisqu'il s'agit à travers cette délibération de savoir si, en faisant ceci, c'est-à-dire en payant des vacances à des ex-agents policiers aujourd'hui à la retraite plutôt qu'en faisant exercer ces missions par nos policiers, nous n'économisons pas un poste qui pourrait être utilisé pour recruter un policier actif. 600 heures, madame Granjon, c'est un tiers d'équivalent temps, à peu de chose près. Nous recruterions un tiers d'équivalent temps plein de policiers municipaux, nous aurions tous les syndicats sur le dos pour dénoncer la précarité de ces contrats à temps partiel. Vous le savez, bien évidemment, nous évitons de le faire ainsi.

Derrière tout cela, la vraie problématique est que, dans le contexte actuel d'insécurité qui prévaut notamment en milieu urbain, nous faisons le choix de recentrer nos policiers municipaux sur leur cœur de métier, leurs actions fondamentales en matière de protection et de sécurité, de tranquillité publique. Pour libérer une partie du temps qu'ils consacraient préalablement à l'animation de la piste de sécurité routière, il nous a semblé intéressant d'offrir à des policiers retraités, qui ont, dans l'ensemble, pas des toutes petites retraites (ce n'est pas parmi les agents de la fonction publique, les policiers municipaux, qui ont les plus petites retraites), d'offrir à certains d'entre eux qui sont en forme et qui le souhaitent la possibilité d'assurer cette mission importante, de participer à la prévention routière et à l'éducation de nos enfants.

Encore une fois, sur le principe, vous aviez voté en 2016. Cette fois-ci, vous votez contre pour d'autres principes, mais je trouve ce dispositif mis en place à l'initiative de mon collègue Jean-Yves Sécheresse, du point de vue de la gestion des Ressources humaines, tout à fait pertinent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Yves, tu voulais ajouter quelques mots.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Madame, vous êtes vraiment incorrigible. Vous extrayez le terme retraité et vous parlez de tout autre chose que ce dossier.

Vous regarderez vos classiques. On parlait dans le temps de la ligne de masse. Allez vérifier cela auprès desdits policiers et allez leur expliquer votre position sur le fait qu'ils sont des espèces de briseurs d'emploi. C'est absolument dérisoire. Cela vient d'être très bien résumé par notre collègue, monsieur Claisse. Je vous dis que les enseignants demandent le concours de ces policiers afin de donner quelque éducation à la rue à nos enfants.

J'ai quelques chiffres sous les yeux. Pour l'année 2017, c'était 39 classes de CE2 dans 16 établissements de la Ville de Lyon. En 2018, nous sommes déjà à 28 classes de CM2. Voilà l'utilité sociale du travail de ces policiers, qui ne le font pas du tout pour l'appât du gain, mais c'est aussi une valorisation du travail qu'ils ont effectué pendant toute une carrière. Ils sont très, très heureux de faire ce travail en direction des gones, comme ils disent. D'ailleurs, cela correspond – monsieur Claisse l'a dit fort bien – à une politique qui consiste à faire en sorte que le maximum de nos agents puisse être en contact avec les Lyonnais sur la voie publique. Cela vient d'être dit. Par exemple, nous essayons de travailler à la mobilité de nos agents. Jusqu'à présent, nous y réussissons pas trop mal. C'est ainsi que nous avons fait augmenter le Groupe Opérationnel Mobile, le célèbre GOM, de 11 agents, la Police de Proximité de 8 agents, l'Unité Mobile de Circulation de 2 agents, sans créer le moindre poste, mais en faisant en sorte que ce soit vers les Lyonnais, vers la voie publique que nos policiers travaillent. Alors, par pitié, saluez plutôt ceux qui sont auprès des enfants pour les éduquer à la rue et tout ira bien.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(MMES Perrin-Gilbert et Granjon ont voté contre)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Brumm.

2018/4069 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture et l'acheminement d'électricité - Autorisation de signer la convention

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

2018/4077 - Garantie sollicitée à hauteur de 70 % par l'OGEC Saint Nom de Jésus pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 150 000,00 euros relatif à une opération de travaux de mise en conformité ERP4 (travaux de sécurité et travaux ponctuels d'accessibilité) des bâtiments de l'école Saint Nom de Jésus située 95, rue Tête d'Or à Lyon 6^e

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

2018/4078 - Modification de la délibération n° 2017-2850 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliage Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 583 624,00 euros - Opération : réhabilitation de 34 logements situés 13 et 13 bis, rue de la Villette à Lyon 3^e

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot)

2018/4081 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2019 (rectificatif)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Les quatre rapports suivants ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

M. LE MAIRE : Je les mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(MMES Perrin-Gilbert et Granjon ont voté contre sur le rapport n° 2018/4077)

(Abstention de M. Boudot sur les rapports n°2018/4078 et n°2018/4081)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Claisse.

2018/4070 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2018/4080 - Désignation des membres des bureaux de vote électronique et composition de la cellule d'assistance technique (rectificatif)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2018/4083 - Convention de reprise financière d'un compte épargne temps

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. LE MAIRE : Les trois rapports ont reçu un avis favorable de la Commission avec, pour la délibération 2018/4080, un rectificatif déposé sur vos tables respectives et dont je vous fais l'économie de la lecture.

Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ces trois rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Frih.

2018/4071 - Raccordement en très haut débit de sept bibliothèques - Lancement de l'opération 60073001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020 », programme 00005 - Convention avec la société Grand Lyon THD pour la mise à disposition de fibres optiques

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

Mme FRIH Sandrine, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Monsieur Le Faou.

2018/4072 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 833 400,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements PLS située 40, rue Amiral Courbet à Lyon 3e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/4073 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SCIC Entreprendre pour Humaniser la Dépendance pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 500 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 10 logements PLAI située 25, rue du Plat à Lyon 2e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/4074 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par l'Office public de l'habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 556 900,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 15 logements (10 logements PLUS et 5 logements PLAI) située 240-242, route de Vienne à Lyon 8e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/4075 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 2 252 965,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 26 logements PLS située 62, rue d'Anvers à Lyon 7e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/4076 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 6 364 384,00 euros relatifs à une opération de construction de 37 logements PLS située 70-78, rue Laënnec à Lyon 8e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission pour ces cinq rapports.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix ces rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Sur le rapport n° 2018/4072, Abstention de M. Boudot, MMES Perrin-Gilbert et Granjon ont voté contre)

(Abstention de M. Boudot sur le rapport n° 2018/4073)

(Sur le rapport n° 2018/4074, Abstention de M. Boudot, le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre)

(Sur le rapport n° 2018/4075, Abstention de M. Boudot, MMES Perrin-Gilbert et Granjon ont voté contre)

(Sur le rapport n° 2018/4076, Abstention de M. Boudot, le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre, MMES Perrin-Gilbert et Granjon ont voté contre)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Durand.

2018/4084 - Congrégation des Religieuses Augustines de Notre-Dame de Paris - Abrogation du titre d'existence légale de deux établissements de la congrégation et fusion-absorption avec la Congrégation Province de France des Religieuses de l'Assomption

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de mesdames Perrin-Gilbert et Granjon)

M. LE MAIRE : Je passe la parole à madame Gay.

2018/4106 - Lyon 5^e - Constitution d'une servitude de passage public piéton entre la SACVL et la Ville de Lyon - Approbation des conventions relatives aux modalités de sur-entretien d'espaces ouverts au public, objets de servitudes entre la Métropole de Lyon, la SACVL - 28, montée du Chemin Neuf / rue de l'Antiquaille – EI N° 05110

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit pour cette délibération de la constitution d'une servitude de passage publique piéton entre la SACVL et la Ville de Lyon, qui propose ainsi l'ouverture au public de plusieurs cheminements piétons dans ce site majestueux de l'Antiquaille et puis il y a l'approbation de conventions relatives aux modalités de sur-entretien d'espaces ouverts au public, objets de servitudes entre la Métropole de Lyon et la SACVL.

Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Il y a une demande de temps de parole de madame Hobert pour le groupe Lyon Écologique et Citoyenne, quatre minutes.

Mme HOBERT Gilda : Chers collègues,

Je me félicite avec mon groupe de cette délibération, car elle vient confirmer l'ambition de la Ville de Lyon pour le développement des liaisons vertes.

Notre Ville propose déjà 25 kilomètres mais leur développement reste essentiel :

- Pour conforter la marche à pied, premier mode de déplacement des Lyonnais auquel s'adonne volontiers une population intergénérationnelle ;
- Pour développer la nature en ville en reliant les espaces de nature entre eux. Nous sommes à ce titre, sur le 5^e arrondissement, une sorte de fer de lance, tant il est vrai que les projets de liaison verte ont remporté dès les premiers projets un vif succès. Il s'agit de relais qui permettent un accès de promenade mais également des déplacements pour certains écoliers notamment.

Après la réalisation du jardin André Malraux, le dispositif qui fait l'objet de cette délibération va offrir un nouveau débouché pour le parc des Hauteurs, avec l'ambition à terme :

- De relier le parc des Hauteurs aux Rives de Saône ;
- De relier le parc des Hauteurs aux voies vertes de Champvert par le Cimetière de Loyasse.

Ainsi, chacun pourra rejoindre, à pied et dans un cadre mêlant nature et patrimoine historique, le Vieux-Lyon depuis Tassin-la-Demi-Lune.

Le 5^e arrondissement, comme vous le savez, possède cette double image : une partie minérale et patrimoniale et une partie plus apaisée et très arborée.

Sans vouloir insister sur les agréments du 5^e haut, j'invite mes collègues et l'ensemble des Lyonnais à venir se réjouir de la vue panoramique offerte sur la ville depuis le site de l'Antiquaille notamment et profiter des cheminements qui irriguent notre plateau. Ils pourront ainsi apprécier la flore et surtout la faune foisonnante ou revenue, comme c'est le cas par exemple dans le cimetière de Loyasse.

Oui, monsieur le Maire, chers collègues, les dispositions prévues dans ce rapport représentent un bon signal envoyé aux Lyonnais et surtout une réponse adaptée au réchauffement climatique dont nous avons pu constater cet été les prémices de ses effets.

Les spécialistes en météorologie n'ont-ils pas indiqué que de manière globale la température moyenne à Lyon a augmenté de 1 degré au cours des trente dernières années ?

Les élus du groupe Lyon Écologique et Citoyenne voteront bien entendu favorablement cette délibération qui s'inscrit comme une étape d'une stratégie plus globale pour notre ville.

Monsieur, je suis désolée, j'ai lu mon texte. J'espère que vous n'y verrez pas offense.

Je vous remercie de votre attention.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Vous l'avez bien lu. Merci, Madame Hobert. Nous avons à présent une intervention de madame Faurie-Gauthier pour le groupe Centre Démocrate pour quatre minutes.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais également lire mon texte.

De simples servitudes de passage, me direz-vous, pourquoi s'y attarder ? Parce qu'elles n'allaient pas de soi initialement, elles n'étaient pas toutes envisagées et elles sont aussi le fruit d'une demande forte des élus du 5^e, sous le mandat d'Alexandrine Pesson puis de Thomas Rudigoz.

Ces servitudes vont tout simplement permettre à terme, Gilda Hobert le précisait, de ne pas faire de ce quartier de l'Antiquaille une impasse mais bien de s'ouvrir sur le Vieux-Lyon et sur Fourvière. Elles permettront de rejoindre les balmes qui conduiront à Fourvière et à Saint-Jean, une alternative aux escaliers de la montée des Chazeaux.

Une servitude permettra d'affirmer l'ouverture au public de l'Espace culturel du Christianisme, visiter la crypte des mosaïques, le site symbolique du cachot de Saint-Pothin, comprendre les explications ô combien nécessaires en ces temps du fait religieux, et ce, en lien avec la proximité de la Maison Pauline Jaricot et de la Basilique Notre-Dame-de-Fourvière.

Une autre de ces servitudes permettra aux touristes d'accéder au belvédère, le long notamment de l'hôtel la Villa Maïa. À terme avec un cheminement dans la balme, ils pourront, depuis le Vieux-Lyon, rejoindre à pied les restaurants de l'Antiquaille, faire une pause dans le jardin André Malraux, se rendre sur l'esplanade de Fourvière, visiter la basilique et – pourquoi pas – poursuivre sur le parc des Hauteurs et découvrir notamment le cimetière de Loyasse. Ils ne seront plus sur les trottoirs étroits de la montée du Chemin Neuf, mais dans la verdure, cet écrin vert de nos balmes. Et ils seront à pied, car ces chemins piétons sont autant d'alternatives à l'utilisation de la voiture. Les étudiants qui logent à l'Antiquaille pourront aussi rejoindre à pied le nouveau restaurant universitaire qui sera inauguré prochainement, sur le site de l'ECAM, en prolongement des bâtiments existants rue Nicolas de Lange.

Ce quartier de l'Antiquaille se sera construit en quinze ans. Ces servitudes et les dernières constructions de logements (la chaufferie qui sera achevée en 2019, l'îlot K en 2020) parachèvent ce projet avec également, ce que citait Nicole Gay, les différentes rétrocessions domaniales, qui permettent aussi de bien gérer ces espaces.

Ces servitudes sont l'un des vecteurs du développement économique de ce site et plus globalement du grand site de Fourvière, qui désormais s'inscrit dans une démarche de Grand Site de France.

Je terminerai par des remerciements à la SACVL qui a permis la réalisation de ce projet, mais également à l'ensemble des acteurs du quartier, et tout particulièrement aux habitants, qui ont dû vivre dans un quartier en chantier, ce qui n'est jamais simple. Un grand merci à l'association syndicale des propriétaires, grâce à qui ce quartier aujourd'hui est ouvert sur la ville.

M. LE MAIRE : Merci. Merci de ces contributions. Tout cela s'inscrit dans notre démarche sur de grands sites, telle que nous l'avons proposée et qui se déroulera sur le temps long, pour avoir justement une vision globale de tout le dispositif, pour les habitants, pour les touristes, pour tous ceux qui y travaillent, tous ceux qui vont y passer et y séjourner. Merci. C'est un élément important.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Gay.

2018/4108 - Groupe scolaire Léon Jouhaux - Restructuration et extension - 34, rue Léon Jouhaux 69003 Lyon - Opération n° 03005531 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce dossier porte sur la restructuration et l'extension du groupe scolaire Jouhaux dans le 3^e arrondissement.

Il est prévu une surélévation partielle en R + 2 et quatre classes supplémentaires, une redistribution des locaux, une mise en conformité du restaurant scolaire, la construction d'un préau et d'une zone de cour sur la place des Martyrs de la Résistance, pour un montant global de 8 620 000 euros TTC.

Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, monsieur Bérat, trois minutes.

M. BÉRAT Pierre : Merci, monsieur le Maire.

Mon intervention est une intervention pour prendre date, pour rappeler que plutôt que de faire grossir encore le groupe scolaire Léon Jouhaux, il aurait sans doute mieux valu créer une nouvelle école à la Part-Dieu.

Nous le disons depuis des mois, mais nous connaissons les limites du débat public. Tant qu'on parle pour l'avenir, cela « n'imprime » pas vraiment, mais quand les mesures entrent en vigueur ou quand les projets sortent de terre, les questions surgissent. Nous martelons donc notre position.

Faire grossir le groupe scolaire Léon Jouhaux, qui est déjà important, à 23 classes, ce n'est un bon choix ni pour les enfants, ni pour les familles, ni pour l'organisation de la ville.

Ce n'est pas une bonne chose pour les enfants car chacun sait que leur apprentissage et leur vie scolaire se passent mieux dans une école à taille humaine. 23 classes, c'est beaucoup de monde à gérer dans la cour de récréation, au restaurant scolaire. Savez-vous qu'il y a, pour la France entière, moins de 400 écoles qui comptent plus de 16 classes ? La plus grande part compte entre 6 et 10 classes. Ces chiffres ne sont pas le résultat du hasard.

Ce n'est pas une bonne chose non plus pour les familles, car, quand vous concentrez tout sur un groupe scolaire, cela veut dire un périmètre scolaire étendu, donc des distances importantes. Dans le cas de la Part-Dieu, les habitants de Vivier-Merle et du nouveau secteur Bouchut ne seront pas à proximité de cette école.

Et puis votre décision de concentrer les classes à Léon Jouhaux n'est pas une bonne décision pour la qualité de vie en ville. En refusant de créer une nouvelle école au cœur de la Part-Dieu, vous perdez une occasion précieuse d'humaniser ce secteur moderne. Cela aurait été d'autant plus opportun que vous avez déjà, pour des questions d'argent, déplacé hors du secteur la Maison de l'Enfance qui se trouvait rue Desaix.

Pour le secteur hyperdense que vous aménagez entre la rue Paul Bert et la rue Bouchut, cela aurait été un vrai plus pour la vie en ville. Chacun sait qu'une école, c'est un facteur de rencontre, d'animation, le matin et en fin de journée. Dans votre boîte à concepts pour la Part-Dieu, vous nous vendez les socles actifs pour animer la ville. Alors, les socles actifs, les commerces en pied d'immeuble, c'est bien, mais une entrée d'école, c'est bien aussi.

Notre position n'est pas théorique. Ce n'est pas de la critique stérile. Quand nous avons lancé la ZAC de la Buire au début des années 2000, la question s'est déjà posée de faire grossir le groupe scolaire Léon Jouhaux. Mais nous avons voulu la nouvelle école Aimé Césaire. Et franchement, ce nouveau quartier de la Buire, dans le 3^e, ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans cette école. Quand il y a la volonté, il y a une école !

Votre décision reste assez incompréhensible. Je n'imagine quand même pas que c'est de créer un étage supplémentaire pour intégrer cette école à la skyline, pour rappeler la ligne des Alpes, que vous avez pris cette décision, mais que c'est bien l'intérêt de l'enfant qui aurait dû présider à cette décision.

Notre groupe des élus Les Républicains et apparentés va voter cette délibération, car nous ne pouvons pas nous opposer à la création de nouvelles classes censées accueillir les nouveaux élèves, mais nous rappelons que la Ville aurait pu faire autrement.

Au risque de m'attirer les foudres de monsieur Sécheresse, cette délibération est d'ailleurs mal rédigée. Quand vous écrivez : « L'évolution démographique du quartier Part-Dieu nécessite une augmentation de la capacité du groupe scolaire Léon Jouhaux », il serait plus juste d'écrire : « Le refus de la Ville de créer une nouvelle école nécessite d'augmenter la capacité de Léon Jouhaux ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Corazzol.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, merci, monsieur Bérat, merci de votre intervention.

Comme le disaient tout à l'heure monsieur le Maire et Michel Le Faou, nous avons aussi cette capacité à anticiper la démographie et la démographie scolaire en particulier, puisque nous disposons d'un observatoire depuis de très nombreuses années, qui nous permet de faire des projections.

Sachez que deux groupes scolaires encadrent le secteur Part-Dieu, au nord l'école Jean Jaurès (les travaux sont en cours et nous sommes en train de créer cinq classes et de transformer la restauration scolaire en self) et au sud l'école Léon Jouhaux, dans lequel nous allons créer quatre classes supplémentaires pour janvier 2021 avec l'extension du restaurant scolaire.

Sachez qu'entre 2018 et 2026, nous estimons à environ 150 élèves supplémentaires qui viendront sur le secteur Part-Dieu, soit quatre ou cinq classes. Vous voyez que ces deux groupes scolaires pourront aisément contenir cette croissance démographique scolaire.

Effectivement, nous pourrions construire des écoles pour se faire plaisir, mais on ne construit pas des écoles pour faire plaisir. Nous avons aussi des équilibres démographiques, financiers et techniques à assurer. Je crois que le choix qui a été fait à la fois d'augmenter la capacité du groupe Jean Jaurès, qui pouvait absorber ces classes supplémentaires, et de la même manière sur Léon Jouhaux, était un bon choix. Sachez aussi que, cette année, nous n'avons ni ouvert ni supprimé de classe sur le secteur Part-Dieu. Le secteur est plutôt stable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Lévy.

2018/4113 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux du domaine public situés au 58-60 rue de Sèze à Lyon 6^e, au profit de l'Espace 6 MJC

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

La MJC du 6^e arrondissement créée en 2006 est en plein développement avec plus de 1 400 adhérents et 35 associations hébergées. Aujourd'hui, pour assurer sa pérennité et répondre à la demande des habitants du 6^e arrondissement et d'étoffer son offre d'activités, il vous est proposé d'approuver et d'autoriser à signer une convention de mise à disposition de locaux situés au 58-60 rue de Sèze.

Par ailleurs, nous avons assisté il y a quelque temps à l'assemblée générale de la MJC du 6^e arrondissement. Quatre adjoints de la Mairie du 6^e étaient présents et, unanimement, nous avons constaté la nécessité de proposer demain de nouveaux locaux à la MJC pour lui permettre de développer des activités et une action pour les habitants du 6^e arrondissement. C'est aussi le sens de la délibération proposée aujourd'hui.

Pour votre information, un travail de qualité inter associatif est en cours avec une autre association du 6^e arrondissement, qui s'appelle Lyon Gym, pour notamment travailler ensemble sur un créneau cédé ou travaillé entre les deux associations. Cela se passe en inter associations, cela se passe très bien. Il n'y a pas de raison que nous modifions tout ceci.

Dans une autre délibération, que nous évoquerons tout à l'heure, la MJC a travaillé pendant des années avec une association que vous connaissez bien, qui s'appelle Chèvrefeuille, et un partenariat inter associatif de qualité a permis le développement de cette structure.

Il est à noter qu'avec le soutien de Nicole Gay, des travaux sont en cours pour permettre, dès le mois de janvier, la mise à disposition de ces locaux plus adaptés à la faveur de la MJC au profit des habitants du 6^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, madame Nachury, pour trois minutes.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire,

Vous nous proposez d'approuver la mise à disposition d'une partie des anciens locaux de la bibliothèque du 6^e arrondissement à l'Espace 6 MJC. Je ne reviendrai pas sur les évocations faites pour la destination de ces surfaces libérées à la suite de l'ouverture de la bibliothèque Clémence Lortet. Il semblerait que les paroles ne soient pas toujours une parole.

J'ai contesté cette mise à disposition en Commission Immobilier et Bâtiments et mon groupe a souhaité réexprimer lors du Conseil municipal cette position.

S'agissant d'un local entièrement inscrit dans le volume affecté à la Mairie du 6^e au sein du quadrilatère du même nom, s'agissant d'un local à usage associatif sans aménagement spécifique, il doit être transféré à la Mairie du 6^e.

Cette décision contraire heurte le bon sens alors qu'on cherche à mieux organiser pour assurer bon fonctionnement, cohérence, sécurité et économies.

Cette décision ne me semble pas non plus très respectueuse de la loi PML, mais là, c'est un sujet qu'il faudrait appréhender plus globalement.

Notre position n'est pas « hostilité vis-à-vis de l'Espace 6 MJC », dont nous connaissons les besoins en locaux pour asseoir son équilibre et satisfaire les besoins en activités des adhérents ou potentiels adhérents. Je rajouterai que si cette association est toujours là, c'est bien parce qu'elle a bénéficié des soutiens forts et toujours constants des Maires d'arrondissement successifs.

Ce local transféré aurait d'ailleurs été utilisé par l'Espace 6 MJC sur la base de créneaux horaires tout comme il aurait permis à d'autres associations en déficit d'équipement de poursuivre leur développement ou simplement leurs activités.

En Commission et encore maintenant, il était suggéré que l'Espace 6 MJC serait invité à faire une place à d'autres acteurs comme Lyon Gym. Alors pourquoi créer un système parallèle ?

Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Pardon, vous aviez terminé. C'est comme les concertos de Mozart, des fois, on ne sait pas que c'est fini. Pardon, c'était très beau, madame Nachury.

Franchement, première remarque, vous savez bien que je me suis attaqué à cette question des équipements transférés, des commissions mixtes. Nous avons déjà eu deux réunions avec les Maires de tous les arrondissements, avec des appréciations comme toute assez convergentes très globalement. Nous présenterons au mois de décembre les nouvelles modalités de règlement de toutes ces questions.

Ensuite, est-il préférable de transférer des locaux pour que la Mairie du 6^e fasse une MJC ? J'ai compris. Les MJC font partie d'un travail que nous menons sur l'ensemble de la Ville. Jusqu'à maintenant, ce n'était pas transféré. Je pense même qu'avec le Maire du 6^e, nous sommes tombés d'accord sur deux ou trois sujets. Il demande la privatisation de la salle Victor Hugo, ce qui est encore un autre sujet. Je vous en prie, nous trouvons progressivement des solutions – je ne dis pas que nous venons d'un monde idyllique, mais nous essayons de l'approcher dans le futur proche. Je pense que cela marchera au mieux pour chacun.

Si vous en êtes d'accord, je mets cette délibération aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Les groupes UDI et Apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon ont voté contre)

M. LE MAIRE : Merci. Je vois monsieur Brolquier qui se prépare sur un sujet identique.

2018/4122 - Accessibilité - Lancement de la 2^e période de l'Ad'AP - Adaptation de l'opération n° 60021847 « Accessibilité - Travaux et équipements (1^{re} période de l'Ad'AP) et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 20020

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Maire, chers collègues, avec quelques mots sur cette délibération importante pour les personnes en situation de handicap, c'est-à-dire 13 % de la population de la ville, mais, plus largement, 30 % de la population est en difficulté de déplacement à l'instant T pour diverses raisons.

Cette délibération porte sur la première partie de notre Ad'AP (l'agenda d'accessibilité programmée) et sur le lancement de la deuxième partie en confortant les financements engagés par la Ville.

Notre agenda va de janvier 2016 à décembre 2024, organisé en trois périodes de trois ans. Nous sommes presque à la fin de la première période. Notre Ad'AP a été approuvé par la Préfecture. Nous avons dédié 38,5 millions d'euros pour sa réalisation, qui concerne 623 ERP (établissements recevant du public, comme les écoles, les crèches, les musées, les mairies, etc.) et 58 IOP (installations ouvertes au public, comme les jardins, les terrains de sport, etc.). Nous visons l'accessibilité de tous nos ERP et IOP en 2024 pour tous les types de handicaps (physique, mental, psychique). Ce sera un immense progrès pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre cité.

Nos services ont travaillé avec acharnement sur la réalisation en cours de l'Ad'AP première période et je veux leur rendre hommage, en particulier à madame Fouet, qui se reconnaîtra.

Depuis 2015, nous avons formé nos services techniques. Nous avons achevé de réaliser 100 % des diagnostics des ERP de toutes catégories. Nous avons travaillé pour certains bâtiments avec des architectes du patrimoine. Nous avons associé bien sûr le groupe de travail ERP issu de la Commission communale d'accessibilité, pour partager ensemble, avec les associations, nos difficultés, nos hésitations sur des choix d'aménagements à faire. Nous avons réalisé avec ce groupe de travail, et en particulier avec le CARPA (le réseau d'une trentaine d'associations de tous types de handicaps), un guide technique à destination des chefs de projets pour éviter des erreurs ou de se poser les mêmes questions. Nous avons rendu compte aussi en continu de nos avancées et questionnements à la Commission communale pour l'accessibilité qui a salué plusieurs fois nos efforts.

Entre 2016 et 2018, nous avons levé 1 003 obstacles dans nos ERP sur la première période, mais aussi déjà sur la deuxième et la troisième périodes. Fin 2018, 80 ERP seront 100 % accessibles. Il faudra ajouter 86 ERP où nous sommes intervenus avec des travaux qui permettent l'accueil des personnes en situation de handicap avec accompagnement pour le moment. Plus tard, ce sera y compris sans accompagnement.

Nous avançons donc à la fois fortement et avec, il faut le dire, un certain retard car nous bataillons pour réaliser cet Ad'AP (et les autres villes aussi). Le patrimoine municipal est en effet très divers et complexe. Chaque ERP doit être traité différemment. Des évolutions réglementaires ont interféré pendant cette réalisation. Les travaux doivent se faire en tenant compte des calendriers des utilisateurs (par exemple, les écoles). Les dossiers sont plus compliqués que prévu à monter. Nos prestataires ont été débordés par tous les Ad'AP sur la ville et ils ont pris du retard à nous fournir leurs évaluations. Tous les types de handicaps doivent être pris en compte, ce qui est nouveau, et c'est très bien, et nous avons dû revoir des ERP qui avaient déjà été travaillés. Nos services ont dû en même temps – et ce n'était pas prévu – créer des registres accessibilité consultables dans tous les ERP. Etc.

Dans ces conditions, le niveau actuel d'avancement de notre Ad'AP est satisfaisant, et je pense qu'après cette première période difficile, la seconde devrait être plus fluide, car la compréhension du travail à réaliser sera mieux intégrée et nous avons beaucoup appris.

Je dis à monsieur Guillard, qui interviendra après, que tout le travail que nous avons réalisé sur nos ERP aidera la Commission sur le Patrimoine de la Ville que vous avez souhaitée.

Pour conclure, d'ici janvier 2018, nous allons publier sur lyon.fr la liste des ERP accessibles, ce qui n'est pas encore une obligation légale mais qui est un vrai service rendu à la population et qui est attendu.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, madame Rabatel. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, monsieur Guillard, pour quatre minutes.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au risque de relancer le débat Rudigoz-Boudot, je vais m'éloigner de mes notes, puisque madame Rabatel a donné beaucoup d'éléments que je demandais dans mon intervention.

Vous l'avez dit, madame Rabatel, l'objectif est ambitieux d'avoir une accessibilité de la totalité des bâtiments communaux pour 2024. Il faut quand même rappeler que la loi portant cette obligation date de 2005, qu'il a fallu 10 ans avant que la Ville de Lyon ne réagisse et ne pose un plan d'accessibilité en trois parties, plan, je le rappelle, adopté en 2015, par le Conseil municipal à l'unanimité. C'est intéressant de le signaler.

J'ai, madame Rabatel, bien noté que notre inquiétude sur l'exécution de ce plan était également la vôtre, le rythme d'avancement de cette première période n'est malheureusement pas satisfaisant, au moins au regard du résultat. Il l'est peut-être au niveau du travail fourni. J'ai écouté avec beaucoup d'attention vos explications que je note. J'ai noté également votre engagement, l'engagement de notre collectivité, pour que ce plan soit respecté et qu'à l'horizon 2024 l'ensemble des bâtiments de notre commune, de notre ville, soient accessibles (l'ensemble des bâtiments publics évidemment). Nous serons vigilants sur ce point et je vous remercie de vos explications.

M. LE MAIRE : Merci, monsieur Guillard.

Nous sommes tous tendus vers cet objectif. Je crois que cela engage la Ville. Je ne sais pas si nous avons pris du retard au départ, mais, en tout cas, je voudrais remercier sincèrement Thérèse Rabatel pour le travail qu'elle a fourni, son volontarisme, sa pugnacité, pourrais-je dire. Ce n'est pas un sujet facile. Merci donc à Thérèse Rabatel.

Cette reconnaissance par le Premier Prix européen de l'Accessibilité que la Ville de Lyon a pu avoir est aussi, monsieur Guillard – vous auriez pu l'évoquer – un signal fort de reconnaissance du travail qui est fait. J'en profite également pour signaler que la venue vendredi prochain de madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, pour une journée Activons le réseau Access City Award est aussi un signal. Ce n'est pas n'importe quoi. Toutes les villes n'ont pas eu cela.

J'entends bien que nous avons besoin d'être vigilants et nous le serons tous, en tout cas, tous ceux qui seront là d'ici 2024, ce sera très bien. Bravo à tous ceux qui rendent cela possible.

Thérèse, non.

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Par rapport aux 10 ans...

M. LE MAIRE : Je venais de te féliciter.

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Merci, c'est gentil.

Il y a eu la loi de 2005, mais, en 2014, un décret de l'État a renforcé l'accessibilité. Certains handicaps n'étaient pas pris en compte, en particulier des handicaps psychiques ou mentaux. Aujourd'hui, de la signalétique doit être ajoutée. Une partie du travail avait été réalisée, mais il a fallu encore le renforcer, refaire des diagnostics, cela a été assez compliqué.

Par ailleurs, je prie mes collègues de nous excuser à propos de la venue de la Commission européenne et de Madame la Ministre, madame Cluzel. C'est la Commission européenne qui a organisé tout cela et qui n'a pas souhaité que nous invitions nombre d'élus lyonnais. C'est la raison pour laquelle vous n'êtes pas au courant. J'en suis désolée. Le but de la Commission européenne est de relancer le Prix 2019 avec les villes françaises et européennes, mais sans que les élus locaux prennent toute la place dans le salon. Je me permets de préciser cela. Vous n'êtes pas invités, mais je n'y suis pour rien. Je suis désolée.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Gay, pour vos délibérations sans prise de temps de parole.

2018/4102 - Mise aux normes des ascenseurs des bâtiments de la Ville de Lyon 2017-2020 - Opération n° 60021853 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Schindler

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2018/4104 - Lyon 7° - Modificatifs de l'état descriptif de division en volumes entre la Ville de Lyon, la Fondation Mérieux et la SCI Arloing Courmont en vue de la mise en cohérence foncière du site situé 19 avenue Tony Garnier - Acquisition à l'euro symbolique du volume 5 et acquisition à titre gratuit des volumes 39, 40, 49 et 50 auprès de la SCI Arloing Courmont - mise à bail de longue durée de 18 places de stationnement au profit de la SCI Arloing Courmont - El 07245 - Numéros d'inventaire 07245V001 - 07245V002 - 07245V003 - 07245V004 - 07245V005 - 07245V006 - Opération n° 60021836 - « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2018/4105 - Lyon 5° - Restructuration du Site de l'Antiquaille - Cession à l'euro symbolique par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon de parcelles - El 05133 - 05110 - n° inventaire 05133T001-05 - 05110T002-02 - 05110V001 (en partie) - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la SACVL des volumes 100 et 108 - 28, montée du Chemin Neuf / rue de l'Antiquaille - El 05110 - n° inventaire 05110V002 - 05110V003 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2018/4107 - Parc de la Tête d'Or - Ferme Lambert - Création salles pédagogiques et sanitaires - Opération n° 06016014 - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme n° 00012

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2018/4109 - Construction du Centre social et de l'Établissement d'Accueil pour Jeunes Enfants (EAJE) Langlet-Santy - 147, avenue Général Frère 69008 Lyon - Opération N° 08104511 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme n° 00001

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2018/4110 - Groupe scolaire Alix - Réaménagement phase 2 - 38, rue Smith Lyon 2° - Opération n° 02009540 - Lancement des études et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2018/4111 - Groupe scolaire La Sauvagère - Rénovation phase 1 - Opération n° 09022002 - 1, square Édouard Mouricand Lyon 9° - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006 (rectificatif)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4115 - Opération n° 04034025 EAJE Hénon - Travaux de mise en conformité - 87, rue Hénon à Lyon 4° - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP2015-1, programme 20002

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4117 - Gratuités partielles de frais de location accordées dans le cadre des mises à disposition des salles de spectacle municipales

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4120 - Lyon 2° et Lyon 8° - Échange sans soulte de terrains nus avec GrandLyon Habitat et constitution de servitude d'accès sur une parcelle – Entrant n° EI 08034 - n° inventaire 08034 T002-01 – Sortant EI 02062 – n° inventaire 02062 T 002 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4121 - Lyon 4° - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie du terrain et de deux box de l'ancien internat Adolphe Favre situé 86 rue Chazière, consentie à l'association La Ferme de la Croix-Rousse, pour la réalisation d'une phase transitoire à la mise en œuvre du projet de ferme pédagogique – EI 04 029

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4123 - Lancement de l'opération n° 03007002 « Groupe Scolaire Meynis - Mise en conformité et sécurité » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme n° 20006

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4125 - Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour les travaux sur le patrimoine des 7° et 8° arrondissements, les travaux de désamiantage, les travaux de désenfumage tout arrondissement, la fourniture de quincaillerie, la fourniture de panneaux et dalles de bois, la maintenance des réseaux hydrauliques, les diagnostics amiante avant travaux, les missions de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, 13 dossiers, avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je les mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Durand.

2018/4103 - Lyon 5° - Conclusion d'un bail de droit commun à titre onéreux avec gratuité partielle consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association Renaissance du Vieux-Lyon pour la mise à disposition de locaux situés 50 rue Saint-Jean et de l'autorisation de partage des locaux susmentionnés entre les associations Renaissance du Vieux-Lyon et Union des comités d'intérêts locaux du Grand Lyon (UCIL) suite à une convention de partage de moyens conclue entre ces deux entités en date du 14 décembre 2012 - EI 05 296

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Graber.

2018/4112 - Approbation d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association ALPARA - service Archéologique municipal

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2018/4126 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et la société Lyon Confluence pour l'installation d'une œuvre de Bernar Venet sur le site de Confluence, au sud du passage Magellan, N EI 02-261 dans le cadre de l'exposition « Bernar Venet - Rétrospective 2019 – 1959 » présentée au Musée d'Art Contemporain de Lyon de septembre 2018 à janvier 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable, monsieur le Maire, sur ces deux dossiers.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ces deux dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Absence de M. Boudot sur le rapport 2018/4126)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Lévy.

2018/4116 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du domaine privé situés 97, rue Boileau à Lyon 6° au profit de l'association Chèvrefeuille, sise 97, rue Boileau à Lyon 6° - Ensemble Immobilier n° 06021

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Giordano.

2018/4114 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Jardin en Herbes, sise 53, rue Charles Richard à Lyon 3^e, d'un terrain communal situé 2, rue Chambovet à Lyon 3^e

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Cucherat.

2018/4118 - Demande d'application d'une gratuité partielle de la mise à disposition du Vélodrome G. Préveral et des jeux du boulodrome du Parc, sis Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e, dans le cadre de l'organisation du meeting GDP Vendôme

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2018/4119 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le Football Club Lyonnais pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade Vuillermet situé 196, avenue Paul Santy à Lyon 8^e

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2018/4124 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Hélix pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8, rue Ruplinger à Lyon 4^e

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Abstention de M. Boudot sur les rapports n° 2018/4119 et n°2018/4124)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Cucherat, vous avez la parole.

COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

2018/4045 - Attribution d'une subvention d'équipement de 19 000 euros à l'association Boxing Lyon United pour l'équipement de sa nouvelle salle de boxe située au 135, rue Baraban à Lyon 3^e - Approbation et signature d'une convention mixte avec cette association

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Merci, monsieur le Maire.

Cette délibération concerne une subvention d'équipement à destination du Boxing Lyon United, afin d'équiper le plateau qu'ils viennent d'acquérir et qui leur permettra de développer leur activité. C'est une initiative et un bel exemple d'accession à l'autonomie. Je ne doute pas qu'Anne Brugnera va le valoriser.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, je passe la parole au groupe Socialiste, Radical et apparentés, madame Brugnera, pour trois minutes.

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération est le signe du dynamisme associatif et sportif dans le 3^e arrondissement de Lyon.

Le Boxing Lyon United, les élus du 3^e l'ont vu naître. Aventure humaine, aventure sportive, nous avons suivi avec passion son développement et ses incroyables réussites.

L'aventure humaine, c'est celle d'un homme et d'un collectif, car, pour comprendre cet incroyable succès, il faut connaître l'humanité de Kamel Hasni, et, en particulier, au-delà de son palmarès sportif, son remarquable sens du collectif.

L'aventure sportive est celle de résultats très rapides, comme ceux de Paul Omba Biongolo et sa victoire en Championnat d'Europe des moins de 22 ans en 2017, soit seulement cinq ans après la création du club.

Ce qui fait aussi cette réussite, ce qui rend ce club remarquable, c'est l'accent que le BLU met sur la citoyenneté, c'est son état d'esprit. Ce club, ce n'est pas un club où on consomme de l'activité sportive et ce n'est pas non plus un club où tout est tourné vers la performance de quelques-uns. Ce club développe une dynamique où l'émancipation de chacun et la vie collective sont pleinement reliées.

Le Boxing Lyon United porte un projet d'insertion au cœur du 3^e arrondissement. Ceux qui le veulent y trouveront une école de la vie, une école de l'entraide. C'est un climat humain qui fait de l'effort une joie. C'est le combat pour soi et pour les autres, où l'on apprend aussi bien à porter un crochet qu'à faire un CV.

Le Boxing Lyon United a une section handisport. C'est aussi un club où les femmes ont toute leur place et forment la moitié des effectifs. Je répète, la moitié des effectifs sont des effectifs féminins, car le BLU a une section de boxe fit.

Alors, mes chers collègues, quel est notre rôle dans pareille situation ? Nous devons être au contact de l'émergence de ces talents et je veux saluer ici le rôle de vigie permanente dans le sport associatif de l'Adjoint aux Sports du 3^e arrondissement, mon cher Abdel Achache. Nous devons accompagner la croissance de ces projets associatifs. Je salue aussi notre réseau d'équipements sportifs et de gymnases, ainsi que le pilotage fin et délicat qui est fait des créneaux d'occupation, et plus largement la mise à disposition des bâtiments de la Ville, et notamment des bâtiments scolaires, qui est cruciale pour nos associations sportives.

J'entends parfois dire que nous n'avons plus de moyens d'action, c'est faux, mais cette action passe par des activités méticuleuses et ingrates, car lorsque l'on fait les choix d'affectation des créneaux dans les bâtiments de la Ville de Lyon, on prépare l'avenir, on recherche l'équité et on construit la vie collective des Lyonnais. Arbitrer entre la reconduction, le soutien dans la durée, le renouvellement, la détection des émergences, ce n'est pas chose facile, et c'est pourtant là que se construit une vraie orientation politique concrète.

Je sais, Monsieur l'Adjoint, Yann Cucherat, tout l'engagement des services, de vos services, à ce sujet.

Il en est de même avec le financement. Nous ne pouvons pas dire oui à tout le monde, nous ne pouvons pas laisser les dépenses dériver, il y a donc une exigence à savoir avec précision pourquoi l'on maintient un soutien financier, pourquoi l'on y renonce, car, parfois, il faut renoncer à certains pour permettre le développement d'autres. Là aussi, la tâche est ingrate. Pourtant, c'est par ces décisions que l'on compose une politique sportive et avec elle une politique associative.

Alors je remercie l'exécutif municipal pour le choix qui est fait d'apporter tout le soutien possible à cette étape du développement du Boxing Lyon United. Sans ce soutien, malgré son dynamisme, le club aurait manqué une étape de croissance cruciale pour lui. Cette étape, c'est celle d'un développement dans une nouvelle salle, rue Baraban, au cœur de Villette Paul Bert, dans le 3^e arrondissement, une salle qui devrait permettre au BLU d'obtenir un label de la Fédération française de Boxe, dans le cadre des JO 2024, un label que seuls cinq clubs en France vont obtenir. La Ville, par sa subvention d'équipement permettra au club d'équiper ce nouveau lieu autofinancé.

Nous attendons tous que le chemin de réussite déjà tracé par le club les emmène encore plus loin, avec ces étapes à venir de création d'emplois, de lien social, de vie de quartier, de succès individuels et de rayonnement pour notre arrondissement et pour notre ville.

C'est avec grand plaisir que nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Cucherat.

2018/4057 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon, pour l'organisation de la manifestation Open Sport Lyon, le samedi 22 et le dimanche 23 septembre 2018 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention à l'association Office des Sports de Lyon, pour l'organisation de la manifestation Open Sport Lyon, qui s'est déroulée le week-end dernier en résonance avec le dispositif national Fête du Sport.

Cette première édition a été très encourageante et a donné satisfaction aux organisateurs et à tous les bénévoles présents aux abords du Palais des Sports de Gerland.

Au regard de l'intérêt de cette manifestation, du décloisonnement de la pratique sportive qui s'est ensuivi et des interactions bénéfiques suscitées entre les 40 associations présentes et les Lyonnais qui se sont déplacés, nous proposons d'accompagner l'OSL à hauteur de 5 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, monsieur Guiland, trois minutes.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire,

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de Madame la Députée. Effectivement, les choix politiques doivent être assumés. J'ai bien compris que vous assumiez les vôtres. Malheureusement, nous ne sommes pas toujours d'accord.

Je viens d'entendre Yann Cucherat nous dire que l'Open Sport de Lyon était une grande réussite. Vous me permettez, cher Yann, de ne pas avoir tout à fait la même vision. Je ne sais pas, monsieur le Maire, si votre emploi du temps vous a permis de vous y rendre dans le week-end, mais c'était une petite quarantaine – j'en avais noté une trentaine – de clubs sportifs qui ont répondu à l'appel sur les 320 clubs adhérents de l'Office des Sports. C'était un vide-greniers qui, honnêtement, était plutôt famélique. C'était une adhésion du public lyonnais qui était malheureusement plus que limitée. Cette manifestation n'a manifestement pas rencontré l'engouement espéré.

Le futur ex-ministre de l'Intérieur ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Il s'est personnellement assuré que la sécurité publique était garantie lors de l'ensemble des forums des associations des arrondissements, mais n'a pas fait le déplacement à l'Open des Sports, où il aurait, c'est vrai, rencontré et moins de Lyonnais et moins d'associations.

Avec un budget annoncé de 57 500 euros – nous attendons toujours les éléments précis demandés en Commission par Dominique Nachury –, on peut parler aujourd'hui d'un gâchis. Ce n'est pourtant pas faute de vous avoir prévenus.

Comme vous l'a déjà expliqué Pierre Bérat en juillet, il nous semble que vous vous fourvoyez dans une politique sportive plus tournée vers l'événementiel que par le soutien aux petits clubs sportifs. La suppression des Lions du Sport était un exemple criant. Cette subvention de 5 000 euros vient le confirmer. Cette somme n'aurait-elle pas été mieux employée en la versant directement à des clubs – madame Brugnera vient de nous le dire – dont la difficulté n'est pas de trouver des pratiquants, mais plutôt de les accueillir dans de bonnes conditions matérielles et d'encadrement.

Au-delà de cette subvention et de cette manifestation, nous tenions par un votre contre à vous dire une fois encore que cette politique, que votre politique, n'est pas la bonne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Cucherat, quelques éléments de réponse.

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Je suis obligé de répondre à cette pseudo-attaque de monsieur Guiland et je vais le faire avec beaucoup de sincérité.

Le rapprochement que vous faites entre cette manifestation et les Lions du Sport tombe à côté de la réalité. Cette Fête du Sport a été lancée il y a un an par Laura Flessel. Depuis, nous avons acté que nous soutiendrons l'Office des Sports de Lyon dans cette manifestation.

Je veux simplement rappeler quelque chose qui semble vous échapper. L'Office des Sports de Lyon représente le sport lyonnais, le sport associatif, que vous semblez tant défendre, et c'est le Comité directeur de cette association qui s'est porté candidat à l'organisation de cet événement. La Ville de Lyon a simplement accompagné à hauteur de 5 000 euros cette manifestation pour décloisonner la pratique sportive, donner de la visibilité à nos associations, mais aussi créer du lien entre les Lyonnais et nos associations, afin qu'elles puissent partager les uns et les autres leurs expériences et avancer dans un contexte très contraint.

C'était une première édition qui a trouvé ces associations, même si beaucoup d'associations se sont manifestées trop tardivement pour pouvoir compléter les 40 présentes. Elle a trouvé l'adhésion des Lyonnais. Je ne sais pas si vous vous êtes déplacé. Vous avez peut-être simplement regardé le reportage sur France 3, qui est venu filmer à l'ouverture de la manifestation. J'y étais samedi. J'y étais dimanche. Il y a eu du monde toute la journée, bien sûr pas suffisamment, mais, sur une première édition, on peut s'en satisfaire.

Je voudrais également, puisque vous attaquez un peu la politique sportive que nous menons et que je porte spécifiquement, vous dire tout l'attachement qui est le mien au développement de cette pratique. J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler. Elle a construit l'homme que je suis, elle m'a aidé à avancer et je ne triche pas avec les associations que j'accompagne, bien au contraire.

Quand on parle des Lions du Sport et d'arrêt du dispositif, je voudrais rappeler que cette subvention qui était attribuée à l'arbitrage des arrondissements n'est pas tombée dans un pot commun. Elle a été fléchée en direction du tissu associatif. Elle est simplement répartie autrement, parce que bon nombre de maires d'arrondissement, d'adjoints aux arrondissements, me sollicitent pour me dire que telle ou telle association est en difficulté et il faut bien trouver des solutions pour répondre à ces demandes. C'est ce que nous faisons en essayant de rendre cohérente la politique sportive que nous menons. La cohérence vous manque ce soir quand vous prenez la parole. Si vous aviez également bien entendu ce que j'ai pu dire en Commission des Sports, nous travaillons aujourd'hui sur un dispositif bien plus puissant, avec une portée bien plus grande, en direction du tissu associatif, dispositif dans lequel nous allons mettre en lien les adjoints d'arrondissement, les différentes associations sportives, pour les accompagner financièrement sur un projet bien plus conséquent que les Lions du Sport. Si vous émettez encore des doutes sur la politique que je mène, je vous demande de prendre encore un peu de patience avant qu'à la mi-novembre, je pense, nous annonçons ce dispositif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat, de ces précisions qui pondèrent les propos un peu caricaturaux de notre collègue, monsieur Guillard. Caricaturaux, oui, je le dis et je le redis, monsieur Guillard. Dont acte.

Je rajouterai simplement, monsieur Cucherat, que Madame la Ministre des Sports nouvellement nommée était à Lyon vendredi dernier. Elle prend ses fonctions et elle a pu mesurer et découvrir à Lyon toutes les implications que nous avons entre le sport professionnel et le sport amateur et cette connexion majeure entre le sport et la culture, entre le sport et la santé. Je pense qu'elle a pu toucher du doigt un panorama extrêmement exhaustif de notre vision de la politique sportive, qui n'est pas, comme d'autres politiques, simplement cantonnée dans un registre.

J'entends bien vos remarques, mais essayez aussi de prendre cette vision plus large, cela ne nuira pas à vos contributions critiques que nous pouvons bien accepter.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Lévy.

2018/4048 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 1 251 894 euros au titre de l'année 2018 à l'association Léo Lagrange Centre Est, sise 66, cours Tolstoï à Villeurbanne - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association pour la période 2018-2020

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui porte sur l'approbation à signer une convention cadre entre la Ville de Lyon et la fédération Léo Lagrange, ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

La Ville de Lyon a toujours souhaité donner corps à l'alliance éducative, sur tous les temps de l'enfant, notamment grâce à un partenariat fort avec le tissu associatif reconnu pour son expérience et son savoir-faire.

Le modèle lyonnais d'organisation des temps périscolaires repose ainsi sur un partenariat avec les MJC, Centres sociaux, Maisons de l'Enfance et associations assimilées, qui organisent une grande partie des accueils de loisirs périscolaires. Ce modèle s'inscrit dans la continuité du partenariat engagé de longue date avec des associations dans le respect de l'autonomie et de l'initiative associative. C'est un point fort de notre organisation lyonnaise, dans la mesure où ce partenariat permet d'enrichir le projet du savoir-faire de ces associations, en termes de lien avec les familles, de prise en compte de besoins des plus fragiles et de participation des publics, notamment dans les quartiers populaires.

C'est pourquoi, afin de répondre aux enjeux notamment du PEDT et plus globalement aux enjeux de la cohésion sociale sur notre territoire lyonnais, la Ville de Lyon a souhaité non seulement poursuivre ce partenariat, mais le développer pour une nouvelle organisation des temps de l'enfant, mise en place à la rentrée 2018, en s'appuyant sur les propositions d'intervention amenées par le secteur associatif, parmi lesquelles celles de la fédération Léo Lagrange, mais également, en termes de nouveaux acteurs, le centre social Bonnefoi et la Ka'fête Ô Mômes, comme nous l'avons déjà approuvé lors du Conseil municipal de juillet.

Créée en 1950 et reconnue d'utilité publique, la fédération Léo Lagrange intervient sur le territoire national dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de l'animation et de la formation professionnelle. Elle intervient, plus proche de nous, notamment dans des secteurs aussi différents que Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Priest ou encore Vaulx-en-Velin.

Conformément à ses statuts, elle porte un projet d'éducation populaire, qui vise à agir en complément de l'école et de la famille pour favoriser l'égalité des chances, de proposer aux publics de tous âges des activités de loisir et de qualité, de favoriser l'échange culturel et la mixité sociale, et être ambassadrice de la jeunesse, offrant ainsi de nouvelles perspectives d'activité pour les jeunes et d'expression citoyenne. Plus particulièrement engagée au service de l'enfance, chaque structure Léo Lagrange vise à favoriser un libre temps éducatif, ludique et démocratique, pour que les enfants grandissent en tant qu'acteurs de leurs temps de loisirs.

La fédération Léo Lagrange propose quatre leviers d'intervention, des démarches éducatives, loin du prêt à consommer, des activités ludico-éducatives innovantes et évaluées, des activités physiques et sportives, un accès facilité à la diversité culturelle.

La structuration régionale de l'association lui permet de disposer d'une importante capacité d'intervention en termes de moyens humains, d'outils pédagogiques et de formation professionnelle au service des projets locaux.

Dans cette perspective, l'association a souhaité s'impliquer dans les projets des temps de l'enfant, portés par la Ville de Lyon, avec la mise en place d'une nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires en proposant notamment les accueils de loisirs dans les écoles situées dans les 3^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements, ce qui fait 13 groupes scolaires, soit 25 écoles.

Fort de son expérience dans le domaine de l'enfance et de l'animation, ce développement permettra à l'association de renforcer son ancrage local et son lien avec les familles sur les différents secteurs, toujours en lien avec le tissu associatif lyonnais.

Comme pour les MJC, les Centres sociaux et les Maisons de l'Enfance, le partenariat avec Léo Lagrange est conventionné. Il se traduit entre autres par une participation à des groupes de travail, dialogues de gestion technique et politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe Les Indépendants, monsieur Broliquier, cinq minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Merci, monsieur le Maire.

Vous connaissez ma franchise habituelle, Monsieur le Maire. Je n'irai donc pas par quatre chemins sur ce dossier. Vous avez choisi l'association Léo Lagrange comme nouveau prestataire d'éducation populaire sur le territoire de la Ville de Lyon. Pour nous, ce choix est totalement incompréhensible.

Sur le principe d'abord, attribuer une subvention de fonctionnement à une association qui va rendre un service au public ne nous pose aucun problème. Mais compte tenu du montant élevé de la subvention (1 251 894 euros, je vous le rappelle), les arguments qui vous ont conduits à prendre cette décision nous interpellent. De nombreuses zones d'ombre demeurent.

Tout d'abord, vous avez vraisemblablement identifié un besoin d'améliorer la politique publique globale en matière de périscolaire et d'extrascolaire. Vous considérez donc un manque ou une insuffisance dans le dispositif actuel. Il est vrai que la Ville gère encore aujourd'hui en régie directe une bonne partie de cette politique et qu'elle ne peut pas aisément tout faire toute seule. Le bilan de la consultation sur les rythmes scolaires avait d'ailleurs bien montré des différences qualitatives importantes dans les activités périscolaires. Tout le monde s'était accordé sur le point que celles assurées par la Ville étaient moins bonnes que celles fournies par les associations et les MJC. Les élus du groupe Les Indépendants défendent depuis toujours une réflexion globale du mode de gestion d'un service public afin de trouver le juste équilibre entre économie et qualité du service rendu. C'est donc une volonté de rendre un service public plus performant et plus clair. Cela, nous le comprenons et nous le soutenons.

Cependant, votre second choix est un peu plus surprenant. Vous avez décidé d'intégrer aux dispositifs existants un prestataire. Pourquoi ne pas avoir privilégié une réorganisation en interne avec les acteurs actuels, notamment avec les MJC ? Un choix étrange, alors que les MJC, qui assurent cette mission de service public, rendent, de l'avis général, une prestation de qualité. Vous auriez pu aussi choisir le tissu associatif de notre Ville, qui compte de multiples structures capables, pour peu qu'on les sollicite, pour assurer ce service. Considérez-vous que ces associations locales ne sont pas en mesure de répondre aux besoins éducatifs de notre Ville ? Pour revenir aux MJC, elles ont pu, au fil des années, acquérir une expertise et une maîtrise qu'il faut aujourd'hui souligner. Pourquoi risquer de les déstabiliser notamment là où elles sont bien implantées, je pense notamment à Gerland, à Monplaisir ou dans le quartier des États-Unis ? L'arrivée d'un nouveau concurrent dans des zones qu'elles avaient mis des années à maîtriser risque d'être préjudiciable pour l'ensemble du dispositif.

Ensuite, lorsque les élus du groupe Les Indépendants ont légitimement demandé des précisions sur les modalités de mise en concurrence à votre Adjoint, Franck Lévy, lors de la dernière Commission Education, les réponses sont restées assez floues. Le seul point qui nous a été confirmé, c'est qu'un appel à projets avait été ouvert et que deux structures étaient au départ intéressées : l'UCPA et Léo Lagrange. L'UCPA n'avait cependant, selon les dires de votre Adjoint, pas donné suite. Cette offre n'étant pas jointe en annexe de la délibération, nous avons

contacté l'association UCPA. Le directeur général de cet organisme nous a répondu par mail qu'il n'avait pas eu connaissance de ce projet. Vous comprenez, monsieur le Maire, que cela interroge. D'un côté votre Adjoint nous affirme en Commission que l'UCPA était intéressé mais les premiers concernés ne sont pas au courant de l'existence de ce dossier. Une opacité que je vous saurais gré de lever.

Enfin, le choix du prestataire finit de semer le trouble dans ce dossier. Outre les méthodes pédagogiques de cette association qui ont été, dans le passé, sujettes à débat chez les pédagogues, il est juste de rappeler que l'actuel président national de Léo Lagrange est monsieur Yves Blein, ancien Maire du Parti Socialiste de Feyzin et actuellement Député LREM de la 14^e circonscription du Rhône, après avoir été pendant 33 ans salarié de la structure Léo Lagrange. Un mélange des genres qui surprend. Tout le monde ici connaît les montages qui ont pendant des années à la fédération Léo Lagrange, grâce à un mécanisme de facturations, de détourner les fonds publics de la commune de Saint-Fons. Tout le monde se souvient également que le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, alors député, avait bénéficié, pendant deux ans, des services d'une assistante parlementaire qui était en réalité payée comme animatrice en formation – c'était ce qui était indiqué sur son bulletin de salaire – par le centre Léo Lagrange.

Les pratiques ont peut-être évolué mais les hommes étant restés les mêmes, vous nous permettrez donc de craindre à nouveau les travers de l'ancien monde. Avec ce passif, pourquoi vous être obstinés à implanter, à tout prix, cette association qui n'était pas présente à Lyon au détriment de notre propre tissu associatif, et notamment de nos MJC ? Nous attendons des réponses de votre part, mais nous ne pourrions pas cautionner ce choix plus que douteux.

M. LE MAIRE : Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, madame Nachury, pour quatre minutes.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire,

Cette délibération propose de signer une convention cadre pour les années 2018 à 2020 avec l'association Léo Lagrange Centre-Est et de lui attribuer une subvention de fonctionnement général.

Nous pourrions déjà nous étonner que cette délibération arrive le 24 septembre, alors que les activités périscolaires sur lesquelles intervient cette association ont débuté il y a trois semaines.

Lors du Conseil municipal du 2 juillet, je vous avais questionné sur le choix fait de cette association pour assurer le périscolaire dans 25 écoles. Je reprends mon propos : « Si l'on peut considérer que la proximité avec la Ville des Centres sociaux, des Maisons de l'Enfance et des MJC rend plutôt naturelle leur intervention dans le cadre des activités périscolaires, la situation est différente pour l'association Léo Lagrange qui interviendra dans 25 écoles, étant ainsi le deuxième opérateur du périscolaire après la Ville elle-même. Il n'est pas question de discuter de la qualité de l'association Léo Lagrange mais selon quelles modalités ce choix a-t-il opéré ? ». Je n'ai pas eu de réponse.

Le 5 juillet, notre président de groupe vous a adressé un courrier réitérant notre interrogation sur la procédure de mise en concurrence mise en œuvre. Pas de réponse non plus.

En Commission Affaires scolaires, au renouvellement de notre question, il a été répondu que c'est l'association Léo Lagrange qui avait fait une proposition de collaboration. Ceci ne répond pas complètement à notre demande et il ne nous semble pas que les règles de la concurrence puissent se satisfaire d'une telle pratique.

Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Lévy, quelques éléments.

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Quelques éléments simplement sur les questions relatives aux partenariats, Monsieur le Maire du 2^e, pour vous rappeler qu'il n'y a pas de MJC sur Gerland et qu'il n'y a pas de MJC sur le quartier des États-Unis et qu'aujourd'hui, justement, il y a un Centre social des États-Unis, qui a demandé d'ailleurs à redéployer son intervention, parce qu'elle n'arrivait pas à répondre à la totalité de la demande. En liaison avec Guy Corazzol, en effet, un partenariat intéressant a été monté sur une école, sur l'école Alain Fournier, justement pour que la MJC et le Centre social travaillent ensemble sur les temps de l'enfant. Là, nous sommes dans le respect, non pas de prestations comme vous le dites à plusieurs reprises, nous sommes sur des partenariats, ce n'est pas pareil.

Je suis très content de vous entendre aujourd'hui vous féliciter de la présence des MJC sur Lyon, notamment lorsque la MJC du 2^e arrondissement, la MJC Confluence, souhaite se développer. Je suis particulièrement ravi de vous entendre aujourd'hui la soutenir, parce qu'en effet, elle a pris plus d'écoles, non pas au détriment du service municipal, ce n'est pas ainsi qu'il faut voir les choses, ce sont des projets complètement différents. Je suis désolé, il y a des ALAE municipaux qui sont de qualité, il y a du personnel entièrement dévoué qui travaille très bien et qui rend un vrai service pour les enfants lyonnais.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de nouvelles actions. Il s'inscrit, comme nous l'avons dit précédemment, sur une capacité pour les MJC, les Centres sociaux, les Maisons de l'Enfance qui, en fonction de leur projet associatif... Il y a quelque chose d'extrêmement important que vous oubliez dans votre intervention, aussi bien vous que madame Nachury, c'est la liberté associative. Nous, nous ne choisissons pas les dirigeants des associations. Nous ne choisissons pas leur projet associatif. Ce sont elles qui le déterminent de manière tout à fait libre et indépendante. C'est un point extrêmement important.

La fédération Léo Lagrange a fait le souhait de s'investir sur le territoire lyonnais. C'est une bonne nouvelle pour Lyon. C'est important d'avoir de l'éducation populaire. La fédération Léo Lagrange aura les mêmes droits et les mêmes obligations que les MJC, les Centres sociaux et les Maisons de l'Enfance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Corazzol.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, chers collègues,

Concernant l'UCPA et Léo Lagrange et les modalités, Franck Lévy l'a bien rappelé, nous sommes dans le cadre d'un partenariat. Ce sont ces associations qui sont venues nous voir, comme les MJC, comme les Maisons de l'Enfance, comme les Centres sociaux, comme la Ka'Fête Ô Mômes, comme Com'expression. Elles sont venues nous voir en nous disant qu'elles souhaitaient partager le périscolaire avec nous, voire de l'extrascolaire. Léo Lagrange est venu nous voir et nous a proposé d'intervenir. L'UCPA est venue me voir, pendant la phase de consultation, en me disant qu'ils seraient peut-être intéressés, comme l'a fait Léo Lagrange. Plus tard, l'UCPA a dit que ce n'était plus dans leur stratégie. Léo Lagrange a continué à souhaiter venir intervenir. A ce moment-là, qu'avons-nous fait ? Nous avons signé une convention de partenariat, de la même manière que nous l'avons fait avec les autres associations d'éducation populaire. Il n'y a pas eu d'appel à projets, simplement une demande des associations de venir participer au partenariat autour du projet éducatif de territoire de la Ville de Lyon et en particulier de son périscolaire. Voilà exactement ce qui s'est passé.

M. LE MAIRE : Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler. Vous voyez, il y a un vrai sujet, il fallait que nous le fassions. Vous pouvez trouver que c'est facile, qu'il n'y avait qu'à, comme d'habitude, faire et être en anticipation. Nous avons mis en place une organisation nouvelle qui va être pérenne, madame Nachury. Il ne suffit pas de claquer dans les doigts pour trouver tous les acteurs. Vous dites qu'en juillet, nous n'avons pas été capables de vous entendre. Ce sujet, en plus, m'a mobilisé, mais réellement, depuis des mois. Je veux bien que des personnes soient capables de faire mieux que ce que nous avons fait. Je peux même l'imaginer, mais il va falloir le démontrer.

Deuxièmement, Franck Lévy vient de vous le dire, nous avons manqué de bras, nous avons manqué de MJC. Nous ne sommes pas allés simplement dire : « Tiens, nous allons faire rentrer Léo Lagrange. »

Monsieur Broliquier, vous savez, distiller des petits trucs, ce n'est pas bien. La calomnie, cela commence ainsi. Monsieur Blein a été relaxé totalement et Gérard Collomb jamais impliqué dans ce dossier, je parle de la justice. Donc merci d'en prendre acte à cet instant et d'arrêter cette distillation insupportable.

(Applaudissements.)

Quand vous parlez de justice, allez jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au jugement final. C'est ce que je viens de vous rappeler.

Léo Lagrange est là. J'ai eu l'occasion de voir toutes les associations qui participent à la mise en œuvre des temps scolaires. Nous avons expliqué. Je crois que ce n'est pas fondamentalement nocif d'intégrer dans notre paysage aussi un acteur qui est reconnu, identifié aujourd'hui pour sa capacité à faire ce travail.

Tout cela sera bien entendu évalué, réévalué et encore réévalué. Je m'en tiens là et je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Boudot, Les groupes Les Indépendants et les Républicains et Apparentés – Ensemble pour Lyon ont voté contre, Mesdames Perrin-Gilbert et Granjon se sont abstenues.)

(Mme Roux de Bézieux ne prend pas part au vote)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Corazzol.

2018/4059 - Renouvellement du Projet éducatif territorial de la Ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT 2018-2021

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté)

2018/4060 - Approbation de la programmation PEDT 2018/2019 : temps scolaire - temps périscolaire et CEL/CLAS/REAPP

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Comme il est de coutume au Conseil municipal de septembre, permettez-moi de vous faire un point sur la rentrée scolaire, qui a eu lieu le 3 septembre dernier. Elle comporte un certain nombre de nouveautés.

Tout d'abord, nous comptons cette année un peu plus de 38 350 écoliers à Lyon dans nos 200 écoles publiques, soit une progression de 1 %. 1 %, cela peut paraître très peu, mais cela correspond à la création de 22 classes, soit un groupe scolaire d'importance. C'est le reflet très concret de l'attractivité et du dynamisme lyonnais, mais c'est aussi un défi que nous devons tous relever collectivement à Lyon.

Face à cette croissance démographique, nous devons adapter nos infrastructures et engager de nouveaux investissements. Je vais parler d'investissements plutôt que de dépenses. Pour nous, le maintien d'un engagement financier fort pour nos 200 écoles reste avant tout un investissement d'avenir, notamment dans les quartiers les plus fragiles.

Je vous rappelle que nous avons voté 25 millions d'euros supplémentaires à notre programmation pluriannuelle d'investissement pour créer cinq groupes scolaires d'ici 2020 et pour réaliser de nombreux travaux dans plusieurs arrondissements. Je citerai les groupes scolaires Alix, Jouhaux, Anatole France, Jaurès, Dru, Girondins, Berliet, Lumière, Joannès Masset ou encore la Sauvagère.

Cette rentrée a été aussi marquée par la mise en place du dédoublement des classes préparatoires et des CE1 dans les territoires classés en zone d'éducation prioritaire avec la création de 34 CP à 12 et de 13 CE1 à 12 en REP +. C'est une mesure que nous avons toujours soutenue et que nous continuerons à soutenir l'année prochaine encore dans la dernière vague de création des CE1 à 12 dans les REP +. Nous y avons d'ailleurs consacré des moyens importants, puisque plus de 700 000 euros ont été investis cette année pour la création de ces classes à 12 élèves.

La troisième nouveauté, c'est la nouvelle organisation des temps de l'enfant, qui répartit désormais les 24 heures d'enseignement sur quatre jours avec la création des nouveaux temps.

Toutes les écoles bénéficient cette année d'une garderie gratuite de 7 heures 50 à 8 heures 20. Nous sommes passés d'une offre à 4 400 places à une offre à 7 200 places.

La pause méridienne a connu deux évolutions importantes. Tout d'abord le passage à 40 % de produits bio dans les assiettes. Nous étions à 32 %. C'est un effort important, mais nécessaire pour la qualité des produits que nous proposons tous les jours. Je vous rappelle que nous servons près de 25 000 repas par jour aux enfants de la Ville de Lyon. C'est aussi l'allongement du temps périscolaire de 15 minutes pour permettre une prise des repas plus apaisée et le développement de nos temps calmes.

Évidemment, nous attaquons la quatrième semaine de la rentrée et nous avons besoin encore de phases d'adaptation pour trouver une régulation satisfaisante à la restauration scolaire. En cette rentrée, nous avons une plus grande fréquentation de nos restaurants, plus de 2 000 enfants en moyenne déjeunent à la cantine, ce qui fait près de quatre enfants sur cinq qui déjeunent dans nos restaurants scolaires.

Le soir, nos garderies sont devenues de véritables accueils de loisirs avec des contenus de qualité et un encadrement renforcé. Nous avons allongé l'accueil du soir, puisque nous passons de 17 heures 45 à 18 heures 30, soit plus 45 minutes pour répondre aux besoins des familles. Nous avons près de 17 000 inscrits sur le temps d'après la classe, entre 16 heures 45 et 17 heures 30, et plus de 7 500 inscrits entre 17 heures 30 et 18 heures 30. Nous répondons donc au besoin des familles en proposant un accueil à ces familles en ces fins de journée.

Les mercredis matin, les ateliers du mercredi matin, sont organisés sur le modèle des vendredis après-midi, de 8 heures 30 à 12 heures, avec un encadrement là aussi renforcé, toujours au même coût malgré l'augmentation d'une demi-heure. Nous avons un peu plus de 9 500 inscrits le mercredi matin, auxquels il faut ajouter les places que les associations offrent à la journée dans leurs structures et qui sont d'environ 3 000 places. Nous accueillons donc à la Ville de Lyon, sans compter l'offre associative classique, plus de 12 500 enfants le mercredi matin.

Notre offre périscolaire, qu'elle soit municipale ou associative, est une vraie force de notre engagement éducatif à Lyon, notamment pour les familles issues des milieux populaires. Elle s'appuie comme nous le disions dans la délibération précédente sur un partenariat exemplaire avec le secteur de l'éducation populaire, qui va désormais gérer 60 % de nos accueils de loisirs.

Cette offre, nous continuons à la proposer à des tarifs particulièrement attractifs, notamment pour le mercredi matin comme pour le soir.

Une rentrée, cela ne se fait pas tout seul. Permettez-moi, monsieur le Maire, quelques remerciements. Si cette rentrée se déroule plutôt bien, malgré de nombreuses nouveautés, c'est d'abord parce que nous avons assuré en amont des décisions une large consultation de la communauté éducative. Merci à la Délégation à la Démocratie participative et à son Adjoint de son accompagnement durant cette période.

Mais c'est aussi parce que nous ne travaillons pas seuls, nous travaillons en transversalité. Avec Franck Lévy et Blandine Reynaud, nous avons travaillé ensemble pour que des associations poursuivent leur engagement et que d'autres proposent d'entrer dans le dispositif. 60 % des ALAE – je le répète – sont associatives cette année.

Merci aussi aux Délégations à la Culture, aux Sports, aux Espaces verts entre autres, qui permettent de poursuivre ou de renforcer leur engagement auprès des enfants dans le cadre du Projet éducatif de territoire.

Merci aussi à la Direction de la Construction et celle des Bâtiments, qui ont pu conduire à leur terme tous les travaux dans les écoles et en particulier pour pouvoir ouvrir les nouveaux CE1 à 12.

Merci aussi aux Mairies d'arrondissement et aux directeurs d'école, qui sont des interfaces indispensables pour l'accueil et l'accompagnement des familles.

Un grand merci à la Direction du développement territorial et à la Direction de l'éducation et surtout à tous les agents individuellement pris pour leur engagement auprès des familles et des enfants.

En tout cas, monsieur le Maire, la mise en place des nouveaux rythmes et l'arrivée de nouveaux acteurs demandent un peu de temps, un peu de temps d'adaptation à tout le monde. Comme nous l'avons promis en tout cas, nous évaluerons à partir de la fin de l'année 2018 ce nouveau dispositif pour continuer à l'améliorer dans l'intérêt des enfants.

Voilà pour ce point concernant la rentrée.

Je vous propose de vous présenter rapidement les deux délibérations concernant le Projet éducatif de territoire.

Le premier projet de délibération porte sur l'autorisation de signer la convention PEDT, Projet éducatif de territoire, pour la période 2018-2021. Il fixe les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des différents temps de l'enfant mis en place dans le cadre du Projet éducatif de la Ville pour la période 2018-2021. La convention partenariale sera signée par la Ville de Lyon, la Préfecture, l'Éducation nationale et la Caisse d'allocations familiales.

Je rappelle que la finalité du Projet éducatif de territoire lyonnais est de favoriser la réussite éducative et scolaire de tous les enfants et de permettre ainsi à chacun d'entre eux de devenir un adulte éclairé, autonome et responsable.

Pour cela, les quatre grands principes du Projet éducatif lyonnais sont réaffirmés :

- D'abord, le droit à l'éducation pour chacun et pour tous ;
- L'équité et la lutte contre les discriminations et les inégalités sociales et territoriales ;

- La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs de l'éducation aux côtés des parents ;
- Et enfin la cohérence et la continuité éducative.

Ces quatre grands principes sont intangibles et transversaux à l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du Projet éducatif territorial.

Dans ce Projet éducatif de territoire et comme cela a été validé lors du Comité de pilotage du 27 janvier dernier, nous avons souhaité mettre au travail plus particulièrement quatre priorités, selon un plan d'actions sur les trois années à venir, avec la mise en place d'un suivi annuel et d'une démarche d'évaluation. Ces quatre priorités sont les suivantes :

- La première, développer l'école citoyenne, ouverte à tous et inclusive, à travers la complémentarité des temps et des acteurs, le développement et la diversification de la participation citoyenne des enfants, l'ouverture au monde et à la diversité ;
- La deuxième priorité, c'est accompagner l'accueil des enfants à l'école maternelle par un référentiel partagé de l'accueil de l'enfant à la maternelle (les temps calmes, l'impact du séquençage des apprentissages et la pause méridienne élargie, par exemple) ;
- Troisième priorité, prévenir le décrochage scolaire par la mobilisation et la coordination des acteurs et des dispositifs spécifiques pour une optimisation des accompagnements, l'impact des dédoublements, des CP-CE1, en REP et en REP +, par exemple ;
- Enfin, déployer l'usage et la culture du numérique par l'éducation aux médias, l'adaptation et l'évolution des outils et des usages, la réduction de la fracture numérique au niveau des usages.

Ce nouveau Projet éducatif de territoire n'a pas été créé ex nihilo. Il intègre les enseignements issus des travaux évaluatifs conduits dans le cadre de l'expérimentation des quatre jours et demi et des éléments recueillis lors de la phase de consultation organisée par la Ville l'année dernière. Il s'inscrit bien dans le travail de pérennisation des acquis et d'amélioration continue, afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les Lyonnais et aux enjeux de réussite de nos enfants.

Concernant la deuxième délibération, très rapidement, elle concerne évidemment le Projet éducatif de territoire. La programmation est l'un des outils du Projet éducatif lyonnais, dont la Ville de Lyon s'est dotée afin d'encourager financièrement les projets des enseignants sur les temps scolaires et les projets des accueils de loisirs sur les temps périscolaires au bénéfice du parcours des enfants.

Elle est un levier pour aider à la réalisation des initiatives portées par la communauté éducative dans un souci d'équité et de juste répartition des ressources financières de la Ville.

Les moyens donnés par la Ville de Lyon sont des subventions, des vacations ou encore des heures d'intervention de personnel.

Une seconde délibération en décembre complétera d'ailleurs ce dispositif.

La Commission a rendu un avis favorable sur ces deux délibérations, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Corazzol. Je passe la parole au groupe Les Indépendants, madame Bauguil, cinq minutes sur les deux dossiers.

Mme BAUGUIL Véronique : Merci, monsieur le Maire.

Vous nous demandez d'approuver aujourd'hui le nouveau Projet éducatif de territoire de la Ville de Lyon pour la période 2018-2021, ainsi que la programmation des activités scolaires et périscolaires pour l'année qui vient de débiter.

C'est donc la déclinaison concrète de la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires en vigueur depuis la rentrée et des choix de votre municipalité, monsieur le Maire, en matière éducative les trois prochaines années.

À Lyon, le PEDT a la chance d'être fondé, depuis de nombreuses années, sur quatre grands principes, que vous nous avez rappelés, devenus intangibles, qui ont pour but de favoriser la réussite scolaire et éducative afin d'offrir la possibilité à chaque enfant et adolescent de devenir un adulte autonome et responsable.

La nouveauté est que vous avez énoncé pour ce nouveau PEDT plusieurs priorités de travail pour la période de 2018-2021, dont la prévention du décrochage scolaire. Des pistes d'amélioration et d'approfondissement qui reflètent de bonnes intentions que nous partageons et soutenons.

Pendant, comme vous le savez, l'enfer est pavé de bonnes intentions. L'important est de juger leur application concrète dans les écoles.

À première vue, comment ne pas saluer et se réjouir de l'investissement global fait par la Ville de Lyon qui permet aux écoles de bénéficier de l'intervention d'un ambassadeur du livre, de financer 96 projets musique, de financer d'ici la fin de l'année civile 27 classes découvertes sans oublier les 97 annoncées sur l'année 2019, ainsi que 91 projets d'initiative locale.

Pendant, lorsque l'on regarde en détail les enveloppes financières arrondissement par arrondissement, voire école par école, on se rend rapidement compte qu'il y a un problème. On note sur certaines écoles des différences importantes d'une année sur l'autre. Pourquoi ? Tout simplement parce que, contrairement aux années précédentes, vous avez décidé, monsieur le Maire, de concentrer à enveloppe constante certains dispositifs pour les écoles dites prioritaires. Si l'accompagnement des écoles de ces quartiers est une évidence, il ne doit pas se faire au détriment des autres écoliers lyonnais. Or c'est précisément la démarche que vous nous présentez.

L'accès à certaines activités est cette année conditionné au quotient familial moyen par école, un choix injuste qui ne tient pas compte de la situation familiale réelle de l'élève, mais de la situation de l'école dans laquelle il est inscrit. Avec ce dispositif, deux écoliers ayant des familles à capacités financières équivalentes n'auront pas les mêmes services s'ils sont inscrits, par exemple, dans l'école Lumière du 8^e ou dans l'école prioritaire Charles Péguy également du 8^e. Pour les élus du groupe Les Indépendants, cette rupture de l'équilibre entre les enfants des différents arrondissements ou même dans un même arrondissement est en contradiction avec l'objectif même du PEDT qui s'adresse à l'ensemble des enfants et des adolescents de 2 à 16 ans et à leurs familles. Malheureusement l'ensemble de la programmation n'est que le reflet de ce choix.

Concernant le dispositif de soutien financier à des projets d'initiative locale, si le budget global est constant sur la Ville de Lyon, certaines actions ne pourront tout simplement pas être conduites cette année dans certaines écoles avec la suppression des financements. Là, c'est le bonheur des uns qui fait le malheur des autres.

Concernant la lutte contre le décrochage scolaire, sa mise en œuvre sera limitée aux quartiers faisant l'objet de la Politique de la Ville. Comment peut-on définir une priorité de travail dont la mise en œuvre serait limitée à certains quartiers ? Le décrochage scolaire est malheureusement une réalité qui n'a pas de frontières.

À la lecture de ce rapport, les clubs Coup de Pouce M. Clerc, qui ont permis d'accompagner des enfants dans l'apprentissage de la lecture et dont nous avons salué le retour il y a un an, disparaissent à nouveau. Pour être plus exact, vous avez annoncé qu'ils seront substitués par des Coups de pouce CLA, atelier langage pour les grandes sections de maternelle. Combien y en aurait-il ? Quelles seraient les écoles bénéficiaires ?

Quelles sont les actions que vous allez mettre en œuvre pour lutter contre le décrochage scolaire dans l'ensemble des écoles de la Ville de Lyon ?

Concernant la gestion médico-sociale des écoles, vous annoncez dans le PEDT que des équipes de médecins, d'infirmiers et d'assistants sociaux interviendront dans les écoles pour le bon développement de l'enfant, sa réussite et sa santé. Dans les faits, la nouvelle norme que vous imposez a pour conséquence concrète de pénaliser les écoles dans les secteurs dits favorisés, aujourd'hui, à ma connaissance, trois écoles, l'école Lamartine du 2^e, l'école Commandant Arnaud dans le 4^e, l'école Jean Racine dans le 6^e, se retrouvent dans une situation d'effet de seuil, où elles perdent une permanence d'une infirmière dans l'école une journée par semaine et la présence d'un médecin une demi-journée tous les quinze jours, cela à cause de leur changement de classification typologique et malgré la présence de classes ULIS dans le groupe scolaire. Ce n'est pas acceptable.

Vous voyez, monsieur le Maire, entre les bonnes intentions et leur mise en application, il y a un monde. Aujourd'hui, il y a une contradiction entre les principes de départ, sur lesquels nous sommes tous d'accord, et leur concrétisation, car en décidant de concentrer les crédits sur les zones dites prioritaires, vous créez une discrimination sociale et géographique en contradiction avec les principes partagés et commun qui ont toujours les différents PEDT qui se sont succédé. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ces deux dossiers.

M. LE MAIRE : Vous m'en laissez muet, Madame Bauguil. J'ai l'impression que vous avez parlé d'une autre ville que la Ville de Lyon, peu importe. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, madame Nachury, allez-y aussi.

Mme NACHURY Dominique : Merci, Monsieur le Maire,

Le projet éducatif territorial (PEDT) de la Ville de Lyon a été établi en 2014 pour trois ans et prolongé d'un an. Le PEDT doit donc être renouvelé et doit tenir compte des évolutions de l'organisation du temps de l'enfant à l'école. Il est en quelque sorte la compilation des dispositifs et dispositions débattus et actés lors de conseils précédents :

- La nouvelle organisation du temps scolaire en mars ;
- La tarification du périscolaire en mai ;
- Le règlement intérieur des activités municipales dans le cadre de la semaine de l'enfant à l'école en juillet.

À ce titre, on pourrait penser qu'il ne s'agit que d'une formalité induisant l'enregistrement.

Nous tenons à rappeler que notre groupe :

A voté pour la délibération de mars, parce qu'il s'agissait d'acter le résultat de la consultation des 167 conseils d'école et le choix majoritaire de la semaine de quatre jours ;

A voté contre la tarification du périscolaire en mai, en raison notamment de l'absence de projection financière, de la complexité de l'organisation de la journée et de la semaine, induisant une complexité financière, et du coût élevé pour les familles, notamment celles ayant plusieurs enfants scolarisés ;

S'est abstenu sur le règlement intérieur évoquant de nombreux points dont la responsabilité du référent coéducation de proximité, le nécessaire règlement unique entre périscolaire municipal et périscolaire associatif, le remboursement en cas de grève, d'autres points également, je ne les citerai pas tous, je renvoie à mon intervention du mois de juillet.

Nos votes sont donc différents mais toujours motivés. Et je redis mon regret du séquençage de la refonte du temps à l'école.

Nos réserves étant toujours d'actualité, nous nous abstenons sur cette délibération et sur la délibération suivante qui est une déclinaison pour partie de la première.

M. LE MAIRE : Merci, madame Nachury. Le groupe Europe Écologie Les Verts, madame Chevallier, trois minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers collègues,

Le Projet éducatif territorial est renouvelé suite à la réorganisation scolaire de cette rentrée avec le retour à quatre matinées de classe. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération en raison, et vous le savez bien, de notre désaccord sur cette nouvelle organisation, nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises.

Les activités périscolaires proposées le mercredi matin ne compensent pas la suppression de la matinée de classe ce jour-là. En effet, seulement 25 % des enfants y sont inscrits, 30 % si l'on compte l'offre associative à la journée. C'est deux fois moins que les inscrits aux vendredis après-midi de l'an passé. Nous attendons les chiffres par quartiers et nous craignons que ces chiffres soient encore plus bas pour les quartiers défavorisés.

Rappelons que le deuxième principe du PEDT est, je cite, « l'équité, la lutte contre les discriminations et les inégalités sociales et territoriales ». Il sera difficile avec un apprentissage scolaire concentré sur quatre longues journées de classe d'avancer pour nous dans ce sens.

En revanche, les activités périscolaires proposées en fin d'après-midi sont un progrès par rapport à l'an passé, nous l'avons également déjà dit, avec la présence d'un encadrement renforcé avec des animateurs et la proposition d'activités aux enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, madame Chevallier. Monsieur Corazzol, peut-être quelques réponses, parce que nous n'allons pas y passer la nuit. Je dis cela car le vrai temps de l'évaluation viendra. Nous l'avons dit, tu l'as dit et je tiens à l'acter ici. Tout peut être dit aujourd'hui, nous verrons avec l'évaluation.

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Concernant les chiffres, on peut difficilement comparer le vendredi après-midi et le mercredi matin. Le vendredi après-midi, les enfants étaient accueillis dans la continuité d'une journée. Ce n'est pas le cas du mercredi matin. Par ailleurs, un certain nombre de familles avaient choisi au moment du vote de dire qu'elles préféreraient garder leurs enfants le mercredi matin plutôt que de les inscrire aux accueils périscolaires. Les choses ne sont donc pas comparables en tant que telles. Nous sommes dans le cadre d'un service public, pas dans celui d'une prestation de services. Nous ne sommes pas à la recherche d'objectifs chiffrés. Nous sommes à la recherche, pour ce qui nous concerne, d'un objectif qualitatif.

Je suis content que madame Bauguil et son groupe puissent soutenir les axes du Projet éducatif de territoire et donc de la politique éducative de la Ville de Lyon, et je vous en remercie. Vous n'êtes pas d'accord sur la mise en œuvre financière et de répartition territoriale de ces moyens, mais permettez-moi de vous expliquer comment nous avons procédé cette année.

D'abord, la programmation du Projet éducatif de territoire s'adresse à toutes les écoles de la Ville de Lyon, donc à tous les enfants sans distinction. Vous le savez, Lyon présente des disparités territoriales notables. Elle doit donc adapter son intervention et ses financements. Cela s'appelle la recherche de l'équité et des équilibres.

Lyon est une ville démographiquement dynamique. La hausse continue des effectifs scolaires et les ouvertures de classes régulières en témoignent. C'est dans ce contexte que les ressources de la Ville doivent être réparties.

Par ailleurs, Lyon est une ville étendue. Elle présente plusieurs types de territoires, des environnements différents, dans lesquels les enfants évoluent et qui ne sont pas sans impact sur leurs conditions de scolarisation.

Enfin, neuf quartiers en Politique de la Ville et dix quartiers en Quartier Veille Active témoignent de la présence de territoires qui cumulent des difficultés et pour lesquels une attention soutenue est requise. Je rappelle que le Projet éducatif de territoire est le volet éducatif du Contrat de Ville, et cela, il ne faut pas l'oublier.

Ainsi la Ville de Lyon adapte ses interventions en fonction de caractéristiques des territoires et des écoles dans lesquels évoluent les enfants.

Au niveau des arrondissements, nous constituons des enveloppes qui reflètent le poids démographique de chaque arrondissement, mais également le contexte de difficultés financières des enfants. Cela répond à une logique de juste répartition des ressources municipales en matière éducative, permettant aux enfants les plus démunis de pouvoir y accéder. Cela s'inscrit dans l'un des axes de notre Projet éducatif de territoire que vous avez validé, qui est l'équité, la lutte contre les discriminations et les inégalités sociales et territoriales.

Le critère objectif utilisé cette année n'est pas le fait d'être dans un quartier REP ou REP +. C'est aujourd'hui la répartition des deux premières tranches de quotients municipaux qui sont le quotient familial 1 et le quotient familial 2 par arrondissement. Ils rendent compte du niveau de difficultés économiques. Bien entendu, nous savons que les enfants les plus vulnérables financièrement habitent le plus souvent dans les quartiers prioritaires, mais nous savons aussi que ces enfants sont dans tous les arrondissements. C'est pour cela que nous avons aussi choisi de changer ce critère. Ce sont 46 % des effectifs scolaires de la ville qui relèvent du Q1 et du Q2.

À côté de ce critère, nous prenons évidemment en compte le poids démographique de chaque arrondissement, le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques du premier degré.

Ce sont donc bien des critères objectifs qui permettent d'élaborer les enveloppes financières, toujours en portant le souci de l'équité territoriale et sociale.

Je rappelle enfin que l'enveloppe n'est qu'un outil de pilotage et que c'est nous qui arbitrons. Quand je dis « nous », je parle de tous les adjoints des neuf arrondissements qui, aux côtés des inspecteurs de l'Éducation nationale, mais aussi des coordinatrices du Projet éducatif de territoire. Ils choisissent les projets en lien avec leur territoire. Je ne fais que valider ces projets s'ils rentrent dans le cadre du PEDT et s'ils rentrent dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée à chaque arrondissement suivant les critères que j'ai précités. L'ensemble des arbitrages faits dans tous les arrondissements sont faits en lien avec l'ensemble des adjoints d'arrondissement.

Sur la question de madame Nachury, je regrette une chose. C'est que vous êtes sur des éléments essentiellement techniques. La politique éducative ne vous intéresse pas. Les enfants ne vous intéressent pas. Les familles ne vous intéressent pas. Ce qui vous intéresse... Monsieur, s'il vous plaît, laissez-moi terminer et vous prendrez peut-être la parole après. Ce qui vous intéresse, c'est le règlement intérieur, c'est une grille de tarification, c'est l'organisation des temps de l'enfant, pour lesquels vous avez milité, et en particulier dans le 6^e arrondissement, pour les quatre jours. À un moment donné, nous, nous avons une ambition politique et stratégique pour l'ensemble des familles et les enfants de la Ville de Lyon. Nous souhaitons mettre en place et nous mettons en place une politique de qualité vis-à-vis des enfants de cette Ville.

Merci.

M. LE MAIRE : Très bien. Vous avez la parole, monsieur Guiland.

M. GUILLAND Stéphane : Je vous remercie, monsieur le Maire.

Vous parliez tout à l'heure de propos caricaturaux. Je pense qu'ici, nous sommes dans des propos caricaturaux avec un grand « C » et limite injurieux, mais c'est habituel.

J'aurai juste une réflexion, monsieur le Maire. Dans l'action politique, quand le doute disparaît, il reste la suffisance et l'orgueil. Aujourd'hui, nous venons d'en avoir malheureusement une très belle démonstration. Je pense que les petits Lyonnais - et l'évaluation qui viendra dans les mois le confirmera - le paieront malheureusement. Les avancées, les reculades, on a l'habitude. Maintenant, permettez-nous, monsieur le Maire, d'avoir un avis différent. Si, dans cette enceinte, il faut toujours avoir le même avis que le vôtre, ce n'est plus une enceinte de débats, c'est une dictature.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas caricatural, ça, non ?

Peu importe. Nous pouvons continuer à nous envoyer des « gentilleries » ce soir. Non, madame Nachury, je vous en prie, je clos le débat. S'il vous plaît. Permettez-moi de terminer. Je vais conclure. Je vais conclure, madame Nachury. Stop.

Des propos exagérés, tout le monde est capable d'en avoir dans cette enceinte, à des moments différents et sur des sujets différents. Ne faisons pas sans arrêt comme si c'était l'apanage de quelques-uns. J'entends. Je suis là pour entendre tout et essayer de régler les débats dans cette assemblée.

Simplement, je voudrais dire que, dans un temps très court, il a fallu réinventer une organisation qui ne sera pas expérimentale, je vous le rappelle, mais qui a vocation à être pérenne. Nous avons eu la volonté d'avoir une vision extrêmement globale. Quand je dis globale, cela signifie que toutes les briques, toutes les pièces de ce Lego doivent s'emboîter les unes dans les autres. Je veux bien qu'on puisse faire autrement et vous auriez fait sûrement beaucoup mieux que ce que nous faisons, mais permettez-moi de penser que notre vision n'est pas aux antipodes de la bonne pensée en termes d'organisation pour les enfants.

Si, ici, et je ne vous suspecte pas d'avoir la même ambition de traiter notre école publique pour que tous les enfants aient la même capacité, nous l'avons dit et le ministre l'a évoqué : lire, écrire et compter, c'est notre ambition. J'ai choisi d'organiser la conférence de presse dans une MJC. C'était un message avec madame la Rectrice, avec toutes les équipes, nos adjoints, de dire clairement comment nous envisageons cette nouvelle école ou ce nouveau temps de l'école. Je crois que c'était le terme qu'a choisi madame la Rectrice. S'il y a la colonne vertébrale qui est lire, écrire et compter, il y a autour, maintenant dans l'école, besoin d'autres apprentissages, ce que madame la Rectrice a qualifié d'une alliance éducative. Nous sommes aujourd'hui dans des schémas différents, où il faut qu'il se passe un ensemble d'autres choses dans l'école.

J'ai fait la rentrée dans l'école Pasteur, où le dédoublement des CP et des classes suivantes est en œuvre et où des classes de différents niveaux sont en œuvre. J'étais étonné de voir les enseignants, les enfants, les parents, tous arc-boutés dans une école qui n'est pas que facile, en tout cas de celles qui ne sont pas que faciles.

Quand je dis une vision globale, c'est de traiter comme toujours d'abord des sujets les plus sensibles et puis, progressivement, de ne laisser personne au bord de la route. C'est cela notre ambition.

Je rajouterai encore un mot, c'est la gestion de toutes les équipes. Vous savez bien que tous les métiers qui sont à l'école sont aujourd'hui de plus en plus des métiers de gens qui sont usés, qui ont du mal, qu'il faut à aussi traiter. Quand je parle de global, ce ne sont pas seulement des visions éthérées, mais comment cela se décline avec chacun de nos agents dans chacune de nos écoles.

Je veux bien que nous ayons des points de divergence sur tel ou tel sujet, mais ce serait juste intéressant que vous nous disiez... Je termine, madame Nachury. Je ne m'adresse pas qu'à vous, d'ailleurs. Je parle d'une manière globale. Le débat s'enrichirait de vraies contributions, pas seulement, comme nous le faisons régulièrement, de s'envoyer des trucs à la tête. S'il y a de l'arrogance ici, il peut y en avoir dans l'autre camp aussi quand on veut critiquer et traiter les questions une par une.

Je vais m'en tenir là. Nous l'avons dit, nous nous sommes engagés. Guy Corazzol l'a dit, nous avons mis en place les processus d'évaluation. Si vous préférez que tout aille mal et que, comme vient de le dire monsieur Guillaud, les enfants voteront avec les pieds, nous serons contents de constater que c'est une catastrophe, si c'est tout le bien que vous souhaitez aux enfants de notre Ville, moi, ce n'est pas celui-là que j'ai. Je ne pense pas avoir ici de doctrine ou de dogme définitif, je suis en marche – pardon pour le terme – vers un processus qui sera pérenne dans notre Ville, encore une fois pour le bien du maximum des enfants. Merci de soutenir cela.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets d'abord le rapport 4059 aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets le rapport 4060 aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des Groupes Europe écologie - Les Verts, les Indépendants et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon sur le rapport n°2018/4059)

(M. Boudot, MMES Granjon et Perrin-Gilbert votent contre le rapport n° 2018/4059)

(Abstention des Groupes Les Indépendants et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon sur le rapport n°2018/4060)

(M. Boudot, MMES Granjon et Perrin-Gilbert votent contre le rapport n° 2018/4060)

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole à nouveau à monsieur Corazzol.

2018/4064 - Lancement de l'appel à projets « Initiatives étudiantes 2019 » : soutien aux initiatives étudiantes et aux actions qui les favorisent

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, monsieur Bérat.

M. BÉRAT Pierre : Merci, monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord vous dire, à propos de vos propos exagérés, de dire cela à Dominique Nachury, qui, dans chaque enceinte, est toujours très correcte, je pense que c'est un peu à « côté de la plaque » que de lui avoir répondu de cette façon. Chacun pourra juger du manque de respect sur cette intervention.

M. LE MAIRE : Vous ne manquez pas de manquer de respect à mon encontre. Stop. Un chacun. Globalement. Je n'en fais pas une tragédie.

M. BÉRAT Pierre : Nous avons bien compris que votre mission était intérimaire et que cela n'allait durer que quelques mois, mais je voudrais vous dire que pour ces derniers mois que nous allons passer ensemble, je regrette que vous n'ayez pas la même politesse que vous aviez au début du mandat. Restez jusqu'au bout dans la même attitude, ce sera très positif.

Je voudrais terminer par deux minutes de conseils justement à votre attention, enfin à l'attention globalement de l'exécutif sur cet appel à projets. Ils sont utiles les conseils. Quand j'entends monsieur Cucherat qui nous dit que la Ville va se ressaisir sur l'aide aux sports, je suis content d'avoir ouvert le débat sur les Lions du Sport cet été et de voir que vous allez effectivement réfléchir à la façon de mieux aider les clubs sportifs. Donc les conseils sont utiles.

Sur ce dossier des initiatives étudiantes, je voudrais vous donner deux conseils.

C'est un bon dispositif et c'est important que, dans une ville universitaire comme Lyon, il y ait des choses qui permettent de conforter cette vie universitaire. Il y a deux choses que je voudrais dire.

La première est que vous parlez du soutien à l'esprit d'entreprendre via cet appel à projets. Je regrette que le lien ne soit pas fait avec un certain nombre de dispositifs qui lient la Métropole et la Région et qui ont fait qu'ici des choses assez exemplaires se font et vous n'en parlez pas dans cette délibération.

Le deuxième point, je pense qu'il y a une chose qui pourrait être faite en matière d'intérêt général, c'est de soutenir des projets qui aident les

territoires autour de la Métropole de Lyon. Chacun sait que les métropoles – notre ministre candidat nous dira que la métropole crée de la richesse qui se diffuse autour – mais il y a une autre conception qui est de dire que la métropole aspire un certain nombre de richesses qui se trouvent autour d'elle. On sait bien, notamment en matière d'enseignement supérieur, que des étudiants quittent leur territoire pour faire leurs études à Lyon et que c'est une perte finalement pour ces territoires. Je pense qu'il serait bien dans cet appel à projets d'inciter les étudiants à mener avec leurs associations des projets qui bénéficient aux territoires qui se trouvent autour de la Métropole. Cela donnerait l'image d'une métropole qui rayonne, qui pense aux autres et qui n'est pas tournée que sur elle-même. Je pense que ce serait un développement tout à fait positif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pas de commentaires du Maire intérimaire, mais reprenez, cher Monsieur Bérat, que nous sommes tous intérimaires dans toutes nos fonctions. Je suis content que vous soyez sûr de ne pas être intérimaire vous-même.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Cucherat.

2018/4053 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 3e édition du NordicWalkin'Lyons, le samedi 13 et le dimanche 14 octobre 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2018/4054 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme, pour l'organisation de la manifestation Cap Form'Senior, le lundi 8 octobre 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2018/4055 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 5e édition du Lyon Urban Trail by Night, le samedi 3 novembre 2018 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2018/4056 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste, pour l'organisation de la 65e édition de la Saint-Lyon, le samedi 1er et le dimanche 2 décembre 2018 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2018/4067 - Adaptation de l'opération n° 06099 002 - Stade Edgar Quinet 49, rue Vauban à Lyon 6e - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 20004

(Adopté.)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ces cinq délibérations ont toutes reçu un avis favorable de la Commission, mais je souhaiterais, et ceci fait écho à l'intervention de ma collègue Thérèse Rabatel lors de son rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dire un mot concernant la Coupe du Monde féminine de la FIFA 2019, qui sera organisée en France l'an prochain.

Cette Coupe du Monde va démontrer les progrès enregistrés par le football féminin sur le plan mondial. 1 milliard de téléspectateurs sont espérés en termes d'audience et l'ensemble des continents représentés, à l'instar de ce qui se fait pour la Coupe du Monde masculine. 2 800 journalistes seront accrédités et Lyon bénéficiera d'une visibilité maximale étant particulièrement mise en valeur, puisque la FIFA nous a confié l'organisation des deux demi-finales, les 2 et 3 juillet 2019, ainsi que la finale, le 7 juillet prochain.

Cette réussite, nous la devons bien sûr au stade de l'Olympique Lyonnais et aux résultats exceptionnels de son équipe féminine. La Coupe du Monde féminine constitue pour la Métropole un formidable tremplin, lui permettant de renforcer son image dynamique et son attractivité, en s'emparant d'un thème porteur, celui de la montée en puissance de la pratique sportive féminine.

Dans une Métropole telle que la nôtre, cette thématique va rencontrer un écho majeur auprès des populations modernistes, riches d'une présence étudiante forte et d'entreprises soucieuses de leur image, car la thématique est très porteuse en communication d'entreprise.

Nous bénéficierons également d'un afflux de touristes supporters venus soutenir les quatre dernières équipes en compétition, dont on peut penser qu'elles seront toutes les quatre issues de pays à fort potentiel économique (Scandinavie, Amérique du Nord, Japon, Corée, Allemagne, pour ne citer qu'eux).

Cette Coupe du Monde doit être l'occasion de faire la promotion du sport féminin en général et du football féminin en particulier. La FIFA investit beaucoup dans cette compétition et dans l'impact qu'elle pourrait avoir sur l'explosion des licences chez les féminines au niveau mondial. Les sponsors de la compétition n'hésitent pas non plus à s'appuyer sur le thème des femmes dans la société pour leur campagne de promotion.

Sur le plan sportif, cette compétition s'annonce comme un tournoi de très haut niveau, dont les meilleurs matchs se joueront sur notre territoire. Comme nous l'avons fait pour l'Euro 2016, une équipe mixte Ville de Lyon-Métropole travaille sur le cahier des charges en fonction des compétences des deux collectivités. Un village FIFA sera installé à Bellecour. De nombreuses animations, débats, expositions, événements professionnels seront prévus autour de cet événement.

Demain, nous organiserons une conférence de presse qui dévoilera les parrains et marraines de cette fête à venir et précisera les conditions de mise en vente des places pour les demi-finales et la finale, des conditions qui seront très attractives car notre souhait est évidemment de remplir le stade pour soutenir, je l'espère, notre équipe nationale.

Je souhaitais mettre cet événement majeur en lumière dès à présent, afin que nous puissions tous porter comme il se doit la réussite de ce tournoi et de ses enjeux sociétaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Reynaud.

2018/4046 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2018 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 288 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2018/4047 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'Association des familles du quartier Saint Vincent d'un montant de 23 048 euros pour l'aménagement du nouvel équipement d'accueil petite enfance Farandole, sis 12, rue Jardin des Plantes à Lyon 1^{er} - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération 01055001

(Adopté.)
Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ces deux dossiers importants, puisqu'il s'agit de la deuxième tranche de subvention pour les associations gestionnaires de crèches et des financements en investissement pour une crèche qui vient de rentrer dans des nouveaux locaux dans le 1^{er} arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Monsieur Lévy.

2018/4049 - Attribution au titre de l'année 2018 de subventions de fonctionnement général à neuf MJC de Lyon, à l'association Com'expression, ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS) - Union Territoriale des MJC-MPT pour un montant total de 1 347 200 euros - Approbation et autorisation de signature de conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT pour la période 2018-2020

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck
(Adopté)

2018/4050 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2018 pour un montant total de 1 112 843 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Modification du montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association Ka'Fête Ô Mômes au titre de l'année 2018

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck
(Adopté)

2018/4051 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 11 800 euros et annulation d'une subvention

(Adopté)
Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

2018/4052 - Attribution de subventions de fonctionnement général à huit maisons de l'enfance et à l'association Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2018 pour un montant total de 509 739 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (rectificatif)

(Adopté)
Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck
M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ces délibérations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Corazzol.

2018/4058 - Approbation d'une convention relative à l'accueil et à la mise à disposition du service de restauration scolaire de l'école primaire privée Saint-Denis (Lyon 4^e) pour les enfants des écoles publiques du premier degré, Les Petits Canuts et Commandant Arnaud (Lyon 4^e)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté)

2018/4061 - Rémunération des personnes intervenant dans les écoles du premier degré

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté)

2018/4062 - Approbation des missions de référent coéducation de proximité et modalités de rémunération

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté)

2018/4063 - Approbation et signature d'une convention cadre pluriannuelle 2018/2021 entre la Ville de Lyon et l'association Lire et faire Rhône et Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention annuelle de 3 000 euros

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté)

2018/4065 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 7 600 euros à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de divers projets et manifestations

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté)

2018/4066 - Commerce Ami des Étudiants

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci. Il nous reste une question orale. Madame Isabelle Granjon, non inscrite, a déposé une question orale en Conférence des Présidents. Je lui donne la parole.

Question orale de madame Isabelle Granjon sur les lieux de répit

Mme GRANJON Isabelle : Suite à l'interpellation d'habitantes et d'habitants mi-juillet, signalant la détresse d'un certain nombre de jeunes mineurs isolés dormant à la rue en pleine canicule, la Mairie du 1^{er} arrondissement, en partenariat avec la CUM a ouvert un lieu de répit provisoire dans la salle Diderot, du 20 juillet au 31 août. Pourtant, la loi prévoit que les mineurs non accompagnés soient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance avec ouverture de droits à la santé, à l'hébergement et à l'éducation. Ces compétences relèvent légalement de la Métropole.

La CUM, d'autres associations et des habitants représentant plus de 80 bénévoles, ont mis en œuvre, quotidiennement, l'accueil bienveillant des jeunes mineurs : orientation vers des associations, repas, douches, soins, démarches administratives pour obtenir aide et protection. La salle Diderot a aussi permis d'héberger chaque nuit une quinzaine de mineurs sans solution.

Ce sont ainsi près de 150 jeunes mineurs présumés qui ont pu être accueillis, écoutés et orientés dans ce lieu de répit provisoire.

Par ailleurs, au mois de juillet, plusieurs familles moldaves sans abri ont été expulsées, sans relogement préalable, du 9^e arrondissement. Elles ont trouvé refuge dans un squat quai Saint-Vincent (1^{er} arrondissement), avant leur expulsion le 21 août suite à un arrêté de péril. Un campement de fortune s'est alors installé sur la place Sathonay. Ces familles ont obtenu le minimum vital grâce, une fois encore, à la solidarité habitante et associative (nourriture, eau, vêtements, aide à l'accès à l'hygiène, etc.).

Si une révision des politiques d'accueil par la Métropole est nécessaire, nous ne pouvons nous résoudre dans l'attente, à laisser des mineurs errer dans les rues sans protection avec tous les risques que cela représente pour eux, en particulier le risque d'être accueillis par des réseaux d'exploitation.

Nous ne pouvons ni laisser des jeunes ou des familles en détresse à la rue, ni compter uniquement sur les initiatives citoyennes pour pallier l'engorgement de nos services publics affaiblis par les politiques de restriction budgétaire.

Nous demandons au Maire de Lyon de bien vouloir solliciter le Président de la Métropole afin que celle-ci, dont c'est la responsabilité, dégage les moyens nécessaires en termes d'accueil, de lieux d'hébergement, et de personnels qualifiés accompagnant pour les jeunes mineurs qui sont en mal de solution sur notre ville.

Nous vous demandons que soit permise aux mairies d'arrondissements et à la Ville de Lyon, quand l'urgence le réclame, la participation à la solidarité concrète en mettant à disposition des lieux de répit, en lien avec des associations et des bénévoles, comme l'a expérimenté avec succès la Mairie du 1^{er} cet été.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Une fois qu'on a commencé, il ne faut pas s'arrêter et pour dire : « Maintenant que j'ai fait, il faut vite, vite, vite m'aider. » Je ne rouvre pas le débat. Je considère que nous avons largement discuté de ce sujet, des difficultés encore une fois et de ce que nous essayons de mettre en œuvre, non seulement essayer, mais nous sommes tendus vers ce projet. Cela ne va pas aussi vite que vous le voulez mais, encore une fois, l'idée est que nous travaillions plutôt tous ensemble, plutôt que les uns contre les autres. Permettez-moi de faire cette remarque.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Cela pourrait paraître subsidiaire, mais, dans le courant de l'été, j'avais indiqué au Directeur général des services du 1^{er} arrondissement qu'il était possible, si la décision politique était celle-là, d'accueillir ces jeunes, mais en aucun cas, contrairement à ce que vous avez dit, il n'était possible de les accueillir la nuit, car, vous le savez, il existe une réglementation concernant les lieux dits « de sommeil ». Je suis un peu ennuyé que vous ayez dit que, la nuit, ils avaient été accueillis. Cela ne faisait pas partie de mes recommandations. J'en suis un peu heurté.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous propose de clore cette séquence tout à fait passionnante, comme chaque fois. Merci et à bientôt, peut-être.

(La séance est levée à 19 heures 40.)